

Les Echos

LE QUOTIDIEN DE L'ECONOMIE

Supplément gratuit au numéro 19.876 • Ne peut être vendu séparément

99^e année • ISSN 0153.4831 Mardi 13 mars 2007

L'audit de la France

L'économie, la société, l'Etat, les entreprises : 26 pages pour mieux évaluer la santé du pays avant la présidentielle



ÉDITORIAL PAR JACQUES BARRAUX

Une offre à reconstruire

La France va élire un président et un Parlement. Les longs mois de campagne n'ont pas encore tracé clairement les lignes de partage entre les deux « gauche » et les deux « droite ». La vieille gauche hostile au marché et la social-démocratie rajeunie de l'Europe du Nord. La droite interventionniste et le libéralisme tempéré de la tradition orléaniste. Une seule certitude : la France ne paraît pas cette fois disposée aux expériences aventureuses. Les Français n'en veulent pas et les candidats semblent l'avoir compris. En ce début de siècle à la recherche de nouveaux contrats entre l'homme et la nature et entre l'entreprise et la cité, l'équation de

notre pays se résume en deux chiffres. La France est dans le « Top 10 » de la puissance mondiale, mais n'est que dans le « Top 20 » de la compétitivité. L'enjeu des années à venir consiste à ramener la compétitivité du pays au niveau de sa puissance naturelle, encore intacte, en dépit d'une nette perte d'influence dans le concert des nations. Il y a cinquante ans exactement, à l'heure du crépuscule de la IV^e République, la France signait le traité de Rome. Un texte combattu à la fois par le patronat, la gauche anti-capitaliste et la droite protectionniste. Peu de temps après, le régime s'effondrait mais le premier geste du général De

Gaulle allait être d'accepter la naissance officielle du Marché commun. Ce fut le signal d'une renaissance du « made in France » dans une Europe fascinée par la foudroyante reconstruction de l'économie allemande. Cinquante ans plus tard, notre pays se trouve dans une situation comparable. L'Allemagne a repris la course en tête. Après une longue période de politique économique tournée vers la demande, sans relais de l'investissement productif, la France prend conscience du chantier qui l'attend pour remettre à niveau ses usines, ses laboratoires et ses universités. La réussite des entreprises du

CAC 40 à partir d'investissements transformés loin de la mère patrie ne suffit pas à compenser l'étiollement du génie industriel du pays. Pour lutter contre le chômage, redonner l'espoir à une jeunesse maltraitée et consolider le système de redistribution auquel les Français sont attachés, il n'y a pas d'autre issue que celle d'une reconstruction énergique de l'offre. L'éloge de la valeur travail, seul thème dominant de la campagne présidentielle est un signal encourageant mais insuffisant. La France est inconstante, mais elle surprend quand elle se réveille. Pourquoi pas cette fois encore ?

Retrouvez tous les chiffres et analyses de l'Audit, réagissez aux articles et débattiez avec la rédaction des Echos sur www.auditdelafrance.fr

SOMMAIRE

La France face à la mondialisation

Pages 2 à 6

La croissance française ralentit. Son potentiel dépasse à peine les 2% (page 2). Le pays a pourtant une démographie dynamique et des infrastructures modernes. Mais son industrie est à la peine et elle laisse beaucoup d'actifs sur le bord de la route (page 3). Depuis peu, sa part du marché mondial a décroché (page 4). La faute en partie au droit du travail et au coût salarial qui s'alourdissent. Face à l'Allemagne, le contraste est grand (page 5). Heureusement, ses comptes publics s'améliorent un peu (page 6).

L'avenir du modèle social

Pages 7 à 11

Depuis près de vingt ans, le partage des richesses produites dans l'entreprise, entre salaires et profits, n'a guère bougé (page 7). Les Français ressentent toutefois peu la hausse de leur pouvoir d'achat. Les inégalités montent, notamment dans le patrimoine (page 8). Le système éducatif forme les Français de plus en plus longtemps (page 9), mais l'ascenseur social semble en panne. Les classes moyennes redoutent la dérive, les banlieues la subissent (page 10). Et le dialogue social peine à exister, entre des syndicats peu représentatifs, un patronat qui a « besoin d'air » et des pouvoirs publics étouffants (page 11).

L'efficacité de l'Etat

Pages 12 à 14

Les Français attendent toujours beaucoup de l'Etat, mais ils se défient d'institutions au fonctionnement défaillant (page 12). On est loin du souci de productivité de l'administration britannique ! Internet commence toutefois à changer les choses (page 13). La réforme de l'Etat a été lancée avec la LOLF, mais trop de rigidités perdurent (page 14).

Le dynamisme des entreprises

Pages 15 à 24

La France et ses entreprises attirent les investisseurs (page 15), mais elle manque cruellement de grosses PME (page 16). Dans l'industrie, des secteurs sont en pleine forme comme l'énergie ou le BTP (page 17) et d'autres sont en position délicate comme l'automobile (page 18). Les services de l'environnement ou à la personne ont un champ immense devant eux (page 19). D'autres prestataires de services sont mal aimés, ou mal aidés, comme la grande distribution et le tourisme (page 20). Les anciens monopoles s'ouvrent tant bien que mal à la concurrence (page 21). Dans une finance en plein essor, les banques ont conquis une nouvelle puissance (page 22), mais l'efficacité du système est contestée par les PME et les consommateurs (page 24).

Les grands défis

Page 25

Pour réussir dans les années à venir, la France devra impérativement relever trois défis majeurs : parvenir enfin à dynamiser la recherche et l'innovation pour retrouver une vraie compétitivité, trouver les moyens de préserver l'environnement, relancer une construction européenne aux buts clarifiés.

Cinq prix Nobel d'économie jugent la France

Page 26

La France a des atouts, mais elle pourrait faire bien mieux à condition de laisser respirer son économie. Les regards convergent de cinq Américains, prix Nobel d'économie, de Paul Samuelson, deuxième à recevoir le prestigieux prix en 1970, jusqu'à Edmund Phelps, distingué l'an dernier.

I. La France face à la mondialisation



29
milliards
d'euros

C'est le montant
du déficit commercial
national en 2006

19.000

C'est le montant en euros,
par Français,
de la dette publique
du pays

4%

C'est la proportion
de petites
et moyennes
entreprises
françaises
qui exportent

C'est, selon les avis, un progrès ou un aveu : les candidats à l'élection présidentielle ne calent plus leurs projets sur une croissance de 3 %, comme c'était encore le cas en 2002, mais les inscrivent dans une fourchette un peu plus basse, comprise entre 2 et 2,5 %. La raison de cette demi-prudence n'est pas à chercher très loin.

Ces dernières années, les performances de l'économie tricolore ont été suffisamment moyennes pour qu'elle s'impose d'elle-même. Mais, pour la première fois, et chacun le sent, l'interrogation va bien au-delà des pronostics sur quelques dixièmes de point de croissance. C'est en effet l'avenir de la France dans la compétition internationale qui est en débat : la concurrence s'affirme chaque jour davantage avec les grands pays émergents et nos partenaires traditionnels. Dès lors, il n'est pas étonnant que le diagnostic, faute d'être partagé, soit discuté. Déficit du commerce extérieur et des comptes publics, chômage élevé, temps de travail court, les arguments des « déclinistes » ne manquent pas. Les optimistes rendent chaque coup, en mettant en avant une natalité vigoureuse, des infrastructures solides qui quadrillent le territoire et la qualité de la main-d'œuvre. Seule certitude : chacun sent que la France, pour préserver et améliorer son rang et sa compétitivité, devra continuer à se battre.

Les performances moyennes d'une économie en manque de compétitivité

Après avoir avancé plus vite que la zone euro, l'économie française décroche lentement, victime de ses handicaps structurels : une recherche privée trop faible, un coût du travail élevé, un marché de l'emploi encore trop rigide.

Elle devrait mieux faire, mais elle pourrait faire pire. La situation de l'économie française laisse perplexes : faut-il se consoler de ne pas la voir décrocher violemment ou s'inquiéter de la voir décliner lentement ? Voilà le paradoxe d'une économie qui résiste mieux que certains ne le disent, mais qui n'en cède pas moins du terrain à ses concurrents, faute d'être assez compétitive. Les performances de l'année 2006 illustrent ce phénomène. Avec 2 % de croissance l'an passé, la France a obtenu son deuxième meilleur résultat depuis 2000. Elle semble retrouver un rythme proche de son potentiel actuel, lequel est évalué à 2,25 % l'an par la Direction générale du Trésor et de la politique économique du ministère de l'Économie et des Finances. Toutefois, elle fait pâle figure parmi les douze pays de la zone euro. La France pointe en dixième position, distancée par l'Allemagne (2,7 %) ou l'Espagne (3,8 %). C'est la deuxième année consécutive qu'elle avance moins vite que la moyenne de la zone euro, et, cette fois, l'écart se creuse.

C'est assez nouveau, car, depuis le début de la décennie, le wagon tricolore avançait à la même vitesse que le train européen, l'économie nationale étant tirée par les pays de l'Union, qui absorbent les deux tiers de nos exportations. Le décrochage récent est le reflet d'une activité désormais tirée, pour l'essentiel, par une demande intérieure forte et régulière. Depuis 1999, les dépenses de consommation des ménages aug-

mentent de 2,7 % par an. Amplifiée par de la désépargne et de l'endettement, cette demande est aussi alimentée par des gains de pouvoir d'achat, eux-mêmes favorisés par l'évolution modérée des prix et, depuis deux ans, par la baisse du chômage. Les perspectives d'inflation et de cours du pétrole ne laissent pas prévoir d'inflexion de tendance, bien au contraire, d'autant que les baisses d'impôt devraient continuer de stimuler l'appétit de consommation. Aussi, en dépit de craintes de certains économistes et de discours politiques sur l'aménagement présumé du pouvoir d'achat, ce moteur ne semble pas devoir s'essouffler.

Des réformes insuffisantes

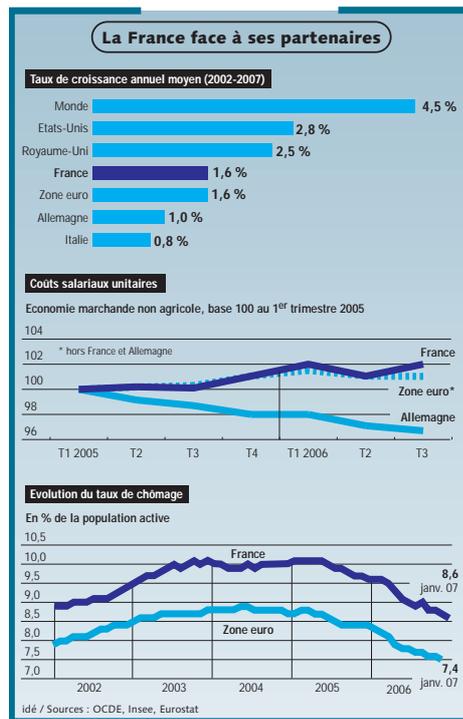
La vigueur de la demande assure un matelas de croissance annuelle – jamais inférieure à 1 % sur la dernière législature – qui tient l'économie française à l'abri de la récession. À l'inverse, la faiblesse chronique de l'offre la tient à distance des performances affichées par nombre de ses partenaires, en premier lieu de l'Allemagne. Une production industrielle qui patine, des exportations en hausse, mais qui ne parviennent plus à suivre ni le rythme d'expansion ni les mouvements du commerce mondial, un déficit commercial record de 30 milliards d'euros fin 2006 : les symptômes se multiplient d'une perte de compétitivité structurelle, que les réformes (fiscale notamment) du quinquennat n'ont pas suffi à enrayer.

Si, plus que ses partenaires, la France souffre de la concurrence des

pays à bas coûts et de la légère surévaluation de l'euro, c'est qu'elle accumule les handicaps structurels : une recherche privée de qualité mais faible en volume (malgré un crédit d'impôt spécifique), un coût de l'emploi élevé, de fortes rigidités en matière d'embauche et de licenciement, une quantité de travail insuffisante, des prélèvements obligatoires les plus élevés de la zone euro... Quand l'Allemagne a reconquis sa compétitivité en comprimant ses coûts salariaux, la France a suivi le chemin inverse. Rapportés en base 100 au début 2003, les coûts salariaux unitaires dans l'économie marchande sont tombés à 96,5 fin septembre 2006 outre-Rhin, alors qu'ils sont montés à 102 dans l'Hexagone.

Dans son rapport « Objectif croissance 2007 », l'OCDE relève, au sujet de la France, que « en raison d'une hausse relativement faible de l'utilisation des ressources en main-d'œuvre (en clair, d'une quantité de travail insuffisante) et de la productivité du travail, l'écart de PIB par habitant s'est encore creusé par rapport aux pays les plus avancés », en particulier par rapport aux États-Unis. Elle recommande d'alléger la fiscalité marginale des heures travaillées et de promouvoir « un contrat de travail unique où le degré de protection croît avec l'ancienneté ». Selon Eurostat, la richesse produite par habitant en France est, depuis 2003, supérieure de 8 % à la moyenne de l'Union européenne à vingt-cinq. Proche de la moyenne, toujours la moyenne.

JEAN-FRANÇOIS PÉCRESSE



Transport, Internet : des infrastructures en forte amélioration

LES POINTS FORTS

- Le réseau autoroutier pratiquement achevé.
- Prés de la moitié des Français ont désormais Internet à domicile, majoritairement en haut débit.

À SURVEILLER

- Le délai encore trop long pour la mise en route des projets d'infrastructures.
- L'entretien des routes et du réseau ferré.
- Les disparités dans l'accès aux nouvelles technologies.

gueras sont en bon état d'avancement, tout comme les études de nombreux projets (TGV Rhin-Rhône et Tours-Bordeaux).

La France sort du quinquennat quise termine avec des infrastructures de transport en voie d'important renouvellement. En témoignent l'achèvement pratiquement réalisé du réseau autoroutier ou les inaugurations du viaduc de Millau en décembre 2004 et du terminal portuaire Port 2000 au Havre l'an dernier. L'ouverture du TGV Est aura lieu en juin – alors que le TGV Méditerranée, mis en service un an avant la présidentielle de 2002, est un franc succès avec la barre des 100 millions de passagers largement franchie. Les travaux en cours sur la ligne à grande vitesse Perpignan-Fi-

l'appel plus fréquent au financement privé comme en témoigne la concession de Perpignan-Figueras. Il reste cependant plusieurs points à améliorer : pour les ouvrages neufs, le recours à l'ingénierie financière rallonge le délai, déjà fort long, entre le lancement d'un projet et sa mise en service. Pour l'existant, se pose la question de l'entretien. Pour les routes nationales, l'Etat a trouvé la

solution en se défaussant du dossier sur les départements. Dans le ferroviaire, Réseau Ferré de France doit combler un gros retard de rénovation des lignes secondaires.

Facteurs discriminants

Toujours dans le domaine des infrastructures, immatérielles celles-là, la France n'a pas non plus à rougir de ses autoroutes de l'information. Prés de la moitié des Français ont désormais l'Internet à domicile et, parmi eux, l'immense majorité surfent en haut débit. Fin 2006, l'Hexagone comptait ainsi 12,7 millions d'abonnés à l'Internet haut débit, soit une progression de 34 % en l'espace d'un an. Cette croissance est tirée par le fort intérêt des consommateurs pour les offres dites « triple play », permettant de bénéficier de l'Internet haut débit mais aussi de la télévision et du téléphone illimités. La France se situe au-dessus de la moyenne européenne en termes de pénétra-

tion du haut débit, selon l'association européenne d'opérateurs alternatifs Ecta. Elle devance l'Allemagne ou l'Italie, mais reste un peu en retard par rapport à la Grande-Bretagne ou les pays nordiques. Contrairement à d'autres pays européens, la quasi-totalité des abonnés haut débit français sont connectés par la prise téléphonique (ADSL) et non par le câble.

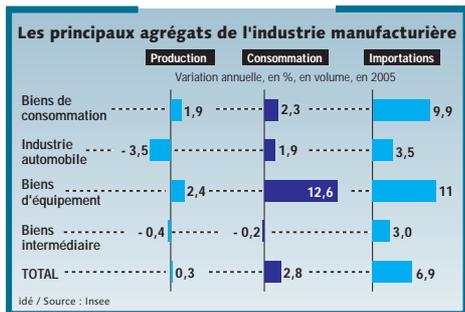
Des disparités subsistent cependant dans l'accès aux nouvelles technologies. Selon une étude du Credoc, les facteurs discriminants sont l'âge, le revenu, le niveau de diplôme et la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, 82 % des cadres sont connectés à domicile, contre 22 % des personnes à bas revenus. Pour réduire la fracture numérique, le gouvernement a mis en place une formule commerciale « PC + Internet + formation à domicile » au prix d'1 euro par jour sur trois, réservée aux familles à revenus modestes.

C. B. ET F. S.

L'appareil productif à la peine

La production industrielle patine, nourrissant les débats sur la compétitivité de la France et sa capacité à absorber les chocs. Les économistes attendent un rebond du secteur automobile mais redoutent les effets d'un sous-investissement général.

La désindustrialisation se mesure chaque année dans les chiffres de l'emploi, elle se lit désormais aussi dans les comptes nationaux. En dépit d'un commerce mondial qui n'a jamais été aussi dynamique, les usines françaises tournent à bas régime, laissant à la consommation des ménages le soin d'assurer la croissance. Et si les Français continuent bien à acheter des produits industriels, ceux-ci sont plus souvent importés. Après la récession industrielle de 2002 et 2003, la production manufacturière n'a crû que de 1,4 % l'an dernier, alors qu'elle avait à peine progressé l'année précédente (+0,5 %). En comparaison, la consommation de produits manufacturés avait, en 2005, progressé de 2,8 % et les importations de 6,9 %...



bile, d'abord, a baissé de 3,8 % en 2005 et de 8,6 % l'an dernier, reflétant la multiplication des journées chômées dans les usines de Renault ou Peugeot. A l'inverse, le secteur des biens d'équipement, poussé par l'aéronautique et la construction navale, a connu l'an dernier une croissance de 6 % de sa production.

Pour Philippe Brossard, directeur de la recherche d'Euler Hermes SFAC, la sous-performance de l'industrie française « tient à la faiblesse du pouvoir de vente, autrement dit à la perte de compétitivité de l'offre française ». Derrière cette analyse s'ajoutent, à des degrés divers selon la sensibilité des économistes, le coût du travail au sens large, le manque de produits innovants, la faiblesse du tissu d'entreprises de taille moyenne, les difficultés à imposer ses prix, de mauvais positionnements géographiques et sectoriels, etc.

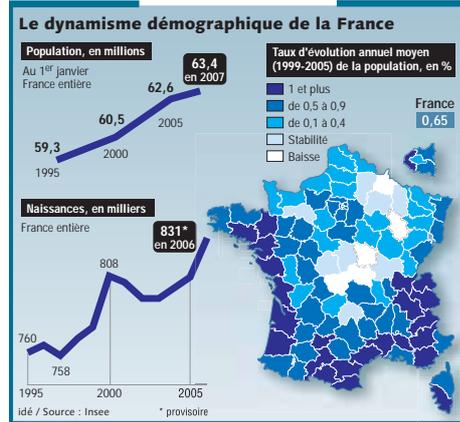
Nouvelles faiblesses sectorielles
La France, estime aussi l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), subit la concurrence de son premier partenaire commercial, l'Allemagne, qui, en comprimant ses coûts (salaires, charges), a creusé l'écart sur les marchés d'exportation.

Si les économistes attendent un rebond de l'automobile en 2008, lorsque de nouveaux modèles auront été lancés, Philippe Brossard pointe de nouvelles faiblesses sectorielles : « La pharmacie connaît un début de déflation qui érode la croissance du chiffre d'affaires et l'aéronautique est confrontée à un impératif drastique de baisse des coûts et de délocalisation partielle vers la zone dollar à l'horizon de trois ou quatre ans ».

Face à l'industrie, les services marchands n'ont pas pris le relais attendu. Juge aussi Mathilde Lemoine, tandis que COE-Rexecode, qui s'intéresse en particulier à la présence de la France à l'étranger, redoute désormais « un processus auto-entretenu de perte de compétitivité extérieure de la France par insuffisance d'investissement ».

VÉRONIQUE LE BILLON

L'heureux dynamisme de la natalité française



La France doit les trois quarts de son développement démographique aux nouvelles naissances et un quart aux mouvements migratoires. Ceux-ci assurent, en revanche, 80 % de la croissance de la population dans la plupart des autres pays européens.

Comment expliquer le dynamisme de la natalité française ? Les politiques familiales y sont plus incitatives qu'ailleurs, l'école y accueille les enfants plus tôt (des deux ans), les naissances hors mariage y sont relativement mieux acceptées, et, enfin, les mères laborieuses y sont moins mal vues que dans des pays comme l'Allemagne ou certains Etats du Sud. Le rôle de la fécondité des mères étrangères, lui, ne serait « pas décisif », selon Jean-Michel Chapin, le directeur général de l'Insee.

L'Europe vieillit, la France, avec ses 63,4 millions d'habitants, aussi. Mais moins que ses voisins, et cela grâce à ses bébés... Le bilan démographique dressé par l'Insee en janvier dernier a confirmé l'exception française : 830.900 naissances ont été enregistrées l'année dernière (y compris dans les départements d'outre-mer), soit le plus haut niveau depuis 1981. Ce faisant, l'indicateur conjoncturel de fécondité a atteint deux enfants par femme, ce qui devrait placer l'Hexagone en tête des pays européens, au coude-à-coude avec l'Irlande, dont les chiffres 2006 ne sont pas encore connus. Loin du seuil de remplacement des générations (2,07), la moyenne de l'Union européenne se situe à 1,52 enfant par femme en 2005. Outre la France et l'Irlande, on compte, parmi les pays les plus dynamiques le Danemark, la Finlande, le Royaume-Uni, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. A l'inverse la Slovaquie, la Slovénie, la Pologne, la Lituanie, la Grèce et la République tchèque sont les plus à la peine.

Le pays vieillit

Au final, l'excédent des naissances sur les décès alimente les trois quarts de la croissance démographique en France, alors que dans la plupart des autres pays, c'est principalement l'immigration qui permet à la population de ne pas décroître.

Mais les nourrissons français n'empêchent pas l'allongement de l'espérance de vie. Celle-ci a atteint 84 ans pour les femmes soit un gain de trois mois et demi en un an et 77,1 ans pour les hommes (en hausse de presque cinq mois). Conséquence : la forte natalité n'empêche pas le pays de vieillir : la part des moins de 20 ans est passée de 26,7 % en 1994 à 25 % aujourd'hui, tandis que les 65 ans et plus, à l'inverse, sont passés de 15 à 16,2 % sur la même période.

CARINE FOUTEAU

Modes de vie : plus de familles nombreuses et de naissances hors mariage qu'ailleurs

Mariages et divorces. Les Français se marient moins que dans la moyenne de l'Union européenne, ce qui ne les empêche pas de divorcer aussi souvent qu'ailleurs. En France, 274.000 mariages ont été célébrés en 2006, soit 8.000 de moins qu'en 2005. Depuis 2001, la tendance est à la baisse. La part des remariages ne cesse d'augmenter (une union sur cinq). Quant aux mariages mixtes, ils représentent 18 % du total. Les pactes civils de solidarité, en revanche, ont le vent en poupe : au total, 263.000 PACS ont été conclus depuis leur création, en novembre 1999.

moins trois enfants sont plus courantes.

Dépenses des ménages. Les Français dépensent plus que la moyenne des Européens pour leur appartement ou leur maison et leur chauffage (24 %, contre 21 %), plus aussi pour leurs repas (14 %, contre 13 %), mais, en revanche, moins pour se vêtir (4,5 %, contre 6 %).

Répartition des tâches. A la différence du Royaume-Uni et de la Suède, où le nombre d'heures travaillées (emploi rémunéré, études mais aussi tâches domestiques) par les femmes et les hommes est pratiquement égal, en France, il existe un écart de 36 minutes par jour... en défaveur des femmes. Par voie de conséquence, les femmes disposent de moins de temps libre que les hommes, ce qui se vérifie partout ailleurs en Europe.

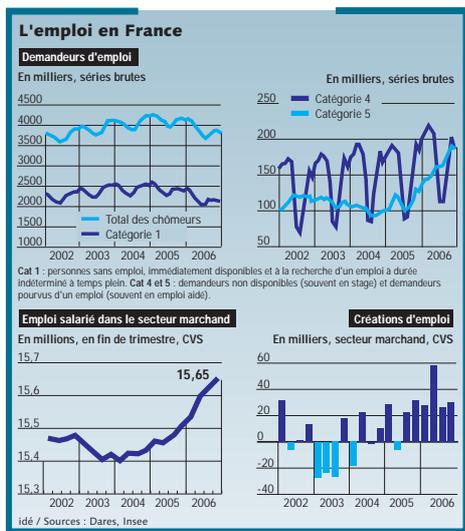
CARINE FOUTEAU

L'horizon du plein-emploi se rapproche lentement

Malgré la forte décline, récente, du chômage, la France ne parvient pas à ramener le nombre de demandeurs d'emploi au niveau de la moyenne européenne. Jeunes et seniors continuent d'être écartés du marché du travail.

Aussi remarquable soit-elle, la baisse du chômage intervenue au cours des deux dernières années ne doit pas faire oublier que la France reste largement à la traîne des autres pays de l'OCDE. Avec un taux de chômage de 8,6 %, elle fait tout juste mieux que la Pologne et la Slovaquie, et se voit distancée par l'Autriche, le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas, qui affichent une situation de quasi plein-emploi. Le contraste est tout aussi saisissant lorsque l'on se tourne vers les Etats-Unis et le Japon.

En France, le niveau de chômage correspond, à peu de chose près, à celui que la droite avait trouvé lors de son accession au pouvoir, en 2002 (9 %). Il aura fallu trois ans avant que celle-ci parvienne à redresser une situation inquiétante. De la réhabilitation des contrats aidés au CNE, les gouvernements Raffarin et Villepin auront mixé traitement social du chômage et assouplissement du Code du travail. Mais le niveau de la croissance est resté très en deçà de celui connu sous le gouvernement Jospin, qui était parvenu à réduire le chômage de 12,2 % à 9 % en cinq ans.



Malgré un redressement incontestable, la France est donc encore très loin de pouvoir prétendre à une situation de plein-emploi. Qu'ils souffrent de discrimination ou d'inadaptation, les jeunes et les seniors continuent d'être boudés par les entreprises. Et loin d'alourdir les chiffres du chômage, les salariés de plus de 55 ans sont fréquemment exclus du marché du travail, via la dispense de recherche d'emploi (415.000 personnes), les préretraites et les arrêts maladie. Quant

aux jeunes, ils demeurent, en dépit du développement de l'alternance, deux fois plus touchés par le chômage que les autres tranches d'âge. Ils n'ont, il est vrai, pas encore profité du retournement démographique, au-delà duquel le nombre de départs à la retraite dépassera celui des entrées sur le marché du travail. Sans cesse repoussé par les économistes, celui-ci devrait finalement intervenir en 2010.

Une crise du recrutement

Il n'est cependant nullement acquis que les entreprises remplacent les jeunes retraités par autant de chômeurs. Et l'« effet d'appel », selon lequel les Français sont incités à retravailler lorsque le chômage baisse, pourrait retarder d'autant plus la perspective du plein-emploi. Cela est d'autant plus vrai que les qualifications des demandeurs d'emploi ne correspondent pas forcément aux besoins des entreprises. Paradoxalement, le chômage de masse se double déjà d'une crise du recrutement dans certains secteurs (ouvriers qualifiés, informaticiens, etc.).

Autant que le chômage, le développement de la formation, tous âges confondus, devient ainsi, à nouveau, un enjeu phare de la prochaine législature. Les candidats à la présidentielle l'ont bien compris en multipliant les propositions en ce sens.

LUCIE ROBEQUAIN

Il manque près de 1 million de logements

Le futur gouvernement ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion générale sur le dossier du logement : le besoin annuel de logements est estimé à 500.000 unités.

La France a renoué depuis quelques années avec un rythme soutenu de construction de logements. Quelque 436.000 unités ont été mises en chantier en 2006, un niveau jamais atteint depuis vingt-sept ans. Mais, dans le même temps, la demande reste supérieure à l'offre. Selon une étude Crédit Foncier de novembre 2006, le besoin annuel de logements est estimé à 500.000 unités, du fait de la pression démographique mais aussi de données sociologiques comme le vieillissement de la population, la déco-

habitation des familles ou les migrations géographiques. Résultat : le Crédit Foncier estime entre 800.000 et 1 million de logements le retard accumulé depuis 1990.

Compte tenu du prix du foncier qui pénalise l'effort de production des organismes HLM, le déficit le plus patent est celui en logements sociaux. Selon le dernier rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre, laquelle dénonce les mécanismes de financement de la politique du logement privilégiant les incitations fiscales au détriment des aides budgétaires directes, seuls 408.000 demandeurs de logements sociaux sur 1,3 million ont ainsi pu accéder au parc HLM en 2005. La loi Solidarité et Renouvellement urbain de 2000 institue bien une obligation pour les communes de

plus de 3.500 habitants (1.500 en Ile-de-France) de disposer d'un parc de 20 % de logements sociaux - un dispositif finalement maintenu dans la loi Engagement national pour le logement de juin 2006 après des hésitations de l'UMP -, mais la difficulté à répondre vite aux besoins est plus forte que la réglementation : en dix ans, les HLM n'ont produit que 45.000 logements par an jusqu'en 2004, et même si, depuis, le rythme s'accélère, il est toujours insuffisant.

Rallonges budgétaires

Dans ce contexte, le dossier des « mal-logés » ou des « sans-abri » a fait une irruption spectaculaire cet hiver dans le débat électoral, avec l'interpellation des candidats par l'association Les Enfants de Don

Quichotte, qui avait fourni des tentes à des personnes dormant dans la rue. L'émotion était alors à son maximum, il en est ressorti en catastrophe le mois dernier une loi instituant un « droit au logement opposable » censé faciliter l'accès à un toit pour les personnes les plus démunies. Dans la foulée, le ministre de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, a promis d'importantes rallonges budgétaires pour le logement social sur la période 2007-2009. Des rallonges que devra confirmer son successeur. Au-delà, le futur gouvernement ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion générale sur le dossier du logement, et ce dans toutes ses composantes comme le foncier, le prix des loyers, l'effort de construction et la fiscalité.

C.B.

Retrouvez tous les chiffres et analyses de l'Audit, réagissez aux articles et débattuez avec la rédaction des « Echos » sur www.auditdefrance.fr

CARINE FOUTEAU

La France face à la mondialisation

Mal positionnée à l'exportation, l'économie perd des parts de marché

La France perd des parts de marché au niveau mondial, ce qui illustre le recul de la compétitivité de ses produits, même si cet affaiblissement reste relatif. En cause : les politiques publiques mais aussi le manque d'ambition des PME.

La question est récurrente : la France est-elle ou non en déclin dans un environnement économique de plus en plus concurrentiel et mondialisé ? Les statistiques disponibles sont, il est vrai, peu à l'avantage de l'Hexagone. Depuis trois ans, la France a renoué avec le déficit de son commerce extérieur mais aussi de sa balance des transactions courantes ; elle peine à conserver ses parts de marché et, avec une hausse de PIB limitée à 2 % en 2006, est désormais à la traîne des autres pays de l'Europe en matière de croissance.

Pourtant, même aux yeux des experts du World Economic Forum (WEF), généralement accusés de tous les maux pour leur vision trop libérale du monde, la France demeure dans le Top 20 des économies les plus compétitives de la planète. Mais elle peine de toute évidence à conserver son rang alors même que selon l'économiste responsable du rapport, Augusto Lopez-Claros, « rien ne s'oppose à ce que la France accède au

Impôts et expatriation : une prise de conscience tardive

Le nombre de Français qui partent à l'étranger pour fuir l'impôt est en accélération. Parmi les expatriés, la question des chercheurs est, elle aussi, prégnante.

Deux délocalisations fiscales par jour : d'après la commission des Finances du Sénat, le nombre de Français qui partent à l'étranger pour fuir l'impôt est en augmentation et même en accélération si l'on en croit les statistiques récentes. En 2005, 650 contribuables ont quitté le pays pour échapper à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), contre 570 en 2004, alors qu'ils étaient auparavant 370 en moyenne chaque année.

Les expatriés fiscaux disposent d'un patrimoine moyen de 3,4 millions d'euros, ce qui reste faible, mais pourrait mettre les chefs d'entreprise vendant leur entreprise et décidant de se délocaliser pour échapper à l'ISF et à l'impôt sur les plus-values. Les exonérations introduites par les lois Dutreil ne semblent pas avoir dissuadé les candidats au départ. De nouvelles dispositions ont toutefois été votées depuis, notamment le bouclier fiscal, qui limite depuis l'an dernier l'imposition, ISF compris, à 60 % des revenus.

Fuite des cerveaux

Parmi les expatriés, la question des chercheurs est, elle aussi, prégnante. Trois ans après les grandes grèves du secteur de la recherche, les candidats à la présidentielle promettent tous d'enrayer la fuite des cerveaux. Selon l'OCDE, près de 16.000 doctorants français vivent aujourd'hui à l'étranger, dont 8.000 aux Etats-Unis. Des chiffres à mettre en perspective : les consulats recensent 1,27 million de « Français de l'étranger », mais ils seraient en réalité plus de 2 millions. Bien moins nombreux, toutefois, que les 30 millions d'expatriés italiens, les 11 millions d'expatriés britanniques et les 3 millions d'expatriés allemands.

G. D.

Top 10 à plus ou moins brève échéance ».

Déficit, dette, bureaucratie

Qu'est-ce qui l'en empêche ? Le manque de flexibilité du marché de l'emploi, l'importance du déficit public et les faibles budgets accordés à l'enseignement supérieur font partie des points à améliorer si l'on en croit le WEF. Un point de vue que partagent en partie les experts de l'IMD (Institute for Management Development) de Lausanne. A l'instar de la situation qui prévaut en Italie, aux Etats-Unis et dans certains pays latino-américains (Venezuela, Argentine, Brésil et Mexique), la France, selon l'IMD, fait partie de ceux qui « ne parviennent pas à contribuer à la compétitivité générale de leur pays » en raison du déficit budgétaire, de la dette et d'une bureaucratie trop lourde. Un constat qui l'a conduit

à déclasser la France de la 30^e à 35^e place mondiale derrière l'Allemagne (26^e), le Royaume-Uni (21^e) ou même la Belgique (27^e).

L'une des conséquences directes de cette perte de compétitivité est illustrée, pour nombre d'observateurs, par la mauvaise santé du commerce extérieur. Si le déficit historique enregistré en 2006 (29,2 milliards d'euros – le troisième consécutif) tient pour une bonne part à l'envolée de la facture énergétique, le pétrole cher n'explique pas tout.

Moins d'exportateurs

Même si les exportations sont à un niveau record et permettent à l'Hexagone de conserver son rang de cinquième exportateur mondial, elles progressent moins vite que chez la plupart de nos concurrents européens, pourtant confrontés, eux aussi, à l'appréciation de l'euro face au

dollar. Sont mis en cause notamment le positionnement des entreprises encore trop tournées vers des marchés à faible croissance (Europe) et la diminution inquiétante du nombre d'exportateurs : 4 % seulement des PME exportent contre 11 % en Allemagne.

Sans surprise, dans un tel contexte, les parts de marché françaises à l'étranger tendent aussi à se réduire au fil des ans. Bien sûr, le décrochage n'est pas catastrophique et ne touche pas seulement la France : depuis dix ans, tous les pays de l'OCDE ont vu leur place s'effriter avec la percée des pays émergents, notamment de la Chine, qui est devenu le 3^e exportateur mondial. Mais le recul français est mis en relief par le rebond impressionnant observé actuellement en Allemagne.

CLAUDE FOUQUET

66 pôles de compétitivité

Débuts prometteurs. Pour tenter de ne pas rester à la traîne de la mondialisation, la France s'est lancée après d'autres dans la création de pôles de compétitivité. L'idée est de reprendre celle des « clusters » anglo-saxons en favorisant le rapprochement des acteurs industriels, scientifiques et de la formation d'un même territoire. En juillet 2005, un premier groupe de 67 pôles de com-

pétitivité a été retenu par les pouvoirs publics suite à un appel à candidatures qui avait suscité quelque 105 propositions. Après la réception de nouvelles candidatures et la fusion de pôles déjà labellisés, les pôles de compétitivité sont actuellement 66. Parmi eux, on en compte 16 à vocation mondiale les autres n'ayant pas pour objectif de fédérer des talents au-delà de leur

région ou de l'Hexagone. Les débuts semblent prometteurs même si une étude réalisée par le cabinet KPMG auprès de 148 personnes dans 40 pôles différents, dont 14 mondiaux, pointe certains défauts d'organisation et de méthodes de travail et souligne les reticences de certains (pouvoirs publics locaux, entreprises...) pour faciliter le développement de ces pôles.

Ménages : un système fiscal en voie de modernisation

La fiscalité des particuliers a été retouchée à de multiples reprises pour que l'impôt ne soit pas « confiscatoire » et favorise l'emploi et la croissance. Mais le système fiscal reste faiblement progressif et la pression fiscale n'a pas diminué.

Sans grand soir fiscal, les impôts des Français ont connu ces dernières années des réformes qui ne sont pas de pure forme. Symbole de la fiscalité, l'impôt sur le revenu (IR), que Jacques Chirac avait promis de baisser d'un tiers en 2002, a été allégé à quatre reprises, pour un montant global de près de 9 milliards d'euros. Les gouvernements de Jean-Pierre Raffarin et de Dominique de Villepin ont voulu redonner du pouvoir d'achat aux quelque 17 millions de foyers fiscaux l'acquittant (soit un foyer sur deux) et redonner ainsi de la compétitivité au système fiscal français. Un double enjeu qui illustre aussi la forte

revalorisation de la prime pour l'emploi – versée à 9 millions de foyers à bas revenus – et la création d'un bouclier fiscal qui limite, depuis le 1^{er} janvier dernier, le montant des impôts versés (IR, ISF, taxes locales) à 60 % des revenus perçus. Incitation financière à la reprise d'un travail, la première mesure vise à utiliser l'outil fiscal comme un levier pour l'emploi, tandis que la seconde a pour ambition, selon ses initiateurs, d'éviter que l'impôt ne devienne « confiscatoire », notamment pour les assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune.

Tendance lourde

Mais cette réforme traduit aussi une tendance lourde : l'atténuation de la progressivité de la fiscalité française, qui veut que le contribuable participe non de manière proportionnelle, mais en fonction de ses moyens. La part de l'IR dans les recettes fiscales nettes a, ainsi, cédé 2 points en dix

LES POINTS FORTS

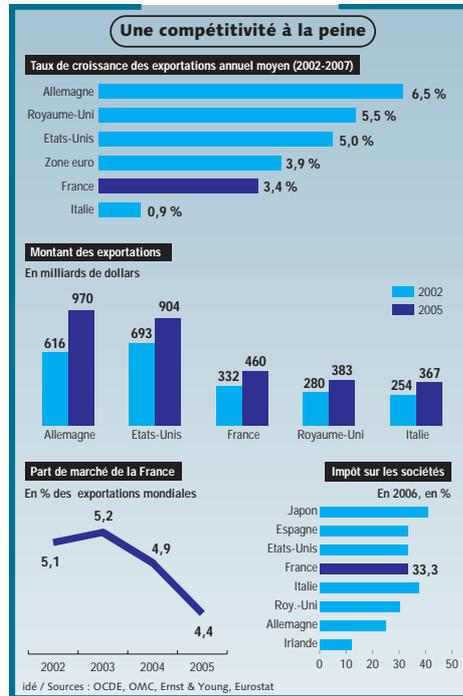
- La refonte du barème de l'impôt sur le revenu, qui permet d'afficher des taux d'imposition plus proches de la réalité de la pression fiscale.
- Des relations pacifiées entre l'administration fiscale et les contribuables.

À SURVEILLER

- La multiplication des niches fiscales, qui perturbe l'équité entre contribuables et profite aux plus avertis.
- L'équilibre entre les prélèvements fiscaux (IR, TVA...) et les prélèvements sociaux (CSG).

ans, à 21 %, et son produit n'a progressé que de 24 % entre 1995 et 2005, contre une hausse de 60 % de la collecte de TVA. Le principal impôt progressif représentait environ 3,6 % du PIB l'an dernier en France, contre environ 9 % en moyenne dans l'Union européenne à quinze.

Les Français peuvent, en outre, avoir le sentiment d'une pression fiscale toujours aussi lourde, comme l'atteste la légère progres-



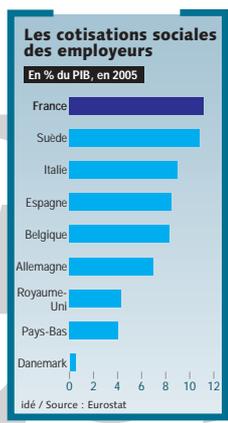
Les patrons savent gré à la droite d'avoir soutenu la transmission d'entreprise ou l'investissement dans les PME. Mais la France reste championne d'Europe des impôts frappant la production.

Tous les ans, les entreprises hurlent avec les loups dès que le gouvernement présente son budget, en septembre. Trop d'impôts, trop de taxes, trop de cotisations... Le patronat en fait même son fonds de commerce. Dans « Besoin d'air », son Livre blanc pour la présidentielle, le Medef a repris l'antienne de « l'entreprise française qui ploie sous le fardeau fiscal aucune autre au monde ». Selon lui, les prélèvements s'élèvent à 283 milliards d'euros, contre 206 milliards pour les entreprises allemandes et 120 milliards pour leurs concurrents britanniques.

Pourtant, en privé, les chefs d'entreprise sont unanimes : le paysage fiscal français s'est beaucoup amélioré ces dernières années. « On ne le dit sans doute pas assez », avoue l'un d'eux. Symbolique s'il en est, l'impôt sur les sociétés reste plus lourd que la moyenne européenne mais son taux a été ramené à 33,3 %. La taxe professionnelle, maudite par tous les milieux économiques, a été plafonnée, de façon à alléger de quelque 3 milliards d'euros par an.

Moduler l'impôt sur les sociétés

Et bien d'autres exonérations ont été consenties pour favoriser la transmission d'entreprise. L'investissement dans les PME, les cessions de titres ou les reports de déficits. D'autres dispositions ont été prises, très techniques celles-là, sous contrainte européenne. Menacée par la Cour de justice de



Luxembourg, la France est ainsi rentrée dans le rang s'agissant des relations entre les sociétés mères et leurs filiales.

Aujourd'hui, les politiques n'en gardent pas moins des œillères. Ils ont les yeux rivés sur l'impôt sur les sociétés alors que celui-ci pèse bien moins dans la production nationale qu'en Espagne, en Suède ou au Royaume-Uni. Ségolène Royal (PS) et François Bayrou (UDF) proposent de le moduler selon la taille des entreprises ou selon leurs pratiques salariales.

Harmonisation européenne

Mais aucun candidat ne développe de stratégie fiscale globale permettant, comme le demande le Medef, de rendre l'Hexagone « plus lisible ». Le patronat continue de fustiger « l'existence de plus de soixante impôts et taxes spécifiques ». Car, souvent, ces

fortes hausses des impôts locaux. L'imposition des particuliers paraît ainsi toujours complexe, comme le soulignait déjà en 2000 le Conseil des impôts. En dépit des promesses régulières des gouvernements, les centaines de niches fiscales (de la réduction d'impôt pour l'emploi à domicile aux multiples défiscalisations des investissements outre-mer) n'ont pas non plus été limitées dans leur montant ou leur durée, perturbant les règles d'égalité et de progressivité de l'impôt.

Clivage idéologique

Quant aux projets fiscaux des candidats à la présidentielle, ils traduisent bien le clivage idéologique fort que représente encore la fiscalité : tandis que Nicolas Sarkozy veut supprimer de facto l'essentiel de l'ISF et des droits de succession, Ségolène Royal entend revenir sur une partie des baisses d'impôts accordées aux plus aisés.

VERONIQUE LE BILLON

Entreprises : des prélèvements un peu moins lourds

derniers frappent l'outil de production avant même le premier euro de chiffre d'affaires. Taxe sur les salaires, taxe sur les véhicules de société, imposition forfaitaire annuelle, contribution sociale de solidarité... D'après Eurostat, la France reste championne d'Europe en matière d'impôt sur la production (hors IS), loin devant l'Allemagne et le Royaume-Uni, comme elle l'est aussi dans le domaine des cotisations sociales patronales.

Une réforme pertinente, souhaitée à gauche comme à droite, serait d'harmoniser les assiettes fiscales des différents pays européens. Cela faciliterait les comparaisons et pourrait permettre, au passage, de diminuer les taux d'imposition dans l'Hexagone, où les assiettes sont souvent étroites. Le chantier avance, lentement, à Bruxelles. GUILLAUME DELACROIX

Les 35 heures et le droit du travail au premier rang des critiques des investisseurs étrangers

Même si, depuis 2001, la France est allée dans le bon sens en prenant 130 mesures pour accroître son attractivité, la réduction du temps de travail reste la bête noire des chefs d'entreprise étrangers.

Le changement de ton a été rapide. De moins en moins perçue comme une preuve de puissance, l'annonce d'un investissement français à l'étranger est désormais suspectée de cacher une délocalisation. Et le rachat d'une société française suscite plus d'appels au « patriotisme économique » que d'enthousiasme. Pourtant, la France ne correspond pas nécessairement à l'image d'une nation

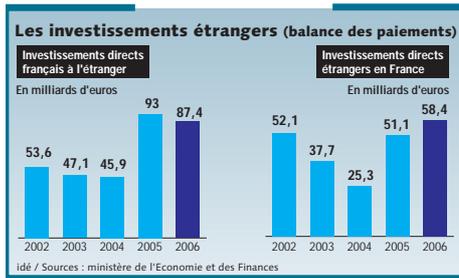
en déclin d'où les capitaux fuiraient en masse.

Certes, les entreprises françaises, souvent accusées d'être timorées, ont profité de la mondialisation pour investir hors de France. Actuellement, près de 5.400 sociétés tricolores seraient présentes à l'étranger - représentant un stock d'investissement de 600 milliards d'euros. Sur ce total, il est difficile de faire la part entre ce qui relève d'une stratégie de conquête de marchés nouveaux et ce qui tient d'une volonté de délocalisation. Au point que les estimations concernant les pertes d'emplois au simple au double : 15.000 selon l'Insee, 30.000 selon le Sénat. Mais les investis-

sements étrangers continuent de parvenir en France. Loin d'avoir déserté un pays jugé moins compétitif, ils ont augmenté de 15 % en 2006 pour atteindre 58 milliards d'euros. Désormais près d'un employeur sept dépend directement ou non d'une entreprise étrangère implantée en France. C'est davantage qu'en Allemagne, au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas. La Cnuced, de son côté, classe régulièrement la France dans le « top cinq » des pays d'accueil de l'investissement étranger. Bien sûr, l'Hexagone est toujours l'objet de critiques quant à sa fiscalité, le manque de flexibilité de son marché du travail et l'incertitude juridique liée aux licenciements, jugée dissuasive pour l'embauche.

La reprise ne se dément pas

Même si, depuis 2001, les milieux d'affaires étrangers admettent que la France est allée dans le bon sens en prenant 130 mesures pour accroître son attractivité, la réduction du temps de travail reste la bête noire des chefs d'entreprise étrangers. Notamment des Américains, premiers investisseurs dans l'Hexagone. Au fil des ans, le baromètre



annuel de l'American Chamber of Commerce, qui regroupe l'essentiel des filiales d'entreprises américaines en France, vitupère toujours en novembre dernier, les membres de l'Amcham étaient 93 % à considérer que la réduction du temps de travail était la première faiblesse française, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, puisqu'ils reconnaissent dans la même proportion que les décisions d'investissement de leurs entreprises font

l'objet d'une mise en concurrence de la France avec d'autres pays.

Mais même si Christine Lagarde, ministre déléguée au Commerce extérieur, n'hésite pas à dire qu'elle « ne serait pas surprise si la baisse des investissements étrangers constatée après 2001 était liée aux 35 heures », ce commentaire est à relativiser. La baisse enregistrée en 2002 est aussi en partie imputable au choc des attentats du 11 septembre 2001. Et la reprise ne se dément pas depuis.

CLAUDE FOUQUET

LES POINTS FORTS

- La qualité des infrastructures de transport et de télécommunications.
- La qualification de la main-d'œuvre.

A SURVEILLER

- Les investissements étrangers en 2007. Les élections pourraient conduire nombre d'investisseurs à temporiser.
- La flexibilité du marché du travail.

Droit : la France rattrape son retard

Depuis cinq ans, les réformes en droit se sont succédées pour améliorer l'environnement juridique des affaires sur le territoire national.

Lentement mais sûrement, la France améliore l'environnement juridique de la vie des affaires. Conscient que la compétitivité se joue aussi sur le plan du droit, le gouvernement a entrepris depuis cinq ans un travail de modernisation. Peu médiatiques, les sujets n'en sont pas moins cruciaux pour les entreprises : valeurs mobilières, sûretés, faillites, droit des obligations, fiducie... Les réformes s'enchaînent. Il faut dire que la France était en retard. Il a fallu les rapports de la Banque mondiale et l'Hexagone pour faire prendre conscience de l'urgence aux autorités françaises.

Dans le même temps, les scandales financiers aux Etats-Unis ont poussé à un resserrement des règles juridiques outre-Atlantique. La très contraignante loi Sarbanes-Oxley, votée en 2002, détourne certaines entreprises de la place financière de New York. Et « le coût social de la justice et des procès est infiniment plus élevé aux Etats-Unis qu'il ne l'est en France : 2,6 % du PNB environ aux Etats-Unis contre seulement 0,6 % en France », remarque Xavier de Kergonneaux, avocat chez Gide.

Une série de modifications

Pour améliorer son droit, la France n'a pas hésité à emprunter au droit anglo-saxon, introduisant une souplesse typique du droit de Commonlaw. Dernière en date, la fiducie a été votée par le Parlement le 7 février 2007. Héritière du « Trust », elle permet de confier à un « fiduciaire » une partie de son patrimoine. La formule française se veut cependant « neutre fiscalement ». Autre exemple, l'ordonnance sur les valeurs mobilières de 2004 a remis en ordre les catégories de titres, simplifié et organisé les délégations de pouvoirs au conseil d'administration et introduit les actions de préférence. Quant à la réforme du droit des sûretés, elle a introduit l'hypothèque rechargeable et le viager hypothécaire, des innovations censées doper le crédit à la consommation. Reste à savoir maintenant comment ces règles mutantes s'adapteront à l'environnement français et ce que le juge en fera.

VALÉRIE DE SENNEVILLE

Des allègements de charges massifs compensent un coût du travail trop élevé

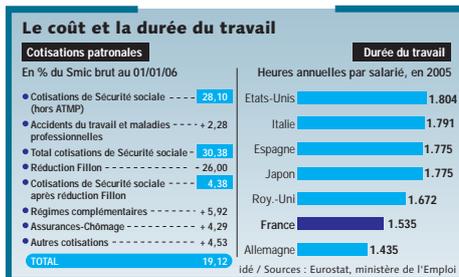
Les exonérations de charges sociales et les gains de productivité n'ont permis de compenser qu'en partie la hausse du coût du travail. La durée du travail, quant à elle, n'évolue plus depuis la suppression, en 2003, des incitations visant à appliquer les lois Aubry.

Etroitement liée au débat sur les 35 heures, la question du coût du travail constitue l'une des principales lignes de fracture entre la gauche et la droite dans la campagne présidentielle. La droite dénonce le poids des cotisations sociales qui fait qu'un salaire brut de 100 coûte 145 à l'entreprise et ne rapporte que 80 au salarié. Les chiffres sont incontestables, du moins dans le cas général : les cotisations sociales patronales atteignent 44 % à 46 % du salaire brut, selon les branches, dont une très grande majorité (28,1 %) consacrée au financement de la Sécurité sociale. Pour alléger leur poids, la majorité sortante a multiplié les mesures d'exonérations. Selon la Cour des comptes, le montant des allègements de charges est ainsi passé de 3 milliards à 19,8 milliards

d'euros entre 1993 et 2005. Leur premier objet a été de compenser le coût des 35 heures et la hausse du SMIC horaire de 24 % sur cinq ans. Les allègements de charges atteignent ainsi 26 points au niveau du SMIC. Mais à ce volet s'ajoutent 45 autres mesures d'abattement, estime la Cour des comptes. Et depuis le 1^{er} janvier 2005, « 36 dispositions nouvelles ont été envisagées », assure t-elle. La dernière vise à supprimer, au 1^{er} juillet prochain, les 2,1 points de cotisations sociales restant au niveau du salaire minimum (hors accidents du travail), pour toutes les entreprises employant moins de 20 salariés.

Durée du travail stable

Renforcées par des gains de productivité, ces dispositions ont permis d'atténuer efficacement, mais en partie seulement, la hausse du coût salarial. En 2004, par exemple, l'augmentation du salaire par tête (3,9 %) a été compensée par la hausse des allègements de charges (0,3 %) et les gains de productivité (2,8 %), ce qui a permis de ramener la hausse du coût salarial unitaire à 0,8 % seulement. En 2005 et



2006, la hausse du coût du travail a été un peu plus forte, de l'ordre de, respectivement, 2,2 % et 1,8 %. Selon l'OCDE, depuis le début 2005, le coût du travail unitaire progresse sensiblement plus vite en France que dans la moyenne de la zone euro. L'écart est encore plus marqué sur les bas salaires.

En dépit des allègements de charges, la France a le coût du travail peu qualifié « le plus élevé » des pays membres de l'OCDE, estime le chef économiste de l'or-

ganisation, Jean-Philippe Cotis. La durée du travail reste, quant à elle, remarquablement stable depuis la suppression, en 2003, des incitations à appliquer les dispositions Aubry. Elle atteint 36,8 heures dans les entreprises de moins de 10 salariés, et 35,7 heures dans les autres. Ces chiffres ne tiennent toutefois pas compte des heures supplémentaires, effectuées pour une proportion croissante de salariés (37 % en 2005).

LUCIE ROBEQUAIN

CHEZ NOS VOISINS

Le spectaculaire retour en force de l'économie allemande

L'Allemagne a mis une quinzaine d'années pour amortir le choc psychologique, politique et surtout économique de la réunification. L'euphorie de la chute du Mur et de l'unité retrouvée en 1989-1990 a fait place à une longue période d'investissements tous azimuts. Le déménagement de la capitale fédérale, qui est passée à la fin des années 1990 de Bonn à Berlin, et surtout la mise à niveau des régions de l'ancienne RDA, où l'industrie s'est effondrée comme un château de sable, ont coûté une fortune au pays. Les experts estiment que plus de 4 % du PIB allemand ont été consacrés chaque année au rattrapage des cinq Länder orientaux (Brandebourg, Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Saxe, Saxe-Anhalt et Thuringe), soit près de 1.500 milliards d'euros en une quinzaine d'années.

« Ces transferts financiers de l'Ouest vers l'Est, bien sûr nécessaires, ont épuisé financièrement le pays. Ils expliquent largement la douloureuse nécessité de remettre en cause l'Etat providence », souligne Andreas Botsch, le directeur de la politique économique du DGB, la confédération syndicale qui re-

groupes quelque 6,7 millions de salariés syndiqués.

Au début des années 2000, l'Allemagne s'est lancée dans une politique d'austérité. Gel des salaires, accélération des délocalisations industrielles dans les pays à bas coûts salariaux, en particulier ceux de

Il aura fallu une quinzaine d'années pour absorber le coût de la réunification et de la remise à niveau des Länder de l'Est.

L'Europe centrale, ont été accompagnés par le gouvernement, dirigé par le social-démocrate Gerhard Schröder, d'une réduction draconienne de nombreuses prestations sociales et d'une remise en cause de certains fondements de l'économie sociale de marché, les finances publiques n'étant plus en mesure de faire face sur tous les fronts.

Les grandes entreprises et celles de taille plus modeste sont assez rapidement redevenues très rentables et compétitives. Mais la croissance économique, jusqu'en 2005, est restée très faible, avec pour corollaires un chômage élevé (plus de 5,2 millions de demandeurs d'emploi en février 2005), une aggravation du déficit public, qui a franchi la barre des 3 % du PIB, et une panne de la consommation des ménages. Comme par enchantement, la situation a commencé à retourner début 2006, quelques semaines seulement après la mise en place d'une grande coalition dirigée par la conservatrice Angela Merkel. Lanouvelle vigueur de l'économie d'ouest-Rhin s'est confirmée tout au long de l'année passée. Avec une croissance de 2,7 % en 2006, le déficit public est retombé à 1,7 % et tous les indicateurs se sont améliorés.

L'Allemagne a conforté sa place de champion du monde de l'exportation, avec un excédent record de 162 milliards d'euros, en hausse de 13,5 % sur 2005. Et même le nombre des demandeurs d'emploi a baissé d'environ 1 million par rapport à ce triste mois de février 2005 qui a provoqué en fait la chute

de l'ancienne coalition gouvernementale socialiste-Verts.

L'Allemagne a non seulement abandonné sa place de lanterne rouge de l'Union européenne, en termes de croissance, mais elle est redevenue, en l'espace d'une quinzaine de mois, le principal moteur économique de l'Europe des Vingt-Sept. Un moteur qui ne devrait pas avoir beaucoup de ratés, la plupart des experts tablent sur une croissance d'au moins 2 % cette année, en dépit de l'augmentation de 3 % de la TVA, qui est passée à 19 % le 1^{er} janvier dernier. Les belles couleurs retrouvées de l'économie germanique, qui profitent à l'ensemble de la zone euro et des pays membres de la Communauté, tombent au bon moment. Elles permettent en effet à l'Allemagne, qui préside les institutions européennes jusqu'à la fin du mois de juin et le G8 tout au long de l'année, de jouer les tout premiers rôles sur la scène internationale. Sans le rebond spectaculaire et rapide de son économie, la chancelière fédérale, Angela Merkel, aurait eu plus de difficultés pour assumer un leadership européen et mondial.

PATRICE DROUIN (À BERLIN)

Rayonnement économique moindre

La montée en puissance de nouveaux géants sur la scène internationale a diminué la performance de l'économie française. Le bilan n'est guère plus brillant dans le concert des nations.

En matière économique, le poids de la France ne va pas grandissant. La logique est implacable : l'émergence de nouveaux géants sur la scène internationale a indéniablement diminué la performance de l'économie hexagonale, qui ne pointe guère plus qu'à la 6^e place en terme de produit intérieur brut, après s'être fait doubler par la Chine et par la Grande-Bretagne. La montée en puissance d'autres grandes économies, telles que le Brésil ou l'Inde ne devrait pas, à long terme, inverser la tendance d'une régression de la France.

Dans le concert des nations et dans le contexte d'une augmentation des échanges commerciaux, le bilan n'est guère plus brillant. Hormis quelques grands secteurs traditionnels, comme le luxe ou l'agroalimentaire, le « made in France » ne fait pas recette et ne bénéficie pas de la croissance des pays émergents. La spécialisation de l'économie française, d'après les experts, ne répond pas à la demande internationale. La faible présence française en Chine par rapport à une Allemagne qui profite à plein du boom chinois en dit long. La frilosité française, pour ne pas évoquer l'opposition déclarée, face à la mondialisation de l'économie ne plaide guère pour une amélioration à court terme.

Des alliances mouvantes

Autre témoignage d'une perte d'influence, lors du dernier sommet Afrique-France, à Cannes, les 15 et 16 février, le chef de l'Etat français, Jacques Chirac, a implicitement passé le relais de l'aide au développement de l'Afrique à l'Union européenne. La France ne peut plus, visible, assurer à elle seule le rôle, très longtemps tenu, de gendarme du continent. La Chine a fait irruption dans le paysage africain, sans compter les visées américaines, voire celles des pays pétroliers du Golfe dont les investissements directs dans les pays du Maghreb sont en hausse.

Dans ce contexte, la France, poids lourd de la construction européenne, n'a plus les coudees franches. Dire qu'à Bruxelles la France a vu accroître son influence ces dernières années serait audacieux. Qu'il s'agisse du Conseil des ministres, du Parlement européen ou de la Commission, la France « s'impose » moins naturellement depuis l'élargissement de l'Europe.

Un modèle difficile à « vendre »

Le nombre d'Etats membres, 27 aujourd'hui, constitue un premier obstacle, presque mécanique, à l'influence de la France. De plus en plus, les négociations se font en amont du Conseil et les alliances sont plus mouvantes que par le passé. « Le France-allemand fonctionne moins bien et les rapprochements se font au gré des intérêts particuliers suscités lors de l'adoption des directives », estime un diplomate.

Depuis le « non » au référendum, les grèves contre le CPE et les émeutes en banlieue, la France a plus de mal à « vendre » son modèle. Sans esprit de revanche, ses partenaires ne sont plus disposés à lui faire de cadeaux. Les deux derniers dossiers, la directive sur les services et l'adoption, en cours, d'une politique européenne de l'énergie apportent néanmoins la preuve que la France pèse encore sur les choix européens ; à la Commission et au Conseil. Mais pour combien de temps ?

C. C. ET R. H.

La France face à la mondialisation

Des comptes publics en partie assainis, avant le choc financier du vieillissement

Devenue la règle d'or de la gestion des finances publiques, la stricte maîtrise de la dépense a permis de réduire les déficits. Mais la France traîne le boulet de la dette alors que se profilent de lourdes dépenses liées au vieillissement.

À u moment de laisser les chefs de la maison France, la majorité au pouvoir depuis 2002 laisse des comptes publics à peu près sains. Pas assez, cependant, pour affronter avec sérénité le choc financier du vieillissement de la population. Tenu d'indiquer à Bruxelles, fin mars-début avril, le niveau du déficit public 2006, l'Insee s'apprête à notifier un chiffre de 2,6 % du produit intérieur brut (PIB). Cela reste supérieur à la moyenne de l'Union européenne (2 %). Mais c'est un dixième de point de mieux que ce qui était prévu. C'est, surtout, pour la deuxième année consécutive, moins que les 3 % imposés par le Pacte de stabilité et de croissance.

En dépit d'un endettement toujours très élevé (64,6 % du PIB

fin 2006), cette décade du déficit public - agrégat qui englobe les déficits de l'Etat, des administrations sociales et des collectivités locales - a permis aux ministres européens des Finances de clore la procédure pour déficit excessif ouverte à l'encontre de la France en 2003.

Maîtrise de la dépense

Il est vrai que le début de cette législature a été marqué par une importante dégradation des comptes. Fin 2002, le déficit public a grimpé à 3,2 % du PIB, en raison d'engagements budgétaires non financés par le gouvernement précédent et de la dérive de régimes de retraite et d'assurance-maladie qui n'avaient pas été réformés. En 2003, l'effondrement conjoncturel des rentrées fiscales a propulsé le

déficit de l'Etat à un niveau record. Et autant la période de croissance, entre 1998 et 2000, n'avait pas été mise à profit pour rééquilibrer les comptes en y consacrant les surplus de recettes, autant le ralentissement des années 2001-2003 ne s'est pas passé

accompagné d'un coup de frein à la dépense publique.

C'est de 2004 que date la mise en œuvre d'une norme devenue une règle d'or de la gestion des finances publiques : la stabilisation, voire, à compter de 2007, la baisse des dépenses de l'Etat en

volume. Cette pratique exigeante - elle suppose d'importantes économies - a contribué, avec les réformes des retraites (2003) et de l'assurance-maladie (2004), à résorber l'écart entre les recettes et les dépenses des administrations publiques, qui reste de 7 % par an en moyenne depuis une décennie. La maîtrise de la dépense est d'autant plus impérative que le niveau des prélèvements obligatoires (44,4 % du PIB), le plus élevé de la zone euro, proscribit toute hausse d'impôts, au nom de la concurrence entre Etats.

La dette, principal handicap

A cet égard, les 23 milliards d'euros d'allègements fiscaux intervenus depuis 2002 pour les ménages et les entreprises n'ont pas empêché de réduire le déficit budg-

taire, revenu, en 2006, pour la première fois depuis 2000, à un niveau où la dette cesse de se creuser. Même si celle-ci a reculé de 2 points en 2006, grâce aux privatisations et à une baisse de l'encours de trésorerie, elle demeure, en mobilisant 40 milliards d'euros par an de remboursements, le principal handicap financier du pays. Car, malgré les réformes accomplies, le plus dur est à venir. Les dépenses liées au vieillissement doivent progresser, en France comme pour la moyenne des Européens, de 3,2 points de PIB à l'horizon 2050. Certains pays comme l'Espagne, l'Irlande, les Pays-Bas et la Suède s'y sont préparés en dégageant des excédents budgétaires. La France en est encore loin.

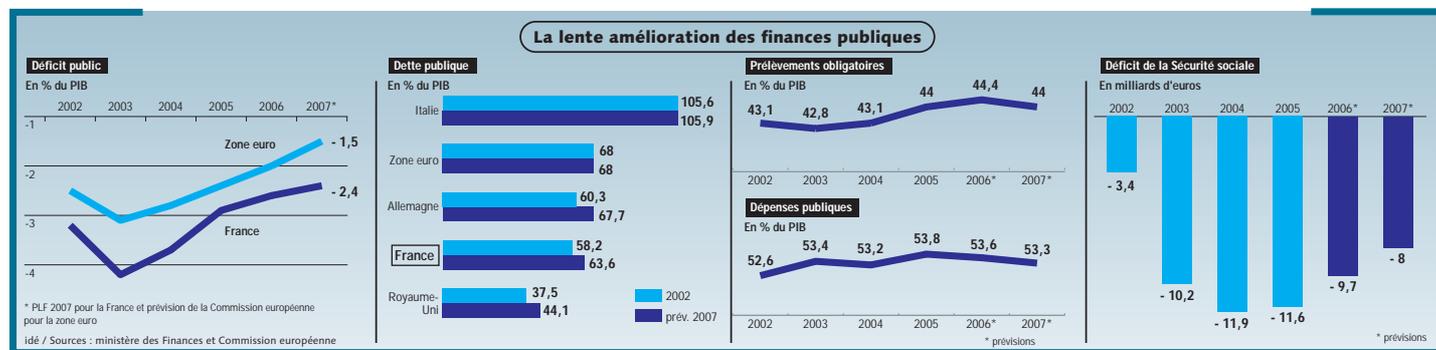
JEAN-FRANÇOIS PÉRESSE

LES POINTS FORTS

- La stabilisation, voire, depuis cette année, la diminution des dépenses de l'Etat.
- La baisse simultanée des impôts (23 milliards d'euros) et du déficit public.
- La réforme des retraites et de l'assurance-maladie.

À SURVEILLER

- Le boulet de la dette publique (64,6 % du PIB).
- Les prélèvements obligatoires (44 % du PIB).
- Les dépenses des collectivités locales.



Les réformes des retraites et de l'assurance-maladie ne suffiront pas

Le déficit de la Sécurité sociale reste proche de 10 milliards d'euros et les reports de dettes sur la Cades ne sont plus possibles. Le prochain gouvernement devra prendre des mesures d'urgence.

Le déficit du régime général de la Sécurité sociale était de 10 milliards d'euros en 2003, première année imputable à la droite après sa victoire en 2002. Au terme de la législature, le gouvernement table sur un solde négatif de 8 milliards pour 2007, mais l'impasse pourrait être proche des 10 milliards... Alors, beaucoup de bruit pour rien, comme le répète la gauche ? Le raccourci est sévère. Sile retour à l'équilibre n'est pas au rendez-vous, la réforme de l'assurance-maladie, qui a instauré le médecin traitant et imposé de nouveaux prélèvements, a permis de diviser par deux le déficit de la branche entre 2004 et 2006. Les recettes sociales ont été soutenues et les dépenses de remboursement ont ralenti, revenant à une progression annuelle de 3 % après avoir galopé jusqu'à 7 %.

Dans le même temps, le déficit des retraites, apparu en 2005, se creuse

plus tôt que prévu. La réforme Fillon de 2003, qui a pour but d'équilibrer les régimes à moyen terme, n'aura d'effets que progressivement. Le relèvement de la durée de cotisation de 40 à 41 ans doit par exemple intervenir d'ici à 2012. En attendant, les départs avant 60 ans pour salariés ayant commencé à travailler très jeune ont été plus importants qu'attendu (340.000 à fin 2006). Les Français interrompent toujours leur activité dès qu'ils en ont l'opportunité. Résultat : le prochain gouvernement devra aborder le rendez-vous 2008, sorte de bilan d'étape fixé par la loi Fillon, avec un déficit du régime général du privé proche de 5 milliards d'euros.

Des économies nécessaires

Il devra auparavant répondre à une question urgente : faire des déficits accumulés ? Les reports sur la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), qui auront atteint 100 milliards d'euros en dix ans, ne sont désormais plus possibles, sauf en augmentant à due proportion le taux de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) qui

finance la Cades, afin de ne pas allonger encore la durée d'amortissement. Ce sera une option pour la future équipe, qui pourra aussi envisager une reprise de la dette sociale par l'Etat.

Outre les problèmes de trésorerie, il faudra s'attaquer au redressement des comptes. D'autant que les candidats évitent des dépenses supplémentaires : revalorisation rapide des petites retraites (Royal, Bayrou), meilleure prise en charge de la dépendance (Sarkozy), etc. La journée de solidarité ne suffira pas, en effet, pour financer les créations de places en maisons de retraite. Pour conforter la Sécurité sociale, le candidat UMP propose une franchise annuelle non remboursable sur les soins. A part cela, personne n'aborde la nécessité de nouvelles économies. Dernier dossier non tranché : la réforme proposée par Jacques Chirac, mais avortée, du financement de la Sécurité sociale, afin qu'il repose moins sur le travail. Plusieurs propositions sont avancées : basculement vers la TVA, hausse de la CSG. Aucune ne fait l'unanimité.

ETIENNE LEFEBVRE

Les finances et la fiscalité locales pêchent par leur complexité

Les dépenses des collectivités locales ont progressé ces dernières années. L'Etat, leur plus gros financeur, veut calmer le jeu. Les élus mettent en balance la réforme toujours repoussée de la fiscalité locale.

Les collectivités locales ont beau, contrairement à l'Etat, être en bonne santé financière, il leur faut aussi regarder à leurs dépenses. Celles-ci croissent bien plus vite que la richesse nationale. Leur montant, qui s'élevait, en 2005, à 180 milliards d'euros (plus de la moitié du budget de l'Etat), représente 10,8 % du PIB, contre 8,5 % en 1980. Beaucoup de cet argent fait tourner l'économie, le secteur public local finançant plus des deux tiers de l'investissement public civil. Mais il ne sert pas qu'à cela. L'offre de services à la population s'est étoffée et les collectivités locales, décentralisation oblige, doivent se donner les moyens d'assumer les nouvelles compétences transférées par l'Etat et plus ou moins bien compensées par lui. Tout cela contribue à tirer toujours un peu plus vers le haut les budgets de fonctionnement.

L'Etat en a pris argument pour

impliquer les collectivités locales dans le régime minceur qu'il a commencé à s'offrir. Il y a intérêt : les concoups financiers qu'il leur verse atteignent 65 milliards d'euros (37 % de leurs recettes). Mais pour les élus locaux, le dégraissage du mammoth n'est guère négociable sans une réforme concomitante d'une fiscalité locale bourrée de paradoxes.

Principe d'autonomie

Par le jeu de ses exonérations et dégrèvements, l'Etat règle aujourd'hui le quart (13,5 milliards d'euros) du montant des impôts locaux, ce qui en fait le premier contribuable local de France. A chaque réforme fiscale - et elles ont été nombreuses depuis dix ans - sa compensation financière : une pour la sorte des salaires dans les bases de la taxe professionnelle (TP) ou une autre pour la suppression de la part de la taxe d'habitation (TH) prélevée par les régions sous le gouvernement Jospin. Pour contrer cette évolution, le gouvernement Raffarin a fait inscrire le principe d'autonomie financière dans la Constitution. Depuis, une réforme de la TP, qui revient à limiter

les marges de manœuvre fiscales des exécutifs locaux, n'en a pas moins été mise en œuvre. A la hussarde comme le reprochent les association d'élus.

Les mêmes n'ont cessé de dénoncer la vétusté du système. Les bases de la TH, l'une des « quatre vieilles » avec la TP, la taxe sur le foncier bâti et celle sur le non-bâti, n'ont pas été réévaluées depuis plus de trente ans. L'Etat se réserve les impôts les plus dynamiques, la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers), sur une fraction de laquelle les régions peuvent jouer, souffre du recul des immatriculations et d'une stagnation de la consommation des carburants. Pas question, en revanche, de laisser aux collectivités locales une part de revenus dans l'assiette de leurs impôts. La gauche, au début des années 1990, avait ouvert ce débat, presque aussi vite refermé. L'idée refait surface, portée cette fois de front par les trois grandes associations catégorielles d'élus (l'AMF pour les maires, l'ARF pour les présidents de région et l'ADF pour les présidents de département). Ce qui est nouveau et encourageant.

JOËL COSSARDEAUX

Avec des dépenses mieux contrôlées, l'Etat devient plus vertueux

Durant trois années consécutives, les crédits des ministères ont été stabilisés, moyennant quelques acrobaties. Cette année, l'équilibre budgétaire est censé être atteint... hors paiement des intérêts de la dette.

De toutes les administrations publiques, l'Etat est celle dont la situation financière s'améliore le plus. Alors que les collectivités locales doivent faire face aux charges nouvelles liées à la décentralisation et la Sécurité sociale à des prestations structurellement dynamiques (vieillesse, pro-

grès médical...), le solde budgétaire est en constante amélioration depuis 2004.

Certes, Paris reste loin de Madrid, Dublin, La Haye et Stockholm, qui dégagent des excédents à faire pâlir d'envie. Mais grâce aux recettes des privatisations et au gonflement de rentrées fiscales qui accélèrent plus vite que la croissance économique, et ce en dépit des nombreuses baisses d'impôts votées ces dernières années, l'Etat a réussi un tour de force : l'an passé, ses finances ont été équilibrées, hors paiement des intérêts

de la dette, avec un déficit cantonné à 36,2 milliards d'euros. En trois ans, la facture aura fondu de 20 milliards d'euros.

Acrobaties de trésorerie

L'inflexion n'en demeure pas moins récente. Au début du deuxième mandat de Jacques Chirac, le déficit s'était déjà considérablement dégradé. Alors que, sous Lionel Jospin, il avait été ramené, la croissance aidant, sous les 30 milliards d'euros. La droite, elle, a amplifié ses recettes fiscales grâce à quelques acrobaties de trésorerie, en avançant par

exemple le recouvrement de l'impôt sur les sociétés auprès des entreprises en fin d'exercice, à deux reprises.

En réalité, l'indicateur clef reste la dépense. Des résultats inédits ont pu être affichés en la matière. Réforme du mode d'élaboration des lois de Finances, réduction des effectifs de la fonction publique, gels de crédits : habituellement, Bercy et le Parlement peinaient à « faire entrer l'échéance dans la valise », aujourd'hui ils savent « faire attirer le Boeing sur un tinteur-poste », selon l'expression consacrée par les

experts du ministère des Finances. Trois budgets successifs ont ainsi été bouclés sans accroître les crédits des ministères, hors évolution de l'inflation.

Des économies encore possibles

Mieux : pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, les dépenses de l'Etat sont attendues en baisse de 1 % en 2007, même si ce critère est en partie artificiel : les dépenses fiscales, notamment, ne sont pas prises en compte, alors qu'elles augmentent à vive allure, en remplacement, bien souvent, de crédits budgétaires.

Pour la suite, la vertu budgétaire est revendiquée par toutes les équipes présidentielles, preuve que le rapport Pébereau sur la dette, publié fin 2005, a marqué les esprits. La croissance économique est toujours un pari, certes. Mais les audits menés par le ministère des Finances depuis bientôt deux ans sur une bonne moitié des programmes de l'Etat sont formels : de nombreuses économies structurelles sont encore possibles. A hauteur d'au moins 3 milliards d'euros.

GUILAUME DELACROIX

II. L'avenir du modèle social



1.777 milliards d'euros

C'est la richesse produite en 2006 (PIB)

81%

C'est le pourcentage de jeunes accédant à un diplôme de fin d'études secondaires en France (chiffre 2004)

1/10

C'est la proportion de Français vivant sous le seuil de pauvreté (seuil à 788 euros par mois, soit 60 % du revenu médian)

Faut-il sauver ou passer par pertes et profits le modèle social français ? Pendant longtemps, l'alliance entre un libéralisme modéré sur le plan économique et des grands principes de solidarité, de générosité et d'équité a fait consensus. Aujourd'hui, ce modèle craque de toutes parts.

Son efficacité suscite, au minimum, le doute : le chômage, les inégalités ou le maintien d'un haut niveau d'exclusion montrent à l'évidence que les résultats ne sont pas là. Sa crédibilité s'affaiblit : les ménages ont le sentiment – en partie justifié, mais en partie seulement – que leur pouvoir d'achat se tasse tandis que la perspective d'un avenir meilleur s'éloigne, ne serait-ce que parce que l'ascenseur social fonctionne moins bien qu'autrefois. De leur côté, les entreprises et tous ceux qui regardent au-delà de nos frontières se demandent si les résultats obtenus justifient le prix payé en termes de dépenses collectives, plus élevées que chez la plupart de nos partenaires. Certes, il ne faut pas négliger ce qui fonctionne correctement, comme le système de santé, ou les signes encourageants, comme le renouveau du dynamisme entrepreneurial, qui témoigne malgré tout d'une certaine confiance. Mais si la France veut préserver les atouts de son système social, des efforts importants doivent être faits pour inventer un nouveau « modèle ». Et au premier rang, pour l'éducation, surtout supérieure.

La richesse créée augmente légèrement, son partage reste stable

Le partage de la valeur ajoutée entre la rémunération des salariés et les profits n'a guère varié ces dernières années. C'est davantage l'usage fait des profits qui pose problème, car ils sont moins largement réinvestis qu'avant, menaçant la richesse future.

Où se crée la richesse en France et à qui profite-t-elle ? Cette question, qui n'est guère débattue dans la campagne présidentielle, divise pourtant entreprises et salariés, les premiers ayant le sentiment d'être toujours freinés dans leur quête de croissance, les seconds d'être négligés au profit... des profits. A défaut d'être seyants, les comptes nationaux offrent une analyse précise. Au niveau macroéconomique, la valeur ajoutée (soit la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires) est le meilleur indicateur de la richesse créée. Elle a progressé de 2 % l'an dernier, après +1,1 % en 2005 et +2,1 % en 2004. Les écarts sectoriels sont très marqués, en particulier dans l'industrie, tandis que le commerce et le transport tirent le secteur des services. Au total, la valeur ajoutée progresse donc, mais à un niveau bien modeste comparé au dynamisme de l'économie mondiale.

Le débat, en France, se focalise davantage sur le partage de ces richesses. Si les salariés ont le sentiment que la valeur créée sert de plus en plus à gonfler les profits et de moins en moins à les rémunérer, les comptes nationaux ne le confirment pas. « Le fait marquant du partage de la valeur ajoutée, c'est une déformation en faveur des salariés à l'occasion des chocs pétroliers dans les années 1970 et un grand retour de bâton à l'occasion des politiques de désinflation compétitive, dans les années 1980. Depuis dix ans, le partage de la valeur ajoutée est remarquablement stable », analyse Fabrice Lengart, qui dirige

les comptes nationaux à l'Insee : environ deux tiers de la valeur ajoutée sont consacrés à la rémunération des salariés et le tiers restant aux profits, des niveaux « ni anormalement bas ni anormalement hauts », juge Fabrice Lengart.

Les explications du divorce

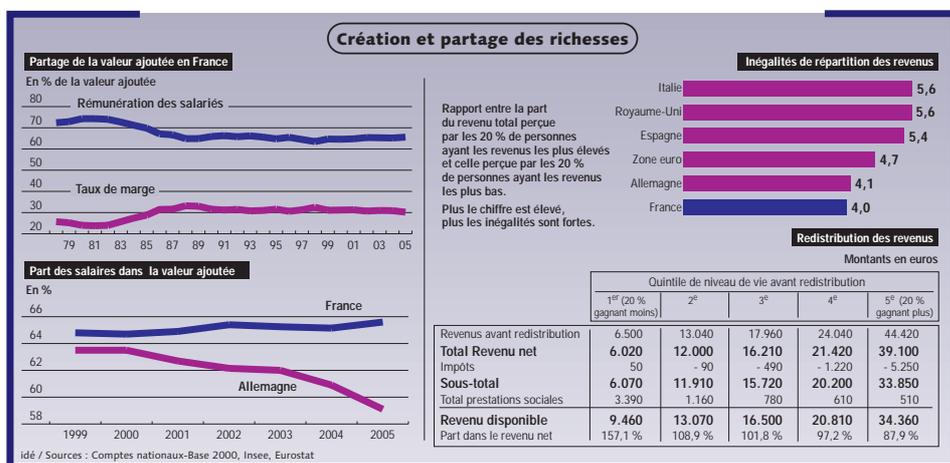
D'autres pays enregistrent des évolutions récentes plus marquées en faveur des profits, comme en Allemagne ou aux Etats-Unis. Le divorce entre entreprises et

salariés a plusieurs explications. La vision, d'abord, est déformée par les profits des grands groupes du CAC 40, qui réalisent désormais une part importante de leurs profits à l'étranger, quand les comptes nationaux n'observent que la richesse produite sur le sol national. La répartition entre le salaire net et la rémunération différée (retraite, maladie...) s'est, par ailleurs, déplacée en faveur de cette dernière avec une hausse des prestations sociales nettement plus rapide que le PIB.

Enfin, analyse Xavier Timbeau, directeur du département analyse et prévision à l'Observatoire français des conjonctures économiques, « la profitabilité du capital – autrement dit combien un euro de capital rapporte de profit – a fortement progressé », soulignant ainsi que l'usage fait du profit évolue en faveur des actionnaires (dividendes, etc.) au détriment des investissements. Un constat que partage le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), pré-

sidé par Jacques Delors, et qui rappelle que les revenus distribués rapportés à l'investissement ont accru leur part de plus de 5 points en dix ans : « La contrainte de rendement financier des capitaux investis et, pour les sociétés cotées, la politique de soutien des cours après la dépression boursière de 2001 ont conduit à privilégier la distribution de revenus sur l'investissement ». Au risque de menacer la création future de valeur ajoutée.

VERONIQUE LE BILLON



L'impôt sur le revenu et les prestations familiales contribuent à la réduction des inégalités

Alors que les écarts de niveau de vie entre les plus riches et les plus modestes vont de 1 à presque 7, la redistribution les fait passer de 1 à moins de 4. Au milieu de l'échelle, la redistribution est plus faible, le niveau de vie étant augmenté de 8,9 % pour le deuxième quintile.

Comment s'opèrent ces transferts ? Les prestations sociales versées en représentation 58 %, contre 42 % pour les prélèvements. Les cotisations et prestations maladie, vieillesse et chômage ne sont pas comptées, car elles ont une vocation davantage assurantielle que redistributive. A l'inverse des prestations

niveau de vie entre les plus riches et les plus modestes vont de 1 à presque 7, la redistribution les fait passer de 1 à moins de 4. Au milieu de l'échelle, la redistribution est plus faible, le niveau de vie étant augmenté de 8,9 % pour le deuxième quintile.

Comment s'opèrent ces transferts ? Les prestations sociales versées en représentation 58 %, contre 42 % pour les prélèvements. Les cotisations et prestations maladie, vieillesse et chômage ne sont pas comptées, car elles ont une vocation davantage assurantielle que redistributive. A l'inverse des prestations

niveau de vie entre les plus riches et les plus modestes vont de 1 à presque 7, la redistribution les fait passer de 1 à moins de 4. Au milieu de l'échelle, la redistribution est plus faible, le niveau de vie étant augmenté de 8,9 % pour le deuxième quintile.

Comment s'opèrent ces transferts ? Les prestations sociales versées en représentation 58 %, contre 42 % pour les prélèvements. Les cotisations et prestations maladie, vieillesse et chômage ne sont pas comptées, car elles ont une vocation davantage assurantielle que redistributive. A l'inverse des prestations

sous condition de ressources : aides au logement, minima sociaux (RMI, AAF, etc.), qui ont un impact important pour les plus pauvres. Mais elles sont très ciblées et ce sont les prestations familiales sans condition de ressource qui lissent le plus les revenus en raison de leur poids. Elles constituent une part appréciable du revenu des ménages modestes, où les familles sont surreprésentées. La prime pour l'emploi, enfin, a un impact restreint en raison de son faible poids dans le revenu total (0,4 %).

59 % des foyers non imposables Côté prélèvements, l'impôt sur le revenu (IR), fortement progressif, se révèle l'instrument le plus redistributif du système « socio-fiscal », en raison de ses taux et du fait que 59 % des ménages ne sont pas imposables. Mais cette caractéristique est relativisée du fait des baisses d'impôt passées

et surtout à venir cette année : le poids de l'IR dans les recettes fiscales et sociales tend à se réduire au profit de la CSG et de la CRDS (qui ont encore augmenté en 2005) ou de la TVA, des prélèvements proportionnels et non progressifs. Le PS souhaite cependant, si Ségolène Royal est élue, fusionner, à terme, l'impôt sur le revenu et la CSG afin, notamment, de rendre cette dernière légèrement progressive. Les prestations, elles, ne sont pas abaissées, voire sont régulièrement élargies (création de la Paje, par exemple). Cependant, le fait qu'elles augmentent quasiment toutes au même rythme que l'inflation tend à limiter leur capacité à réduire les inégalités quand, dans le même temps, le salaire moyen augmente plus rapidement. C'est notamment le cas du RMI qui a nettement « décroché » du SMIC depuis dix ans.

ETIENNE LEFEBVRE

LES POINTS FORTS

- Une réduction non négligeable des écarts de niveau de vie.
- Des prestations familiales qui constituent une part importante du revenu des ménages modestes.
- Un impôt sur le revenu redistributif.

À SURVEILLER

- L'impact limité de la prime pour l'emploi.
- L'augmentation des prélèvements proportionnels (TVA, CSG).
- L'indexation des prestations sociales sur les prix, qui réduit leur poids par rapport aux salaires.

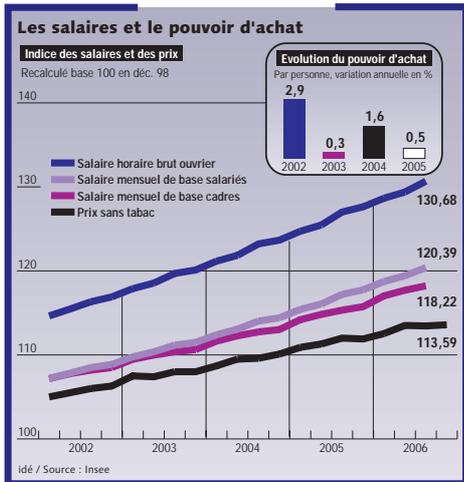
L'avenir du modèle social

Le pouvoir d'achat progresse davantage que ne le ressentent les ménages

Avec le relèvement de 11,4 % du pouvoir d'achat du SMIC en trois ans, les ouvriers ont davantage profité de hausses de salaires que les professions intermédiaires.

Le salaire et le pouvoir d'achat ont été, ces dernières années, au cœur des conflits sociaux dans les entreprises et restent une question centrale de la campagne électorale, alors que le SMIC n'a jamais été aussi revalorisé que ces trois dernières années et que les Français n'ont jamais autant consommé. Les raisons de ce paradoxe apparent sont, en réalité, nombreuses. Aux premiers rangs figurent le fractionnement du travail, les conséquences du passage à l'euro et la hausse des cours du pétrole, qui ont un temps attisé l'inflation, ou encore les révélations sur les rémunérations élevées de quelques grands patrons, qui ont entamé la cohésion sociale.

La réalité de l'évolution des revenus est, comme souvent, plus nuancée qu'il n'y paraît. S'il faut remonter à 1997 pour trouver une progression annuelle du pouvoir d'achat du salaire brut moyen supérieure à 1 %, le partage n'a pas été homogène. Sur le plan des salaires, « deux catégories sociales s'en sortent mieux que les autres », explique ainsi Michel Amar, chef de la division salaires et revenus d'activité à l'Insee, « les cadres et les ouvriers. Les premiers parce qu'ils ont profité de la croissance entre 1998



et 2001, les seconds parce qu'ils ont bénéficié de l'évolution du SMIC». La désindustrialisation a, aussi, fait disparaître de nombreux salariés peu qualifiés, améliorant mécaniquement le salaire moyen par tête des ouvriers. En trois ans, et en vertu du proces-

sus de réunification des SMIC consécutif à la mise en œuvre des 35 heures, le SMIC horaire brut a progressé de 11,4 %, accroissant mécaniquement la part des salariés rémunérés au salaire minimum (un sur six aujourd'hui), et nourrissant les frustrations de ceux situés juste au-dessus :

« La diffusion d'une hausse du SMIC aux salaires plus élevés est plus réduite aujourd'hui qu'il y a quinze ou vingt ans », observe Michel Amar.

Promesses des candidats
Les années récentes ont vu se développer de nouvelles formes de rémunération, notamment de l'épargne salariale, « Mais cela reste inégalement réparti, poursuit Michel Amar, seuls 40 % des salariés en bénéficient, et les 10 % les mieux lotis se partagent 40 % des sommes versées. »

Outre les salaires, le pouvoir d'achat des ménages doit inclure les prestations sociales et les revenus du patrimoine. Depuis 2003, il a progressé d'un peu plus de 1,5 %, contre près de 3,5 % par an entre 1998 et 2002. Si l'on rapporte cette mesure à chaque individu dans le ménage, la hausse est plus limitée. En résumé, indique un économiste, « les chiffres macroéconomiques reflètent le sentiment, mais pas au point de ce que l'on entend ici ou là ».

Mais face à la hausse des prix du logement, les candidats à la présidentielle ont bien compris qu'ils ne pouvaient aller à rebours de l'opinion des Français. Ségolène Royal entend « garantir » le pouvoir d'achat grâce à un relèvement du SMIC à 1.500 euros, tandis que Nicolas Sarkozy propose de « travailler plus pour gagner plus ».

VÉRONIQUE LE BILLON

La création d'entreprises atteint des sommets

Plus de 233.000 entreprises ont été créées l'an passé, ce qui constitue un record. Mais alors que de plus en plus de patrons atteignent l'âge de la retraite, la France manque de repreneurs.

En France, on n'a toujours pas de pétrole, mais on a de plus en plus d'entrepreneurs. L'an passé, 233.045 entreprises ont été créées, ce qui constitue un nouveau record et a permis de franchir le cap du million de créations depuis 2002. Le commerce concentre un quart de ces créations, mais les plus fortes progressions ont été observées dans l'immobilier, les

services aux entreprises et la construction. Après avoir oscillé pendant une décennie aux alentours de 170.000 créations annuelles, la France semble avoir passé durablement la vitesse supérieure grâce aux mesures incitatives (soutien financier, simplification administrative) instaurées depuis 2003.

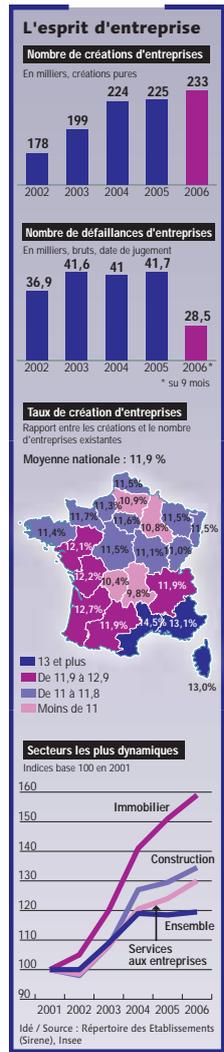
De nombreux chômeurs
« Le phénomène n'est pas près de s'arrêter » car « il y a toujours 1,8 million de créateurs potentiels qui disent avoir un projet précis et veulent passer à l'acte dans moins de deux ans », soulignait, début février, Xavier Kergal, directeur général du Salon des entrepreneurs.

Longtemps taxés d'un trop grande frilosité, les Français se découvrent une âme d'entrepreneur. « C'est encore lent, mais l'envie de se lancer s'affirme chez les jeunes diplômés, dans le prolongement de l'effet start-up de ces dernières années », analyse Gilles Lecointre, professeur à l'Essec et PDG d'Intercessio, spécialiste de la cession de PME.

Cette évolution relève aussi de l'apparition de nouveaux types de créateurs : plus d'un tiers des sociétés reprises ou lancées le sont désormais par des demandeurs d'emploi. Par pragmatisme, toutefois, plus que par aspiration profonde : ils cherchent alors surtout à créer eux-mêmes l'emploi qui ne trouve pas ailleurs. L'an passé, 74.000 chômeurs ont bénéficié de l'Accre (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise), soit 2,5 fois de plus qu'en 2002.

Trop peu de reprises
Autre point positif : les projets de création sont de plus en plus matures, estime l'Insee, dans la mesure où « les créateurs choisissent en majorité les secteurs les plus dynamiques au moment de la création ». Dans ces conditions, l'évolution de la mortalité d'entreprise est, elle aussi, encourageante. Certes, les défaillances ont progressé de 2001 à 2005, mais à un rythme inférieur à celui des créations. L'année dernière, elles sont même réparties à la baisse (-4,6 %). Une ombre persiste cependant : les reprises restent trop peu nombreuses. L'Insee a même noté un fléchissement l'an passé, alors qu'un nombre croissant de patrons issus du baby-boom atteignent l'âge de la retraite. L'enjeu est de taille. Selon les estimations, au moins 300.000 entreprises pourraient être à reprendre ces dix prochaines années en raison de ce vieillissement de la population des dirigeants de PME. Or, souligne Gilles Lecointre, « il y a beaucoup de candidats, mais trop peu ont vraiment les compétences nécessaires ». Le risque, dans ces conditions, est que beaucoup d'entreprises disparaissent à moyen terme.

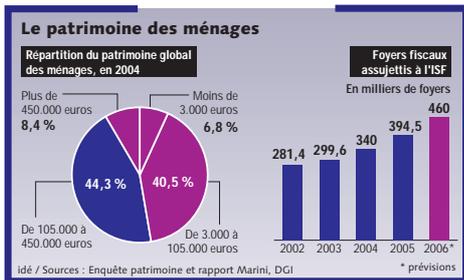
DEREK PERROTTE



La hausse des prix immobiliers accroît les inégalités de patrimoine

Les 1 % de Français les plus riches concentrent deux fois plus de patrimoine que les 50 % les moins aisés. La transmission du patrimoine d'une génération à une autre a été fiscalement allégée ces dernières années.

Si l'on veut présenter à gros traits la répartition du patrimoine des Français, une seule comparaison suffit : les 50 % des ménages les plus modestes concentraient, en 2004, 7 % du patrimoine brut global présent en France, tandis que les 1 % des Français les plus riches en possédaient près du double (13 %). Ces chiffres, issus de l'enquête menée tous les six ans par l'Insee, surestiment toutefois le patrimoine réel des ménages puisqu'il inclut les actifs financés par endettement, notamment lorsque les ménages n'ont pas fini de rembourser un emprunt immobilier. « Entre 1992 et 2004, la plupart des indicateurs indiquent une stabilité des inégalités sur l'ensemble de la population », indique une étude de l'Insee publiée l'an dernier. Mais, nuance-t-elle, les inégalités « ont progressé parmi les ménages âgés de 30 à 50 ans, ainsi que parmi les ménages à revenus modestes. En comparaison du reste de la population, le patri-



moine brut des jeunes de moins de trente ans est moindre en 2004 qu'il y a douze ans, tandis que celui des plus de cinquante ans a augmenté ». « C'est l'indice d'un accès au patrimoine plus difficile et plus tardif pour les jeunes générations », commente le rapport annuel du Centre d'analyse stratégique.

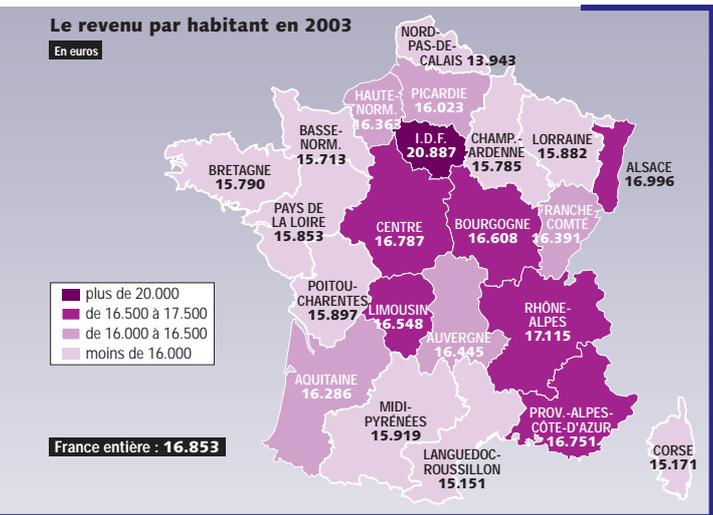
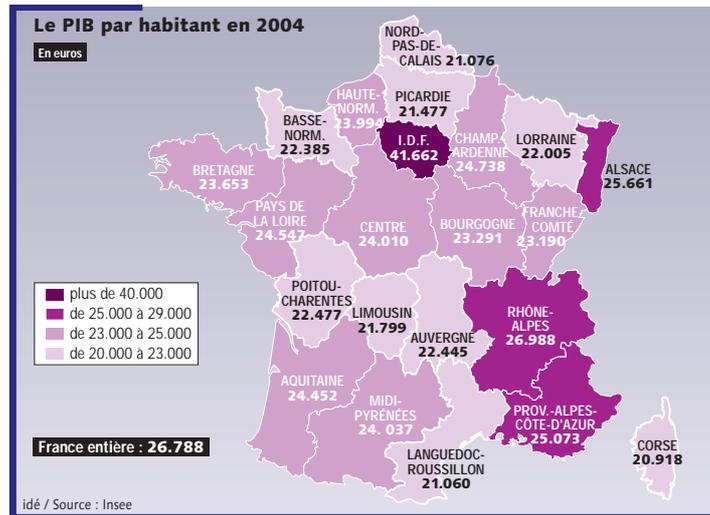
Un demi-million de foyers ISF Cette tendance pourrait s'être accentuée ces dernières années. Le « facteur essentiel d'accumulation du patrimoine », rappelle l'Insee, étant le logement, les ménages les

plus aisés, déjà propriétaires, ont vu leurs actifs immobiliers prospérer avec la hausse des prix de la pierre, tandis que les plus modestes ont davantage de difficultés à accéder à la propriété. Comme le rappelle le sénateur Philippe Marini (UMP) dans une note récente sur les exils fiscaux, « entre 1998 et 2005, le montant du patrimoine immobilier des redevables à l'ISF, avant abattement, est passé de 115,8 milliards d'euros à 307,9 milliards d'euros, soit une hausse de 170 % ». Avec le boom immobilier et le redressement des cours de Bourse, le

nombre d'assujettis à l'ISF (les contribuables, dont le patrimoine taxable dépasse 760.000 euros) a plus que doublé entre 1997 et l'an dernier. Près d'un demi-million de foyers devraient remplir une déclaration d'ISF cette année.

Un million et demi de donations
La transmission du patrimoine d'une génération à une autre a, en outre, été facilitée et fiscalement allégée sous les gouvernements Raffarin et Villepin, relativement davantage l'égalité des chances à la naissance. En 2004, parents et grands-parents ont pu réaliser des donations à hauteur de 30.000 euros exonérées de droits. Au total, plus de 1,5 million de donations ont été réalisées dans ce cadre. De même, le gouvernement a réduit de dix à six ans le délai entre deux donations exonérées. Une tendance qu'entend poursuivre le candidat de l'UMP s'il est élu : Nicolas Sarkozy veut exonérer 90 % des droits de succession. Au final, les inégalités de patrimoine apparaissent ainsi plus fortes, en France, que les inégalités de revenus, où les 10 % de ménages les plus riches gagnent environ 4,3 fois plus que les 10 % les plus modestes.

V. L. B.



L'éducation s'est démocratisée mais le système scolaire se fissure

Jamais les jeunes Français n'ont été si éduqués et si formés. Pourtant, le système, de plus en plus coûteux, ne parvient plus vraiment à se démocratiser, ni à répondre complètement aux attentes des parents d'élèves, des étudiants, et même des professeurs.

Qu'il est désormais loin le temps où l'enseignement français passait pour être « le meilleur du monde » ! Aujourd'hui, l'école n'est pas franchement en crise mais elle connaît de sérieux ratés. Certes, jamais la population n'a été aussi éduquée et diplômée : 81 % des 25-34 ans ont un diplôme de fin d'études secondaires, contre 57 % des 45-54 ans. « La France, qui était voilà vingt ans, sous-éduquée par rapport à la moyenne de l'OCDE, est désormais au-dessus », se félicite Eric Charbonnier, de la division éducation de l'OCDE. Elle n'a pas non plus à rougir de ses performances éducatives (le niveau des élèves à 15 ans), qui la placent, in fine, dans la moyenne internationale. Mais après des dé-

cernies de progrès, le système stagne, peine à se moderniser et à se démocratiser malgré son coût élevé (la dépense intérieure d'éducation a été multipliée par 1,8 entre 1980 et 2004, et le budget de l'éducation reste le premier de la nation).

Grandes inégalités

Ainsi, la France, qui, paradoxalement, a choisi de mieux doter ses lycéens et collégiens que ses étudiants, produit l'un des systèmes les plus inégalitaires qui soient. Les enfants d'ouvriers y sont plus qu'ailleurs les grands perdants du système, de plus en plus écartés des voies d'excellence ; les zones d'éducation prioritaires affichent des taux de réussite inférieurs à la moyenne ; les élèves en échec sco-

laire (150.000 sortent chaque année sans diplôme ni qualification) ont du mal à décrocher un emploi ; leur taux d'accès au baccalauréat (63 % l'an passé) stagne depuis dix ans... « Nous avons une des meilleures écoles du monde, mais seulement pour la moitié des

élèves. Nous ne savons pas gérer la difficulté », résume Christian Forrester, ancien président du Haut Conseil de l'évaluation, coordinateur d'un ouvrage à paraître sur l'état du système éducatif français (1). Paradoxalement, jamais les attentes qui pèsent sur l'école

n'ont paru si fortes. L'on exige d'elle qu'elle éduque, permette d'accéder aux meilleurs diplômes, canalise la violence, prépare à l'emploi, initie aux nouvelles technologies, aux langues, pallie aux difficultés familiales...

Le recours au secteur privé

Mais à placer la barre trop haut, n'a-t-on pas brouillé l'objectif ? Une chose est sûre : de plus en plus de parents se tournent vers le secteur privé – établissements, offices de soutien scolaire – et contournent la carte scolaire, témoignant simultanément d'un mécontentement vis-à-vis de l'école publique, et d'une forte angoisse face à la « course aux diplômes ». Jamais, non plus, le malaise des 900.000 enseignants

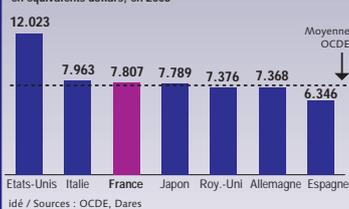
n'a paru si palpable, prompts à grossir les rangs des cortèges. Bref, le système paraît en panne, malgré les tentatives – infructueuses – des ministres successifs de l'Éducation de le réformer (réforme Ferry de l'université, loi Fillon sur l'école...). Les opportunités de changement, pourtant, existent. Les départs en retraite massifs d'enseignants prévus ces prochaines années permettront de réformer la formation et d'introduire une véritable gestion des carrières. La réforme budgétaire ambitionne d'introduire une culture de la performance et un brin d'autonomie dans un système centralisé. LAURENCE ALBERT

(1) « Que vaut l'enseignement en France », Stock.

Education, formation : des performances moyennes

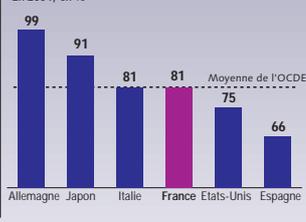
Dépenses annuelles destinées aux établissements d'enseignement

Par élève / étudiant entre l'enseignement primaire et supérieur, en équivalents dollars, en 2003



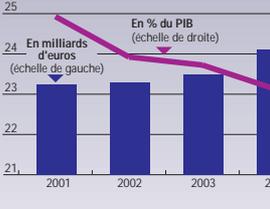
Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires

En 2004, en %



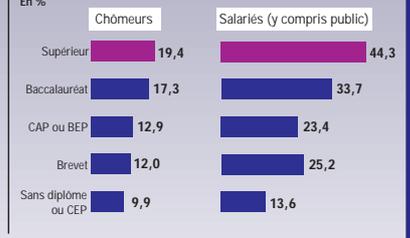
Dépense globale pour la formation professionnelle et l'apprentissage

En milliards d'euros (échelle de gauche) et en % du PIB (échelle de droite)



Taux d'accès à la formation continue

En %



Enseignement primaire et secondaire : le collège au cœur des difficultés

Championne du redoublement et des heures de cours, la France n'obtient que des résultats moyens dans les évaluations internationales. Le collège unique, où se joue une partie de l'orientation, concentre les difficultés.

La France paye-t-elle le fait de n'avoir pas su encore choisir son camp entre les deux grands modèles éducatifs mondiaux, celui très « inclusif » d'Europe du Nord et celui hypersélectif, d'Asie du Sud-Est ? Ces dernières années, les collégiens hexagonaux ne se sont guère illustrés par rapport à leurs homologues finlandais et japonais dans les grands tests internationaux comme PISA. A peine une modeste 13^e place en mathématiques et en sciences, des élèves qui se déclarent plus stressés que

la moyenne... Si le système paraît moins performant, ce n'est pourtant pas faute de moyens : entre 1990 et 2004, les dépenses ont grimpé, en euros constants, de 33 % au collège et de 50 % au lycée. La France dépense plus pour ses élèves que la moyenne des pays de l'OCDE. Sans forcément opter pour les méthodes les plus efficaces : elle est ainsi championne du monde d'un redoublement (40 % des élèves) que beaucoup de pays et de pédagogues contestent ; elle a eu tendance à multiplier les options, et à alourdir les horaires (entre 7 et 14 ans, un élève reçoit en moyenne 7.500 heures de cours contre 5.500 en Finlande) sans que les élèves ne maîtrisent en fine les programmes. Ainsi, 10 % des élèves ne savent pas lire à leur entrée en 6^e, à peine un tiers

maîtrise correctement le programme scolaire en fin de collège. « On continue d'avoir les mêmes exigences qu'avant la massification et le collège unique alors que les élèves ne sont plus du tout les mêmes », déplore Christian Forrester, ancien président du Haut Conseil de l'évaluation.

Hétérogénéité

Tentée de s'inspirer du modèle finlandais (pas de redoublements, peu de notes, un enseignement resserré autour de quelques disciplines), la France vient de mettre en place un « socle commun » de connaissances et de compétences, que chaque élève devra désormais maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire, à 16 ans. Une réforme potentiellement porteuse de changements... à condition que le collège, nœud

du problème, parvienne à évoluer. Trente ans après sa création, le collège unique paraît en effet avoir du plomb dans l'aile : la carte scolaire est contournée, les classes hétérogènes sont devenues difficiles à gérer pour les enseignants, la 3^e est plus que jamais une gare de triage qui sépare les « bons élèves » promis aux études générales de ceux dirigés contre leur gré dans des lycées professionnels désertés. Plus que jamais, l'orientation – socialement discriminante – est l'un des talons d'Achille du système, cause d'échec important dans les filières professionnelles comme dans les premières années universitaires. Au final, seule l'école maternelle fait encore figure d'exception, enviable et copiée partout dans le monde.

L. A.

Enseignement supérieur : la cote d'alarme

Sous-financées au regard des standards internationaux, les universités peinent à se moderniser pour affronter la concurrence, améliorer la professionnalisation, et assurer aux étudiants de solides chances de réussite. Les grandes écoles, elles, sont en quête de visibilité.

Conflit du CPE, séisme provoqué par le classement de Shanghai, fuite des cerveaux, rapports alarmistes... les symptômes de la crise s'accumulent dans l'enseignement supérieur, français tandis que le système paraît pris dans la nasse. La santé fragile des universités et des grandes écoles ne se mesure pas uniquement à l'aune de leur contre-performance dans le classement de Shanghai : la première université française est 46^e. Elle transparaît aussi dans des indicateurs moins contestables. Ainsi, 39 % d'une génération est aujourd'hui diplômée d'université. C'est, certes, deux fois plus que dans les années 1970, mais c'est moins qu'aux Etats-Unis (55 %). Contrairement aux idées reçues, la France n'a donc pas trop d'étudiants dans une économie de la connaissance qui requiert une élévation générale du niveau de qualification. Mais le chômage et la déqualification des jeunes diplômés témoignent d'une insuffisante adaptation aux besoins du marché de l'emploi.

Manque de visibilité

Malgré une timide amorce de rattrapage, la nation est peu généreuse vis-à-vis de son enseignement supérieur. Elle dépense à peine 8.165 euros en moyenne par an et par étudiant, soit un peu moins que la moyenne des pays de l'OCDE et la moitié des Etats-Unis. La pénurie affecte surtout les universités, qui ne reçoivent que 6.700 euros par étudiant – contre 13.700 pour les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles – de l'Etat. Des entreprises, mais aussi des étudiants (les droits d'inscription restent faibles

comparés à de nombreux pays étrangers).

La n'est pas l'unique leçon de Shanghai, qui en sanctionnant le manque de visibilité des établissements, pose aussi la question de la pertinence du modèle français. Le système dual – grandes écoles et universités – demeure une exception aux résultats inégaux.

Universités : situation critique

La situation des 85 universités est de loin la plus critique. Sommées d'assumer la massification (1,5 million des 2 millions d'étudiants sont dans les campus) en accueillant, sans sélection et sans moyens un public de plus en plus hétérogène (bac professionnels, enfants d'ouvriers...), elles sont soumises à une triple injonction de performance : professionnaliser les cursus, maintenir l'excellence de leur recherche, élever le niveau général de qualification. Or si le potentiel est là, les premières années ont pris des allures de parcours du combattant où s'opère une sélection par défaut : échec scolaire (21 % des étudiants échouent, 15 % se réorientent), filières surchargées (psychologie, sport, arts) malgré leurs débouchés incertains, désaffectation pour les sciences... Certes, les établissements ont réussi à calquer leurs diplômes sur les standards internationaux (licence, master, doctorat) et à regrouper leurs forces au sein des pôles de recherche et d'enseignement supérieur. Mais la vraie modernisation paraît encore en suspens, faute d'avoir levé les tabous – financement, sélection, autonomie, statut des enseignants.

Le sort des élèves des grandes écoles et des cycles courts – BTS, DUT – paraît plus enviable : ces formations sélectives offrent en effet de réels débouchés professionnels. Pour ces établissements, l'enjeu est autre : réussir leur ouverture sociale, et parvenir à se rendre visibles dans un système mondial tout entier tourné vers les universités et la recherche. L. A.

Formation professionnelle : la réforme montre déjà ses limites

Voulu par les partenaires sociaux, un droit individuel à la formation a été créé. Si les branches ont joué le jeu, les salariés n'en ont encore que rarement bénéficié. Le financement global du dispositif fait l'objet de vives critiques.

Droit individuel à la formation (DIF), validation des acquis de l'expérience, contrats de professionnalisation : pour rester compétitive, la France a, en cinq ans, profondément transformé son système de formation continue en se dotant de nouveaux outils. Après l'accord signé à l'unanimité des partenaires sociaux transcrit dans la loi du 4 mai 2004, les branches se sont saisies de la possibilité qui leur était offerte de fixer les orientations pour le développement de la formation et l'affectation des fonds : près de 450 accords ont été

signés dans 230 branches. Mais, près de trois ans après, la réforme tarde à produire ses effets : en 2005, seul 1,3 % des salariés ont commencé à utiliser leur DIF, selon les chiffres issus de l'exploitation de la déclaration fiscale des entreprises sur leurs dépenses de formation. En 2006, cette proportion aurait doublé, selon les calculs de la Fédération patronale de la formation professionnelle, mais on reste loin d'un droit à vocation « universelle ». Comment expliquer ce décalage ? Malgré les engagements, de nombreuses entreprises ont continué à gérer la formation dans une logique de dépense et n'ont pas su trouver la synergie entre les différents dispositifs. Les plus grands groupes ont conforté leur avance, alors que l'un des objectifs de la réforme était de réduire les écarts avec les PME.

Par ailleurs, les ouvriers et les employés, qui devaient être les premiers visés, n'ont déposé que 35 % des demandes, selon le baromètre réalisé par la FFP et le GARF (Groupement des acteurs et responsables de formation).

Mettre fin aux « gaspillages »

La réforme a ainsi essuyé ses premières critiques : dans un rapport qui a fait grand bruit, les économistes Pierre Cahuc et André Zylberberg ont dénoncé un « système à la dérive », proposant la suppression pure et simple du DIF. Ils s'étonnent de l'« inefficacité » du dispositif en matière de reprise d'emploi ou d'adaptation au marché du travail, alors que la dépense nationale est élevée : les entreprises, l'Etat, les régions et les ménages lui consacrent environ 24 milliards d'euros chaque année.

C'est d'ailleurs à l'utilisation de ces fonds que vient de s'attaquer la Cour des comptes. Car, en matière de financement, aucune réforme d'envergure n'a été entreprise depuis des années : la gestion des OPCA, organismes paritaires chargés de collecter et redistribuer les fonds, a été jugée « peu rigoureuse » et les sommes affectées au financement du paritarisme ont été montrées du doigt : celles-ci ne seraient « qu'imparfaitement justifiées » tant sont « rares les organisations professionnelles qui présentent de véritables justificatifs correspondant à des services effectivement accomplis ». Les candidats UMP et PS y ont vu une manne : Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal promettent de mettre fin aux « gaspillages » et de « redéployer » les fonds de la formation. CARINE FOUTEAU

L'avenir du modèle social

Une société qui craint l'avenir

L'ascenseur social se grippe, voire fonctionne à l'envers. Les inégalités d'accès aux statuts supérieurs s'accroissent. La classe politique commence à réagir.

La France s'enrichit, mais les Français pensent que leurs enfants auront une vie plus difficile que la leur. Ils n'ont pas tort : l'écart de revenus entre les trente-ans et les cinquagénaires est passé de 15 % il y a trente ans à 40 % aujourd'hui. A l'espoir de grimper dans la hiérarchie sociale, grâce à un modèle solidaire et intégrateur fondé sur l'école républicaine, a succédé la crainte de reculer, voire de sombrer, et un vrai fossé générationnel. Un sondage réalisé cet hiver a causé une grande surprise : près d'une personne interrogée sur deux déclare ne pas se sentir à l'abri de devenir SDF. Le sentiment de « déclinisme », ou la crainte de le subir, ne cesse de progresser, même si cette notion est difficile à mesurer. On peut la résumer comme la situation de jeunes qui possèdent une qualification supérieure à celle requise pour leur emploi, ou ne correspondant pas à leur salaire. Mais aussi au basculement, en cours de carrière, d'une catégorie socioprofessionnelle à une autre.

Plusieurs chercheurs en sciences sociales ont récemment publié des travaux sur le déclinisme. Comme le soulignent François Dubet et Marie Duru-Bellat, le déclinisme est frappant dans la fonction publique, « où 64 % des jeunes recrutés possèdent des diplômes très supérieurs à

LES POINTS FORTS

- Un système de protection sociale qui reste solide
- Un modèle intégrateur fondé sur l'école républicaine
- De nouvelles politiques de lutte contre les discriminations

À SURVEILLER

- Le risque de « déclinisme » social, en particulier chez les jeunes
- La précarisation du marché du travail
- Des écarts de revenu croissants entre trentenaires et cinquantenaires

ceux que le concours requiert ». Et, alors qu'une grande majorité de bacheliers devenaient cadres ou accédaient aux professions intermédiaires à la fin des années 1960, cette probabilité a chuté à 25 % aujourd'hui. Tout simplement parce que l'augmentation de l'emploi qualifié n'a pas suivi l'offre de diplômés.

« Descenseur social » D'autres inégalités jouent alors à plein : hommes-femmes, villes-banlieues, populations issues de l'immigration, logement, carte scolaire, etc. Et, dans ce contexte, *l'avantage relatif des fils de cadres (pour accéder aux statuts supérieurs) sur les fils d'ouvriers, d'employés ou de personnes exerçant une profession intermédiaire s'est accentué depuis vingt-cinq ans*, démontre une étude de l'Insee (*).

Les classes populaires sont alors les plus exposées à la précarisation du marché du travail : recul du CDI, temps partiel subi, émergence des travailleurs pauvres. L'ascenseur devient « descenseur social », une expression popularisée par les chercheurs Philippe Guilbert et Alain Mergier, car il fige les inégalités, voire creuse les écarts. Ce phénomène n'est pas propre à la France, mais il y est plus marqué, en raison du taux de chômage élevé des jeunes. L'ampleur du mouvement anti-CPE ou la crise des banlieues en ont été les révélateurs.

Dans le même temps, les cadres eux-mêmes sentent fragilisés. Ils ne sont plus à l'abri du déclinisme : une autre étude de l'Insee parue en décembre souligne qu'entre 1998 et 2003, près de 10 % des cadres sont

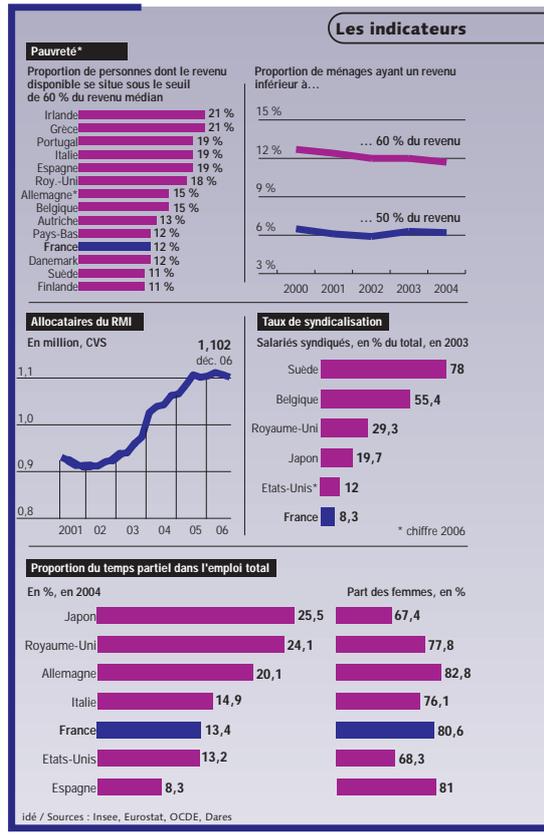
retombés dans un groupe socio-professionnel « inférieur », une proportion qui n'était que de 2 % sur la période 1980-1985.

Nouvelles thématiques

Le tableau ne doit cependant pas être trop noir car la mobilité ascendante apparaît également en hausse. Un autre phénomène participe au sentiment d'insécurité sociale : les garanties classiques de l'Etat providence sont régulièrement remises en question, ce qui se voit dans les faits ou dans les discours : évolution des retraites, couverture maladie, etc. Pour autant, le système de protection sociale reste solide et fait régulièrement la preuve de sa capacité d'adaptation, comme entémoignent la création du RMI, de la CMU ou encore de l'APA.

De plus, et même si c'est avec retard, la classe politique a commencé à prendre la mesure des fissures dans le modèle de cohésion sociale, à gauche comme à droite, avec la montée en puissance de nouvelles thématiques telles que la lutte contre les discriminations, le droit opposable au logement, la rénovation urbaine. Ou, plus récemment, au travers du thème central de l'intégration et de la reconnaissance par le travail dans la campagne électorale.

ÉTIENNE LEFEBVRE
(* « La Société française », éd. 2006.



Jeunes et seniors marginalisés par les entreprises

Situation tenace. Les emplois créés en France ne profitent guère aux jeunes et aux salariés âgés. Dans un cas comme dans l'autre, le pays détient l'un des taux d'activité les plus faibles d'Europe. Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans (37,9 %) est inférieur à la moyenne de la zone euro, elle-même très éloignée des performances des Etats-Unis ou du Japon. Le gouvernement a voulu y remédier, en supprimant les dispositifs de préretraite financés par l'Etat. Mais cette extinction progressive a été compensée par le développement des dépenses de recherche d'emploi (415 000 personnes) et des préretraites maison des entreprises. L'Etat, qui espère porter le taux d'emploi des seniors à 50 % d'ici à 2010 (objectif européen de l'agenda de Lisbonne), ne parvient toujours pas à motiver les employeurs.

Le nouveau rendez-vous sur les retraites, prévu pour 2008, risque de remettre ces questions au cœur du débat. Le ministre délégué au Travail, Gérard Larcher, a notamment estimé qu'il fallait mettre un terme à la dépense de recherche d'emploi, qui permet aux chômeurs de plus de 57 ans d'attendre leur retraite sans avoir à retrouver un emploi.

La situation des jeunes est encore plus médiocre. Seuls 30,1 % des personnes de moins de 25 ans sont en activité. On est très loin des taux d'emploi mesurés au Royaume-Uni (54 %), en Allemagne (42 %) et en Autriche (53 %). Face à une précarité croissante, les jeunes ne sont, il est vrai, guère encouragés à affronter le monde de l'entreprise. Les CDD, missions d'intérim et contrats aidés sont toujours plus nombreux, selon l'Insee. Ils représentaient 3,5 % de l'emploi en 1995, contre 10,8 % en 2005. D'une façon générale, la précarité touche les jeunes plutôt que les salariés expérimentés, les femmes plutôt que les hommes, les salariés peu qualifiés plutôt que les diplômés, etc. Elle est aussi plus tenace qu'auparavant : dans les années 1980, 20 % des précaires restaient dans cette situation d'une année sur l'autre. Ils sont 30 % aujourd'hui.

LUCIE ROBEQUAIN

Les classes moyennes éclatées et tirées vers le bas

Entre la précarisation du marché du travail et le risque du déclinisme, les catégories intermédiaires ne sont plus à l'abri d'accidents de carrière. Longtemps figures de la prospérité, elles s'inquiètent aujourd'hui pour l'avenir de leurs enfants.

L'image d'une société française constituée d'une immense classe moyenne prospère, fruit de la croissance des Trente Glorieuses et symbole de la modernité consumériste, a fait long feu. Le vote de rejet du premier tour de la présidentielle de 2002 et le « non » à la Constitution européenne en 2005 ont rappelé le poids démographique des catégories

populaires. Quant aux mouvements des lycéens contre la loi Fillon sur l'école et des étudiants contre le contrat première embauche (CPE), ils illustrent le malaise d'une jeunesse, ni riche ni pauvre, inquiète pour son avenir. De fait, le déclinisme est une réalité qui touche de plus en plus les couches moyennes, tandis que les milieux les plus aisés, qui investissent davantage dans les études de leurs enfants et disposent de carnets d'adresses plus étoffés, sont relativement épargnés.

Qu'ils soient contremaîtres ou comptables, artisans ou infirmières, les représentants de cette classe du milieu ont vu leur revenu stagner. De

l'après-guerre à aujourd'hui, la bascule financière est saisissante : comme le rappelle le sociologue Louis Chauvel, « de 1945 à 1975, le salaire réel net moyen fut multiplié par trois ». Depuis, « avec une croissance annuelle moyenne du salaire net réel de l'ordre de 0,5 %, nous n'avons plus progressé que de 12 %, soit autant qu'en trois ans au rythme précédent » (*).

Identité positive

En parallèle, le marché du travail est devenu moins accueillant : le risque du chômage, la précarisation des emplois (développement de l'intérim, des CDD, du temps partiel, des

stages, etc.), l'éclatement du salariat en petites structures (lié à la tertiarisation de l'économie) et l'affaiblissement des structures intermédiaires (syndicats, partis, etc.) ont rendu les salariés du privé plus fragiles et plus seuls face à l'organisation du travail. A l'intérieur des classes moyennes, la fracture avec les fonctionnaires s'est accentuée, au risque de créer du ressentiment entre les uns et les autres. Ce clivage semble d'ailleurs se lire dans les votes, les salariés du secteur privé ayant plus souvent tendance à choisir la droite que les agents publics. Directrice de recherche au CNRS-Cevipof, Nomma Mayer, montre ainsi qu'au fil des

ans, le statut professionnel a acquis plus d'importance dans le choix électoral que le diplôme ou le revenu.

L'évolution démographique pourrait redonner de l'air à cette catégorie, avec le départ progressif mais massif des baby-boomers à la retraite. Reste à savoir si cela suffira à refaire partir l'ascenseur social et si les jeunes générations sauront donner de leur mode de vie une identité positive.

CARINE FOUTEAU
(* « Les Classes moyennes à la dérive », Louis Chauvel, Editions du Seuil et La République des idées, octobre 2006.

Des pistes pour freiner la dérive des banlieues : éducation, prévention et rénovation urbaine

Les territoires en pourtour des grandes villes se dégradent. Pourtant, alors que certaines cités s'embrasent régulièrement, d'autres apparaissent plus apaisées.

Les nuits d'émeutes urbaines, à l'automne 2005, ont eu un effet révélateur : les banlieues françaises sont réapparues sous le feu des projecteurs, avec leurs lots de difficultés économiques, sociales et architecturales. Du désengagement des services publics à la fermeture des commerces de proximité en passant par l'affaiblissement du tissu associatif : les zones dites « sensibles », où vivent entre 6 et

8 millions de personnes, connaissent des taux de chômage deux fois supérieurs à la moyenne nationale, des revenus plus faibles et des problèmes de santé plus importants qu'ailleurs.

Les écarts avec les quartiers intégrés des grandes villes se creusent : pas forcément parce que les pauvres s'appauvrissent, mais parce que les riches se referment sur eux-mêmes, comme l'explique Eric Maurin dans « Le Ghetto français » (*). Pourtant, le phénomène de ségrégation urbaine ne signifie pas que les cités soient une vaste zone uniforme à la dérive. Les émeutes ont montré que, si certains

quartiers ont flambé comme à Clichy-sous-Bois ou à Aulnay-sous-Bois, d'autres, au contraire, sont restés relativement calmes, comme à Chanteloup-les-Vignes, à Saint-Denis ou à Vaulx-en-Velin.

Lecture sur le long terme

Comment expliquer ce décalage ? La politique de la ville, outre qu'elle n'a pas toujours bénéficié de moyens conséquents, se lit sur plusieurs générations. Ce qui signifie que les améliorations actuelles sont souvent le résultat d'actions menées il y a vingt ans, voire plus. Le paradoxe vient du fait que, dans un premier temps, une convention

avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine peut se traduire par de l'insécurité pour les familles qui ignorent où et comment elles vont être relogées. Par ailleurs, dans certains quartiers, des dispositifs bien rodés de veille et de prévention de la délinquance, associant régulièrement des représentants de la police, de la justice, de l'Éducation nationale et de la SNCF ou d'autres sociétés de transport ont pu fonctionner. Alors que la suppression de la police de proximité a été vivement critiquée, y compris par des maires de droite, certaines municipalités, dans un souci de maillage et d'apaisement

des conflits, ont mis l'accent sur l'embauche de médiateurs de rue. La capacité à instaurer de bonnes relations avec les associations a, dans le même ordre d'idées, pu faire la différence. Enfin, les efforts en matière d'éducation sont déterminants, comme l'ont récemment rappelé les maires de l'association Ville et Banlieue, qui demandent une sanctuarisation des moyens dédiés aux territoires d'éducation prioritaire.

CA. F.
(* « Le Ghetto français, enquête sur le séparatisme social », Eric Maurin, Editions du Seuil et La République des idées, octobre 2004.

La France penche à l'ouest et au sud

Les migrations internes s'accroissent et le clivage avec une France du Nord et du Centre, stagnante, s'amplifie.

Entre 1999 et 2006, alors que le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont vu leur population progresser respectivement de plus de 1 % en moyenne chaque année, celles de la Bourgogne ou du Nord-Pas-de-Calais n'ont varié que d'un peu plus de 0,1 %. Champagne-Ardenne perd même des habitants. Ces quelques exemples illustrent la ligne de fracture qui se dessine entre une France de

l'Ouest et du Sud plus vivante et une France du Nord et du Centre presque anémiée. Le clivage est encore plus net au niveau des départements avec cette déferlante – une pression démographique bien supérieure à 1 % par an – observée durant la même période sur les territoires du littoral, des rives de l'Atlantique jusqu'à la façade maritime languedocienne. Or, à l'opposé, les seuls départements dont la population baisse régulièrement se situent dans le centre et l'est du pays : l'Allier, les Ardennes, la Creuse, la Haute-Marne et la Nièvre.

Ces écarts sont liés en grande partie aux migrations internes qui s'accroissent, près de 2 % des Français ayant changé de région durant ces dernières années, contre environ 1,5 % dans les années 1990. Toutefois, l'Île-de-France concentre encore 40 % des flux migratoires, et surtout des jeunes adultes.

L'étalement urbain se renforce

Le cycle de vie des ménages explique aussi le fait que les plus jeunes vont vers les pôles urbains où ils trouvent plus facilement un emploi alors que le mouvement

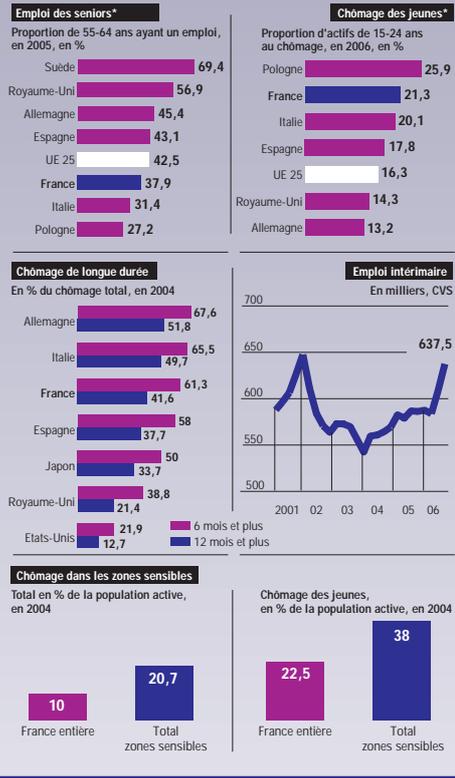
s'inverse quand arrive un enfant dans le foyer. D'où sans doute le renforcement de l'étalement urbain, les communes rurales les plus éloignées du centre d'une aire urbaine (jusqu'à 30 km) connaissant désormais un regain de croissance. Les démographes parlent d'un renversement de tendance par rapport à la période 1990-1999, la population augmentant davantage dans les communes rurales que dans celles urbaines.

C'est que les seniors ne sont plus seuls à rejoindre les campagnes : il faut désormais compter de plus en plus avec une popula-

tion active composée de citadins de plus de quarante ans, de jeunes ménages, voire de citoyens d'autres pays européens. A tel point que des départements ruraux comme le Cantal, la Creuse, les Hautes-Alpes ou la Haute-Loire, condamnés jusqu'alors à une désertification certaine, voient leur déficit en naissances compensé par les nouveaux arrivants. Mais, là encore, ce retour en grâce ne semble bénéficier qu'aux départements ruraux situés dans une grande moitié sud et ouest de la France.

PH. M.

de la cohésion sociale



Le dialogue social en quête de renouveau

La réforme que vient d'approuver le Parlement devrait changer la physionomie du dialogue social.

La loi ne peut pas tout faire. En 2002, le Conseil constitutionnel le signifiait à Lionel Jospin, en annulant sa nouvelle définition du licenciement économique au nom de la liberté d'entreprendre. En 2006, la rue rappelait à Dominique de Villepin, contraint de retirer son contrat première embauche voté à la hussarde et sans concertation. L'histoire va-t-elle se répéter ? Ce n'est pas certain. La loi du 31 janvier sur le dialogue social qu'a fait voter le Premier ministre pour effacer le CPE fournit pour la première fois un mode d'emploi constructif des relations entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Désormais, tout projet portant sur « les relations du travail, l'emploi et la formation professionnelle » doit faire l'objet d'une « concertation préalable » avec les partenaires sociaux « en vue de l'ouverture éventuelle » d'une négociation. Le texte emprunte beaucoup aux exemples espagnols et hollandais. Mais si l'inspiration européenne est patente, la réforme ne va pas aussi loin car elle ne remet pas en cause la suprématie de la loi sur l'accord collectif. Le texte est, du reste, peu contraignant pour le gouvernement et le prochain président de la République pourrait être tenté de s'en exonérer : il autorise à se passer de consulter les partenaires sociaux en cas d'« urgence ».

Mais est-il vraiment souhaitable que patronat et syndicats disposent d'une large autonomie normative ? Le Medef le pense, qui veut voir ce principe inscrit dans la

Constitution. Ce n'est plus le point de vue d'aucun syndicat. La CFDT comme la CFTC jugent aussi désormais que c'est aux élus du peuple d'avoir le dernier mot.

Maigre bilan

Il est vrai que, ces dernières années, les partenaires sociaux n'ont pas fait la preuve de leur capacité d'autonomie. Certes, les pouvoirs publics ne leur ont pas toujours laissé des marges de manœuvre. Mais si l'on excepte l'accord unanime sur la formation professionnelle à l'automne 2003, le bilan des négociations de ces cinq der-

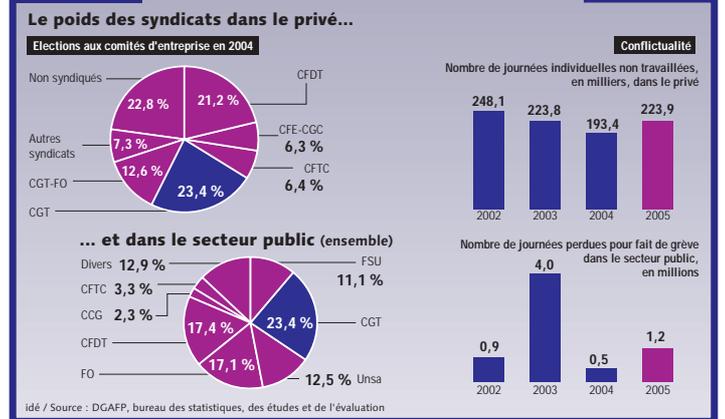
nières années est bien maigre. L'invention du CDD senior ? Il n'a aucun succès. L'accord sur l'égalité professionnelle et celui sur la diversité ? Il tarde à trouver des traductions concrètes.

Les syndicats ont, évidemment, une part de responsabilité dans ce bilan, qui aurait sans doute été tout autre si leur légitimité avait été affirmée par une réforme de la représentativité, un sujet qui les divise (lire ci-dessous). Mais le patronat n'est pas non plus exempt de reproches. En 2002, sous un gouvernement de gauche, il avait été jusqu'à concéder

l'abandon de la dégressivité des allocations chômage. Mais en 2005, sous un gouvernement de droite, il a brutalement constaté l'échec de la négociation sur la réforme des licenciements économiques pour renvoyer, ce qui l'arrangeait, la responsabilité de ce dossier aux pouvoirs publics.

Ségolène Royal, François Bayrou comme Nicolas Sarkozy promettent, s'ils sont élus, de s'appuyer sur la négociation sociale. Ils devront tenir leurs engagements. Et les partenaires sociaux devront être à la hauteur.

LEILA DE COMARMOND



CHEZ NOS VOISINS

La Suède, un modèle difficile à transposer

Ségolène Royal ne manque jamais une occasion de les citer en exemple. Les pays nordiques font figure de référence pour la candidate socialiste à l'élection présidentielle comme pour une bonne partie de la gauche française. La vitalité du dialogue social, notamment en Suède, où la présidente de la région Poitou-Charentes s'est rendue l'été dernier, serait en particulier digne d'éloges. Plus de 80 % des salariés sont syndiqués dans le royaume. Les relations entre employés et employeurs sont presque entièrement régies par les conventions collectives. Très réduit, le Code du travail se limite à quelques grandes règles. Le salaire minimum n'est ainsi pas fixé par l'Etat mais par des accords de branches et varie de ce fait d'un secteur à l'autre.

Les relations sociales en Suède sont « toutes empreintes de la culture de compromis, de consensus » en vigueur dans les pays nordiques, souligne Helge Pedersen, l'économiste en chef de la banque Nordea. Patronat et syndicats s'évertuent toujours à trouver un terrain d'entente. Les organisations syndicales « sont très au fait des réalités économiques, des impératifs de la concurrence internationale », insiste Lars Nyberg, du département international de LO, la grande confédération ouvrière (1,8 million d'adhérents). Elles ne s'opposent pas aux évolutions inéluctables. En cas de fermeture d'usines ou de licenciements, elles mettent surtout l'accent sur les reclassements possibles ou sur les plans de formation.

La lutte des classes et le Parti communiste n'ont jamais fait recette dans le royaume. Le réformisme y a toujours été de mise. Institutionnalisés depuis les accords de Saltsjöbaden, en 1938, le dialogue social est l'un des piliers du fameux modèle social-démocrate en vigueur dans le pays depuis plus de soixante-dix ans. Il était à l'ori-

gine très centralisé, les négociations ayant lieu entre le patronat et les confédérations au niveau national. Il se tient aujourd'hui à l'échelle des branches, voire plus localement. « L'essor des activités de services et la multiplication des toutes petites entreprises réclament plus de flexibilité », explique Carsten Valgreen, économiste en chef de la Danske Bank. Mais les conventions collectives n'en continuent pas moins à jouer un rôle central dans la vie économique suédoise. Les salariés se syndicalisent toujours massivement pour pouvoir profiter de leurs avantages, notamment en matière d'indemnisation chômage. Et les entreprises apprécient la visibilité et la paix sociale qu'elles apportent. Elles sont en effet signées générale-

Les relations sociales en Suède sont « empreintes de la culture de compromis, de consensus » en vigueur dans les pays nordiques.

ment pour une période de trois ans et évitent en principe les mouvements de grève. Mais, si enviable soit-il, « ce système est-il transposable en France », s'interroge Michel Włodarczyk, le président de la chambre de commerce française à Stockholm. La Suède est un pays de 9 millions d'habitants, très homogène socialement et très attachée à une tradition de compromis.

STÉPHANE DUPONT

L'euphorie de 2002, portée par les 35 heures, a laissé place à un climat syndical morose. L'état des troupes n'est pas flamboyant et la perspective d'une réforme de la représentativité divise.

Un élan de négociation jamais vu grâce aux 35 heures, une courbe des adhésions qui avait recommencé à progresser après vingt ans de déclin... En 2002, les syndicats voyaient l'avenir en rose. Même le choc du premier tour de l'élection présidentielle ne les avait pas ébranlés. Tous avaient alors donné des leçons au politique !

Cinq ans après, l'ambiance est morose. Le syndicalisme a eu beau afficher une victoire historique contre le contrat première embauche, l'état des troupes n'est pas flamboyant. Le soutien de la CFDT à la réforme des retraites de 2003 lui a coupé les ailes et elle peine à

remonter. Les autres centrales n'ont pas vécu un tel séisme mais leur nombre d'adhérents plafonne. Le papy-boom n'est pas seul en cause. Même le mouvement contre le CPE n'a pas encouragé les vocations.

Les syndicats ne sont pourtant pas restés immobiles : sur les cinq confédérations nationales, quatre ont changé de dirigeant. Bernard Thibault (CGT) était là depuis peu. Sont arrivés François Chéreau (CFDT), Jacques Voisin (CFTC), Jean-Claude Mailly (FO) et Bernard Van Craeynest (CGC). Tous des cinquantes. Effet de génération ? En tout cas, si la réforme des retraites de 2003 a brouillé les leaders cégétiste et cégétiste, la page a été tournée et les contacts sont fréquents. Rares toutefois sont les actions communes, malgré le succès du mouvement contre le CPE.

La période électorale aurait pu être porteuse et il devrait y avoir au

moins un terrain d'entente sur la « sécurité sociale professionnelle », comme la nomme la CGT. Mais la seule unité qui existe, à géométrie variable et purement protestataire, concerne le secteur public, tandis que le secteur privé est redevenu atone après le CPE.

Discussions musclées

La réforme de la représentativité, qui s'annonce comme l'un des grands sujets de la prochaine législature, a largement contribué à casser l'ambiance. Elle renforce le souci de différenciation, qui va croître jusqu'aux élections prud'homales de 2008, alors que l'émiettement syndical s'est amplifié avec la progression de l'Unsa et la représentativité d'un huitième syndicat, Solidaires, (dont les SUD) chez les fonctionnaires de l'Etat.

La loi Fillon de mai 2004, qui permet aux syndicats majoritaires

(en fonction de leur audience pour les accords d'entreprise) d'empêcher un accord avait semblé clore le dossier ouvert avec les 35 heures. Mais pour redorer son bilan social après le CPE, Dominique de Villepin l'a relancé. Consulté, le Conseil économique et social a repris la revendication de la CGT et de la CFDT de généraliser l'audience comme critère de représentativité et de valider les seuls accords majoritaires. Ségolène Royal y adhère. FO, la CFTC et la CGC, qui craignent pour leur survie, n'en veulent surtout pas. De son côté, la proposition de Nicolas Sarkozy a fait l'unanimité contre elle, même si le leader de l'UMP a promis des négociations : il veut supprimer purement et simplement le monopole syndical au premier tour des élections professionnelles. Seule certitude, les discussions s'annoncent musclées.

L. DE C.

Le patronat décomplexé, le Medef concurrencé

L'élection de Laurence Parisot à la tête du Medef, en 2005, a apaisé les relations avec les syndicats, sans que les débats de fond ne changent beaucoup. Des clubs comme CroissancePlus font entendre une petite musique plus pragmatique.

Lorsque Laurence Parisot leur a demandé, fin janvier, de « sortir de [leurs] bureaux » pour participer au débat électoral, ils y ont vu la confirmation qu'une page était tournée. Les chefs d'entreprise, toujours très réticents à parler politique, se prétendent aujourd'hui décomplexés. Ils ont envie de donner leur avis sur la diversité ethnique ou le réchauffement climatique, ils tendent la main aux universités et à la magistrature... Et à l'approche d'échéances électorales majeures, ils veulent surtout expliquer l'économie aux Français.

Laurence Parisot parachève la réforme d'Ernest-Antoine Seil-

lière, qui avait installé dans le paysage social, malgré la caricature, un Mouvement des entreprises de France plus moderne que le vieux CNPF. Si le Medef a pris le risque d'être à sa tête, en juillet 2005, une femme quadra issue des services, c'est pour mieux communiquer, à partir d'un réseau mieux organisé. Pour, comme le dit l'intéressée, « abattre les cloisons », « Diagnostiquer, partager », « désaccorder constructif », « délibération sociale »...

Les structures changent

La patronne des patrons n'est pas avare de vocables pour tenter de déminer le terrain. Et de l'avis même des leaders de la CFDT et de FO, le climat a changé. En mieux. Le fond de commerce patronal n'en demeure pas moins le même qu'autrefois. Certes, Laurence Parisot admet qu'il y a un problème de pouvoir d'achat en

France. Certes, elle a « la nausée » quand le patron de Vinci quitte son entreprise avec des indemnités astronomiques. Mais quand son organisation se plaint de l'économie « administrée », quand elle propose une nouvelle « séparabilité » entre employeur et salarié, elle ne fait rien d'autre que reprendre le slogan des années 1980 d'Yvon Gattaz - « Les entreprises n'ont pas besoin d'aide, elles ont besoin d'air » - en en faisant même le titre de son Livre blanc pour la présidentielle de 2007. Et sous la présidence de Laurence Parisot, le Medef ne signe pas plus d'accords interprofessionnels, et de moins grande portée, que sous Ernest-Antoine Seillière, qui avait initié, lui, la « refondation sociale ».

Autour de lui pourtant, les autres structures patronales changent elles aussi. En quelques années, la CGPME a été remise sur les rails par Jean-François Rou-

baud, qui se dépense, lui aussi, dans les médias, et ce d'autant plus que les politiques flattent les petites et moyennes entreprises pour mieux dénoncer les « patrons voyous ». Les très petites entreprises, au sein de l'Union professionnelle artisanale (UPA), présidée depuis peu par Pierre Martin, ont quitté leur costume poujadiste. Et plusieurs clubs patronaux donnent désormais de la voix. L'Institut Montaigne et l'Institut de l'entreprise notamment. L'association CroissancePlus, née de la bulle Internet de l'an 2000, a fini par gagner ses galons d'interlocuteur. Les politiques l'ont bien compris, en l'appelant désormais à la rescousse pour défendre le CPE ou le plan « gazelles ». Et les jeunes dirigeants qu'elle rassemble n'hésitent plus à faire entendre leur petite musique pragmatique, loin des postures du Medef.

G. D.

III. L'efficacité de l'Etat



La réforme des pouvoirs publics est un sujet secondaire dans la campagne présidentielle. Elle est pourtant cruciale dans un pays comme la France, où l'Etat joue un rôle central. Elle est urgente

dans un monde qui va de plus en plus vite. Si les Français rêvent toujours de caser leurs enfants dans la fonction publique, ils se méfient de plus en plus de l'Etat. Les institutions de la V^e République n'ont toujours pas trouvé leur équilibre. Malgré un premier quinquennat moins heurté que le dernier septennat, le tandem président-Premier ministre constitue toujours une dyarchie complexe. Le Parlement exerce médiocrement sa fonction originelle, le contrôle de l'action gouvernementale. Les institutions régaliennes sont en crise. Si l'armée s'est finalement plutôt bien remise de la fin de la conscription, la police a de plus en plus de mal à faire respecter la loi dans un pays parfois tenté par l'incivilité, et la justice reste indigente.

La réorganisation de la sphère publique demeure un défi. Malgré les ardeurs réformatrices de Jean-Pierre Raffarin, la décentralisation reste trop timide. Le nouveau pilotage de l'action publique, via la fameuse LOLF, ne fait que commencer. La question des effectifs reste entière ou presque. Il y a toutefois des avancées. L'Etat gère son patrimoine plus consciemment. Et Internet fait sauter des verrous avec une rapidité parfois surprenante. Il est vrai que l'action de l'Etat se résume largement à du traitement et de la circulation d'informations.

Une puissance publique qui suscite des attentes et de la défiance

Les Français sont plus ambigus que jamais vis-à-vis de l'Etat. Leurs attentes se sont considérablement accrues depuis quelques années, sans que la classe politique, qui pâtit d'un fort discrédit, parvienne à y répondre.

L'Etat trop puissant, au point d'étouffer toute entreprise privée ? Ou l'Etat devenu si faible, ayant « perdu ses outils anciens et ne s'en dotant pas de nouveaux », qu'il ne parvient plus à être « utile », comme le dénonçait récemment Jacques Attali dans « Les Echos » (15 février 2007) ? La contradiction des Français vis-à-vis de leur puissance publique est plus criante que jamais. Dès le moindre problème, ils sont les premiers à se tourner vers elle, comme vient de le montrer la crise d'Airbus, ou les émeutes de banlieue il y a un an. Plus de 70 % des jeunes, si l'on en croit les sondages, souhaiteraient travailler plus tard dans le secteur public. En même temps, les indices d'un discrédit profond se multiplient : près de 60 % des Français n'ont pas confiance en leur Parlement, même si cela ne les empêche pas d'être attachés aux institutions de la V^e République ; 54 % ne donnent aucun crédit à l'adminis-

tration ; ils sont parmi les plus sévères d'Europe sur leur personnel politique – notamment les jeunes qui les jugent à 80 % « corrompus » –, dans des proportions équivalentes à ce que l'on observe dans les pays du sud ou de l'est de l'Europe (Italie, Pologne...) ; sans parler de l'abstention record aux différentes élections et des signes de désarroi qu'ont pu la qualification de Jean-Marie Le Pen au second tour de la présidentielle de 2002 et le « non » au référendum sur la Constitution européenne en 2005.

« Insatisfaction générale » En réalité, ce qui pose problème, « c'est le décalage croissant entre la demande de puissance publique, toujours plus forte, et l'offre qui est, elle, devenue de plus en plus confuse », analyse le politologue Luc Rouban, coauteur avec Pascal Perrineau, d'un livre à venir sur la question (1). Depuis quatre ou cinq ans, la demande des Français vis-à-vis de la puissance

publique s'est accrue : « Après les Etats-Unis, la Chine et l'Inde ont montré la force du volontarisme politique en matière économique et financière », observe-t-il ; « avec la crainte de la mondialisation, le réflexe est de tourner vers l'Etat, alors qu'il y a quelques années s'imposaient les théoriciens d'une gouvernance au niveau de l'Europe et des collectivités locales », poursuit-il. Dans le même temps, le personnel politique a éprouvé des difficultés croissantes à répondre à cette attente : d'abord parce qu'il n'a pas su évoluer (son profil sociologique change peu : sur-représentation de la haute fonction publique, faiblesse du nombre de femmes...), mais aussi parce que les divages traditionnels qui lui donnaient des grilles de lecture se sont effacés (pauvres-riches, urbains-ruraux...) et que les débats se sont complexifiés. Au total, c'est un personnel qui se trouve dans un « entre deux », explique Luc Rouban : il n'a plus une vision d'avenir qui le fait réfléchir sur le long terme, et il n'est pas encore à l'image des social-démocrates du nord de l'Europe où l'on observe une vraie homogénéité entre l'électeur et sa classe politique qui fonctionne comme une classe moyenne. D'où cette « impression d'un monde politique en friche, en chantier, et l'insatisfaction générale qui en résulte ».

CÉCILE CORNUDET
(1) « La Politique en France et en Europe ». Presses de Sciences po. Sortie début avril.



5 millions
C'est le nombre de fonctionnaires, soit un emploi sur cinq au total

60 %
C'est le pourcentage de Français n'ayant pas confiance dans le Parlement

2/3
C'est la proportion de service public pouvant être effectuées en ligne en 2007

LES POINTS FORTS

- Le recours à l'Etat, vieille tradition française, est monnaie courante dans les pays qui réussissent le mieux : Chine, Inde, Etats-Unis.
- Les Français restent attachés à leurs institutions.
- Les jeunes veulent massivement travailler dans le secteur public.

À SURVEILLER

- La décentralisation n'a pas su prendre le relais de l'Etat.
- Le profil sociologique de la classe politique évolue peu.
- Le discrédit du personnel politique auprès des Français.

Le Parlement manque d'influence

La première chambre connaît un vrai déséquilibre des forces par rapport à l'exécutif. Trois spécificités françaises à l'origine de la crise : le cumul des mandats, l'absence d'exercice réel du pouvoir de contrôle et de statut de l'opposition.

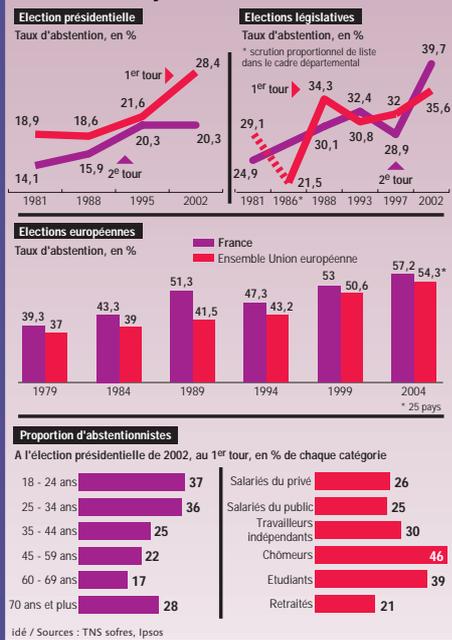
Parlementarisme rationalisé, oui, mais jusqu'à quel point ? La 12^e Législature aura mis en lumière le comportement schizophrène du Parlement de la V^e République : contre-pouvoir dans le jeu institutionnel, il est en même temps « au service » de l'exécutif. Un équilibre fragile mis à mal aujourd'hui. La réforme du quinquennat, l'inversion du calendrier électoral – les Français élisent le président de la République avant d'élire leurs députés – ont poussé la logique chère aux constituants de 1958 jusqu'au bout : contenir les débordements des parlementaires, au point, cette fois, de paraître les étouffer. Le fait majoritaire a été démultiplié (le gouvernement a disposé d'une ma-

ajorité pléthorique de 364 députés), ce qui n'a pas empêché l'exécutif d'utiliser tous les instruments de rationalisation que lui offrait la Constitution : l'article 49-3 de la Constitution – qui permet l'adoption d'un texte sans vote – a été utilisé à trois reprises (2003, 2004 et 2005) et le gouvernement ne s'est pas privé non plus de légiférer par ordonnances. La crise du CPE est apparue comme le stade ultime de cette dérive, avec une loi adoptée grâce au 49-3, puis promulguée par le président de la République qui a enjoint de ne pas l'appliquer.

Trois « tares » majeures Nulle part ailleurs en Europe la première chambre ne connaît un tel déséquilibre, « la Chambre des communes (Grande-Bretagne) et le Bundestag (Allemagne) semblent moins méprisés que l'Assemblée nationale », constate Marie-Claire Ponthoreau, professeur de droit public à l'université Bordeaux-IV. De quoi interpeller les constitutionnalistes

qui pointent régulièrement trois « tares » majeures du fonctionnement actuel du Parlement : le cumul des mandats, l'absence d'exercice réel du pouvoir de contrôle et de statut de l'opposition. A regarder en Europe, elles apparaissent effectivement comme des spécificités bien françaises. « Le Parlement consacre trop de temps au travail législatif – les 9/10 – et, donc, pas assez à la fonction de contrôle », souligne Marie-Claire Ponthoreau. Outre la « prolifération législative », le cumul des mandats est souvent pointé du doigt comme une des explications, car la France reste le dernier pays en Europe à l'accepter. Dans les autres démocraties européennes, soit le cumul est pros crit par les textes (en Belgique, en Espagne ou en Italie), soit il est limité par les usages (comme en Grande-Bretagne). En Allemagne, il n'y a pas d'interdiction formelle mais il est découragé financièrement. La différence est moins marquée sur le statut de l'opposition, mais la plupart des autres

L'abstention toujours en hausse



Des doutes... européens

Avenir. La France n'est pas la seule à s'interroger sur l'avenir de ses institutions. L'Italie connaît depuis la Seconde Guerre mondiale les mêmes doutes sur ses équilibres institutionnels... sans bouger. Quant aux autres démocraties européennes, les changements, quand il y en a, concernent plutôt la seconde

chambre. En août 2006, le Bundestag allemand (qui représente les Länder) s'est vu ainsi rogner une partie de ses pouvoirs afin de l'empêcher de bloquer les réformes désirées par la grande coalition. L'Espagne prépare actuellement une révision constitutionnelle qui vise notamment le Sénat.

pays connaissent une forme d'institutionnalisation de la minorité parlementaire. Le cas allemand est exemplaire à cet égard : la Loi fondamentale oblige le Bundestag à accéder à toute demande d'enquête formulée par un quart de ses membres. En outre, il doit être obligatoirement convoqué en séance extraordinaire à l'initiative d'un tiers des députés... En France, Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale, a institué le fait que les commissions d'enquête soient présidées par l'opposition, mais les mentalités ont du mal à évoluer. Le changement pourrait bien venir

pour les parlementaires français de l'Europe. Elle « encourage à concevoir d'une autre manière le rôle du Parlement national. A l'instar du contrôle développé au plan communautaire, le contrôle que les parlementaires français cherchent à développer prend un tour plus technique et moins partisan ». note Marie-Claire Ponthoreau. A moins que le nouveau président de la République qui sortira des urnes en mai n'impose les changements. Nicolas Sarkozy, Ségolène Royal et François Bayrou ont fait des propositions concrètes dans ce sens.

VALÉRIE DE SENNEVILLE

Justice, prévention de la délinquance : au bord de la rupture

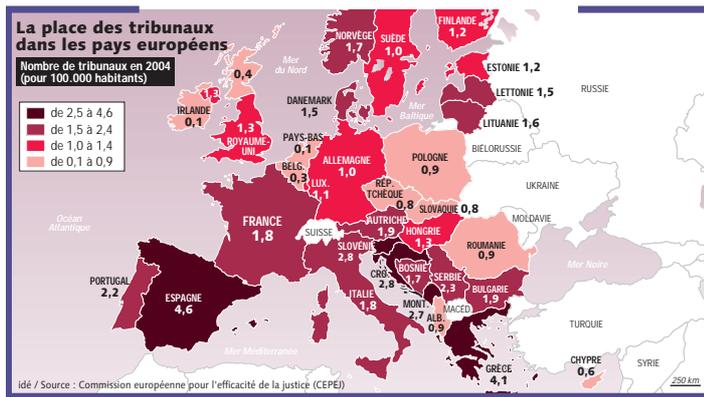
La réforme partielle de la justice présentée après le drame d'Outreau n'a pas réussi à rétablir la confiance. L'Etat peine à apporter des réponses concrètes à la délinquance, qui ne cesse d'évoluer malgré les efforts du gouvernement.

En attendant la prochaine crise. En 2007, Outreau, Clearstream, les juges montrés du doigt pour leur rigidité. L'année précédente, d'autres magistrats étaient stigmatisés parce qu'ils avaient relâché des délinquants multirécidivistes ou qu'ils n'avaient pas répondu de manière assez sévère aux émeutes des banlieues. D'un côté des juges « tortionnaires », de l'autre des magistrats « laxistes ». Dr. Jekyll et Mr. Hyde de la panne de l'Etat régalien qui n'aime pas la justice et ne parvient pas à juguler la montée de la délinquance. Selon l'Observatoire national de la délinquance (OND), si le nombre total de faits constatés a légèrement baissé entre février 2005 et janvier 2006 (environ 3,3 millions, soit un recul de 1,08 %), les coups et blessures volontaires, qui constituent le noyau dur de la délinquance, ont augmenté, eux, de 6,6 %, pour atteindre le nombre de 411.811.

Dysfonctionnements majeurs

Le gouvernement, qui en a pourtant fait pendant ces cinq dernières années une priorité, peine à trouver les solutions adéquates. Pendant ce temps, la réponse judiciaire est à la peine. Dans les tribunaux correctionnels, il reste entre 150.000 et 200.000 jugements qui attendent tout bonnement d'être tapés à la machine pour pouvoir être mis à exécution. Résultat, dix-huit mois après sa peine, près d'un condamné sur deux n'est toujours pas exécuté.

Pour répondre à ces dysfonctionnements majeurs, la justice n'a pas le budget, ni l'organisation



de ses ambitions. Si des efforts importants ont été enregistrés ces dernières années, notamment sur les effectifs de magistrats, la création de postes de greffiers n'a pas suivi. Surtout, partant de trop loin, les efforts budgétaires n'ont pas été également répartis : entre 2002 et 2006, le budget des services pénitentiaires est passé de 1,3 à 2,1 milliards d'euros. Celui de la protection judiciaire de la jeunesse a été porté de 539 à 737 millions d'euros. Mais celui consacré aux tribunaux a progressé moins vite : de 2 milliards d'euros en 2002, il est passé à 2,5 milliards d'euros en 2006.

L'effort budgétaire ne peut être la seule réponse. Il doit s'accompagner d'une remise à plat du fonctionnement du système judiciaire. Sur le plan civil, un certain nombre de micro-révolutions ont été opérées : la réforme du divorce en janvier 2005 a permis d'accélérer les procédures, la chancellerie a mis en place entre le justiciable et les juges des

contrats de procédure et elle a supprimé la supériorité du pénal sur le civil en permettant qu'une affaire puisse suivre son cours au civil malgré une plainte.

Défiance croissante

Sur le plan pénal, en revanche, tout reste à faire ou presque. Le drame d'Outreau a fortement frappé les esprits, mais il n'est que la partie émergée de l'iceberg. A l'intérieur des tribunaux, rien ne change. La réforme de la justice votée le 22 février a commencé à apporter des réponses. Mais, censurée par le Conseil constitutionnel, elle ne résout que partiellement la question de la responsabilité des magistrats et de la réforme du Conseil supérieur de la magistrature.

Et demain ? La « crise de la justice » ne date pas d'hier, mais, ces dernières années, elle a clairement changé de forme et s'est exprimée par une défiance croissante des justiciables envers l'institution judiciaire. Ce n'est plus la

mise en cause de la légitimité politique des années 1980. Les juges se sont taillés, à coups d'affaires politico-financières, un espace de crédibilité démocratique. Cet espace-là, ils sont en train de le perdre par l'action d'un autre bouleversement : une demande forte d'efficacité de la part des justiciables alors que les moyens font cruellement défaut dans les tribunaux et qu'une certaine apathie au changement les empêche de se remettre en cause. Il n'y a pas qu'eux d'ailleurs. Les avocats peinent, aussi, à évoluer dans un marché du droit fortement concurrentiel. La révolte de la base pour une revalorisation de l'aide juridictionnelle qui leur permet, payée par l'Etat, de défendre les plus démunis en est la marque incandescente. Happés par leurs revendications, ces professionnels du droit, défenseurs des causes perdues et des libertés publiques, sont devenus inaudibles sur les grands débats de société.

V. D. S.

Décentralisation : la réforme restée en plan

Le paysage institutionnel de l'Hexagone reste marqué par le fort émiettement des pouvoirs locaux. La région, échelon de référence de l'Union européenne, tarde à émerger. Le développement des territoires est pénalisé.

L'acte I de la décentralisation, au début des années 1980, et son acte II, qui s'est joué en 2004, n'y ont rien fait : en France, le pouvoir politique local se perd dans des structures et des circuits d'une complexité inégalée en Europe. L'intercommunalité, telle que révisée par la loi en 1992, devait rationaliser la carte territoriale, comme chez nos voisins belges et allemands. Elle l'a compliquée. Non seulement l'Hexagone compte toujours aux alentours de 36.500 communes, mais les 16.500 syndicats intercommunaux qui devaient logiquement passer à la trappe sont encore là, s'ajoutant aujourd'hui à plus de 2.500 groupements dont les assemblées, bien que levant l'impôt, manquent d'une véritable légitimité démocratique.

| Les collectivités territoriales en France et en Europe | | |
|--|--------------------|----------------------|
| Nombre d'habitants | Superficie | Structure intérieure |
| En millions | En km ² | |
| Allemagne | 82 | 356.900 |
| France | 63 | 549.000 |
| Royaume-Uni | 59 | 244.800 |
| Italie | 57 | 301.200 |
| Espagne | 39 | 504.800 |

Idé / Sources : DGCL, Eurostat et Insee

Paradoxalement, alors qu'elle devait générer des économies d'échelle, cette réforme structurale a produit des surcoûts de fonctionnement du système administratif local. Par temps de croissance molle, où toutes les ressources doivent être gérées au mieux, cette dérive est difficilement admissible par le citoyen, de plus en plus sollicité fiscalement. Lui que la décentralisation devait rapprocher des lieux de pouvoir tend à s'en trouver éloigné du fait de leur multiplicité et de leur opacité.

Difficile de savoir en effet qui, de la commune, de l'intercommunalité, du département ou de la région, fait exactement quoi. Si chaque niveau territorial pilote un bloc de compétences bien distinct – action sociale pour les départements ou développement économique pour les intercommunalités –, rien ne lui interdit d'intervenir dans tous les domaines.

« La décentralisation a été limitée, timide, plus administrative que politique », regrette Jean-Marc Ohnet, rédacteur en chef de la

revue « Pouvoirs locaux ». L'Etat a peine à jouer le jeu, le coût des compétences qu'il a transférées aux collectivités s'étant la plupart du temps avéré supérieur au montant de ses compensations financières.

Lobbys territoriaux

Les gouvernements, de gauche comme de droite, qui ont voulu faire avancer cette réforme se sont heurtés aux lobbys territoriaux. La région, qui faisait figure d'échelon d'avenir au début des débats sur l'acte II, a eu les ailes coupées. Les élus départementalistes, bien représentés au Sénat, lui ont refusé la compétence exclusive sur le développement économique. Cette recrudescence ne va guère dans le sens de l'histoire. Dans pratiquement tous les autres pays de l'Union européenne, les régions tiennent le haut de la hiérarchie des pouvoirs locaux. Leurs moyens budgétaires et fiscaux, leurs capacités légales d'agir sont très largement supérieures à ceux de leurs 26 homologues français.

JOËL COSSARDEAUX

L'e-administration s'impose à grande vitesse

Plusieurs lois et textes réglementaires ont permis, depuis cinq ans, d'améliorer les relations avec l'administration. Progrès le plus marquant : la déclaration de revenus préremplie, le cas échéant sur Internet.

C'est un chantier perpétuel. La réforme de l'Etat, dont l'objectif est de simplifier la vie quotidienne des Français et d'améliorer les performances de l'administration, a beaucoup avancé ces dernières années. Deux lois habilitant le gouvernement à réformer par ordonnance ont permis d'aller vite sur de nombreux sujets en échappant

à la voie parlementaire. Depuis 2002, ce sont près de 150 mesures qui auront été prises à destination des particuliers et des entreprises, avec des succès assez inégaux cependant. Permis de chasse, permis de construire, procuration électorale, chèque emploi-entreprise, régime social des travailleurs indépendants, partenariats public-privé pour financer les hôpitaux et les prisons... Des initiatives ont été prises dans tous les domaines. Une troisième loi du même type, qui visait notamment le certificat médical préuptiel, les procurations électorales et le bulletin de paie électronique, n'a hé-

las pas eu le temps d'être adoptée au Parlement. Elle avait pourtant le mérite d'abroger 129 lois désuètes, dont certaines remontaient à la révolution de 1789 !

La retenue à la source en chantier L'effet le plus visible reste le développement de l'administration électronique : 65 % des services publics peuvent être aujourd'hui effectués intégralement en ligne, depuis l'information de l'utilisateur jusqu'à la validation de la demande, voire le paiement.

C'est évidemment dans le domaine fiscal que les plus grandes transformations sont intervenues,

par la loi ou le règlement, au nom d'un meilleur « consentement à l'impôt » et de la « présomption de bonne foi », avec le développement des « relations amiables ». La gestion de l'impôt sur le revenu en ressort transformée : en 2006, tous les Français ont reçu des déclarations préremplies et près de 20 % des contribuables ont déclaré leurs revenus sur Internet. Récemment, le chantier de la retenue à la source, ultime étape du processus, a été lancé. Pour les entreprises enfin, le guichet fiscal unique se met en place sur tout le territoire et le contrôle se simplifie.

G. D.

CHEZ NOS VOISINS

Au Royaume-Uni, le souci constant d'une administration productive

Mesurer l'efficacité du système de santé non pas par les moyens engagés (nombre de médecins et d'infirmières), mais par le bénéfice qu'en retirent les patients (amélioration de la durée de vie, ou plus prosaïquement, délais d'attente avant une opération de la cataracte) : voilà le grand motif de fierté du gouvernement britannique qui décline cette approche aussi bien pour l'éducation, la criminalité ou le social. La révolution s'est faite en 1998 par le biais des « public service agreements ». Ces contrats passés entre l'Etat et les différentes administrations, définissent les priorités d'investissement et s'engagent sur des améliorations de services publics en faveur des contribuables. Cette approche n'a pas suffi et, en 2004, le gouvernement a engagé un plan massif d'économies du secteur public qui capte 42 % du PIB, selon les chiffres de l'OCDE.

Par le passé, les gouvernements successifs s'étaient bien souciés de la productivité de l'administration. Mais la véritable impulsion est venue avec l'arrivée au pouvoir du Parti travailliste en 1997. Logique, le Premier ministre, Tony Blair, voulant réinvestir dans les écoles et autres hôpitaux, au détriment de la hausse des impôts : il était urgent de prouver aux électeurs que les fonds seraient bien dépensés. Mais, cinq ans plus tard, le succès n'était pas à la hauteur des espoirs. « En 2003-2004, la perception du public et son adhésion au programme de dépenses publiques étaient au mieux fragiles », analyse Colin Talbot, professeur à la Manchester Business School. En outre, le programme s'essouffait, et pour financer la suite, il fallait chercher des ressources en interne.

C'est pourquoi, en 2003, Gordon Brown, le ministre des Finances, repassa à l'attaque, en s'appuyant sur un expert, sa méthode de prédilection. D'où le fameux rapport Gheron, publié en juillet 2004, qui identifie 21,5 milliards de livres d'économies annuelles à dégager par les ministères et autres départements du secteur public, d'ici à avril 2008. Objectifs : diminuer le budget global, voire libérer des ressources à engager pour améliorer le service offert. Ce programme d'efficacité, adopté dans le bud-

get 2004, prévoyait la suppression de 84.000 postes, dont 13.500 à réaffecter vers les métiers de contact avec le public. En outre 20.000 fonctionnaires devaient être délocalisés en dehors de Londres et du sud-est de l'Angleterre.

Ce travail est très différent de ce qui avait été fait auparavant, souligne le Trésor britannique, parce qu'il s'opère sur l'ensemble du secteur public, y compris au niveau local, qui doit assurer 6,45 milliards d'économies. Et, surtout, « les départements ne peuvent valider leurs mesures d'efficacité que s'ils peuvent démontrer que la qualité des services publics n'a pas été mise à mal par ces réformes ». En février 2007, le National Audit Office (NAO) – l'équivalent de la Cour des comptes – vient de pointer le chemin parcouru. A mi-parcours, 62 % des économies budgétaires

Blair a engagé en 1998 une vraie révolution : passer des contrats d'efficacité avec les différentes administrations. Et depuis 2004 avec l'ensemble du secteur public.

et 65 % des suppressions de postes ont été réalisées, selon lui. Si le ministère de l'Intérieur a bien avancé, grâce à une réforme de l'aide aux bénéficiaires du droit d'asile, l'Education – qui doit générer la deuxième source d'économies, derrière la Santé – apparaît en retard. Le NAO déplore, toutefois, le manque de transparence du dispositif, certains chiffres n'ayant pas pu être vérifiés... L'institution elle-même n'échappe pas à la sacro-sainte règle « value for money », en signalant qu'elle récupère 8 livres au bénéfice du contribuable, pour chaque livre dépensée par ses équipes.

ISABELLE CHAPERON (À LONDRES)

Démocratie : le nouvel enjeu d'Internet

En dix ans, Internet a changé la donne du débat démocratique avec deux conséquences directes : une demande de transparence accrue pour l'Etat et une implication forte des partis politiques.

Démocratie électronique ? Internet est devenu un formidable outil d'échange d'informations et de coopération pour le citoyen, avec deux conséquences directes : une demande de transparence accrue pour l'Etat et l'administration et une implication plus forte à l'égard des partis politiques. « Internet n'est pas seulement un nouveau média, mais un nouveau dispositif de traitement de l'information et de communication, présent aussi bien dans la vie privée, dans la vie professionnelle, que dans la sphère publique », explique Patrice Flichy, professeur de sociologie à l'université de Marne-la-Vallée.

Le « non » au référendum sur la Constitution européenne et la campagne des « nonistes » menée sur la Toile aura été le révélateur de la place prise par Internet dans le débat démocratique. D'après une étude de Guilhem Fouellouin, les deux tiers des sites Web qui ont traité du référendum soutenaient le « non ». « Dans ce cas, le Web est apparu

comme le média de ceux qui étaient mal représentés dans les médias classiques », analyse Patrice Flichy. Les partis politiques en ont tiré les conséquences, que ce soit la démarche participative de Ségolène Royal, avec « Désir d'Avenir », ou le site de Nicolas Sarkozy, tous deux candidats à l'élection présidentielle de 2007.

Réduire « la fracture numérique » L'Etat utilise aussi pour l'accompagner dans sa démarche de réforme avec des résultats tangibles : en 2004, la moitié des feuilles de maladie et la moitié des certificats de non-gage nécessaires à l'établissement d'une carte grise ont été réalisés électroniquement. La déclaration de revenu sur Internet remporte un beau succès.

Reste que, malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics depuis une décennie pour réduire « la fracture numérique », la moitié des foyers français (et 37 % des Européens) n'étaient pas connectés en 2006 ou ne savaient pas se servir d'Internet. Pas sûr alors qu'Internet soit encore l'instrument qui puisse réduire d'un coup de baguette magique les crises de la démocratie ou du fonctionnement de l'Etat.

V. D. S.

L'efficacité de l'Etat

Petite avancée de la réforme de l'Etat, timide baisse du nombre de fonctionnaires

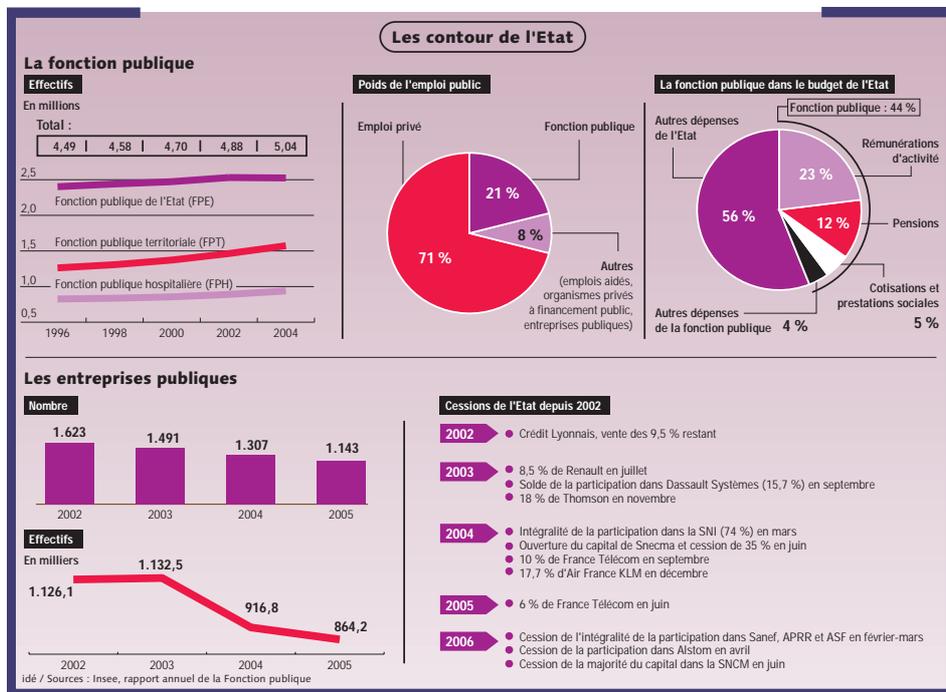
Développement de l'administration électronique, loi de modernisation de la fonction publique, malgré quelques « péchés de jeunesse », l'administration entre dans l'ère de la performance.

Il est né à Madagascar en 1939 et mort en Côte d'Ivoire en 1968. Sa fille n'a pourtant eu besoin que de quelques jours pour obtenir son acte de décès en 2007. « Service-public.fr » lui a permis de demander en quelques clics le document, reçu par la Poste une semaine après. Cela ne veut pas dire que les situations kafkaïennes ont disparu. Ni que les files d'attente se sont évaporées. Mais l'Etat n'a pas à rougir.

Le développement de l'administration électronique engagé au début des années 2000 a été le changement sans doute le plus visible de la période récente. Il n'a pas été le seul, même si la France, toujours en tête des grands pays de l'OCDE pour le poids de ses dépenses publiques, n'a pas opté pour le « big bang », contrairement à la Suède, qui a divisé par deux les effectifs de l'Etat depuis 1990, ou au Canada, qui a supprimé un quart des postes de fonctionnaires en trois ans. Elle a préféré une stratégie moins radicale, dont elle doit d'ailleurs encore démontrer l'efficacité.

Des rigidités perdurent

Le ministère de la Fonction publique tente bien de gagner ses galons de « super direction » des ressources humaines. Mais c'est la toute récente loi de modernisation de la fonction publique, en gestation depuis près de cinq ans, qui va permettre de développer la mobilité des agents. Et c'est la loi organique relative aux lois de Finances qui forme le socle principal du changement. Un nouvel outil de pilotage de l'Etat consensuel s'il en est, puisqu'il a été élaboré par le sénateur sarkozyste



Alain Lambert et le député fabiusien Didier Migaud.

Sésame de la modernisation, parce qu'elle introduit la notion de performance et substitue une

logique de résultat à la logique de moyens qui prévalait jusqu'alors, la « LOLF » permet théoriquement d'améliorer la gestion qualitative des personnels. Depuis

2006, elle impose la maîtrise de la masse salariale, non plus ministère par ministère, mais programme par programme. Avec la possibilité, dans chaque cas, de

supprimer des postes en cours d'année pour redéployer en investissements les crédits ainsi dégagés.

Trop de rigidités perdurent ce-

pendant, ainsi que le relevaient il y a quelques mois les pères fondateurs de la LOLF. Procédures trop complexes, indicateurs de performance pléthoriques, systèmes informatiques défaillants... Alain Lambert et Didier Migaud parlent de « péchés de jeunesse », tandis que la Cour des comptes, chargée dorénavant de certifier les comptes de l'Etat, pointe le risque d'une mise en œuvre « a minima » de la réforme.

32.600 postes supprimés

Sans même attendre la LOLF, le mouvement de réduction du nombre de fonctionnaires a bel et bien été enclenché, en particulier aux Finances, à l'Équipement et à l'Éducation nationale. En cinq ans, 32.600 postes équivalents temps plein auront été supprimés, dont 15.000 en 2007, ce qui n'empêche pas la masse salariale de la Fonction publique de continuer à augmenter. L'amalgamement de l'Etat stricto sensu, qui pour la première fois en 2004, a vu ses effectifs baisser, ne doit pas faire oublier que le nombre total de fonctionnaires a, lui, poursuivi sa progression sous la pression des hôpitaux et des collectivités locales. Le rythme s'est ralenti depuis, mais, entre 1983 et 1992, ce sont 650.000 emplois nets de fonctionnaires qui ont été créés dans l'ensemble des trois fonctions publiques. Et, même en ce qui concerne l'Etat, l'ampleur du geste est à relativiser quand on sait que 84.000 départs en retraite y sont attendus cette année. Au rythme actuel, moins d'un départ sur cinq n'est pas remplacé.

LEILA DE COMARMOIX
ET GUILLAUME DELACROIX

Les privatisations s'accroissent, le patrimoine public est mieux valorisé

Quelque 41 milliards d'euros d'actifs ont été vendus depuis 2002. Confrontés à la concurrence européenne, les grands groupes publics s'adaptent à marche forcée.

Les frontières de la sphère publique rétrécissent, mais ce n'est pas une finalité en soi. Force est de constater qu'avec l'Agence des participations de l'Etat et le nouveau service France Domaine, les entreprises et l'immobilier publics sont aujourd'hui gérés de façon beaucoup plus moderne. Cependant, les arbitrages patrimoniaux s'opèrent, en théorie, comme dans le secteur privé. Il n'en reste pas

moins que pour beaucoup d'entre eux, c'est la libéralisation du marché européen qui force la main aux gouvernements. Et la problématique des finances publiques qui guide les décisions politiques.

Infrastructures, transports, téléphonie, banque... Jamais l'Etat n'aura autant privé en une législature. Depuis 2002, 41 milliards d'euros de produits de cession ont ainsi été encaissés, contre 27 milliards sous le gouvernement de Lionel Jospin et 22 milliards sous Edouard Balladur et Alain Juppé. Depuis 1986, date de la première grande vague - Jacques Chirac était alors Premier ministre -, les ventes d'actifs ont rap-

porté au total plus de 93 milliards d'euros. En moyenne, cela représente 8 milliards par an, soit environ 20 % des privatisations en Europe (hors les dix nouveaux Etats membres), sachant que les Anglo-Saxons s'étaient lancés plus tôt, dans les années 1980.

L'Etat actionnaire s'enrichit

Ces quinze dernières années, 2.000 entreprises publiques employant plus de 740.000 personnes ont basculé dans le privé, selon l'Insee. Parmi elles, des fleurons à forte charge symbolique, comme Air France, Renault, le Crédit Lyonnais ou France Télécom, sans parler de l'ouverture du capi-

tal de Gaz de France et d'EDF. La plus grosse opération aura été réalisée avec la vente des trois sociétés autoroutières APRR, ASF et Sanef, au terme d'une vive bataille politique.

Paradoxalement, l'Etat actionnaire s'est en même temps enrichi, à la fois par la forte hausse des bénéfices des sociétés encore en portefeuille et par l'augmentation de la valeur des actifs : fin février, les seules entreprises publiques cotées valaient 150 milliards d'euros. Au fil du temps, l'usage des recettes de privatisation, lui, a profondément changé. Avant 2005, les cessions servaient presque exclusivement à recapitaliser les en-

treprises publiques. Depuis, les produits de cession, qui transitent par un compte d'affectation spéciale, vont en très grande majorité au désendettement.

Que reste-t-il à vendre ?

Le dossier Areva ayant été écarté, que reste-t-il à vendre ? S'il peut faire encore descendre l'Etat dans Gaz de France et EDF, le prochain président de la République prendra-t-il le risque de privatiser la SNCF ? L'exploitant ferroviaire national est en tout cas confronté à un environnement européen de plus en plus concurrentiel. Pour cette raison, il a dû redresser ses comptes et restructurer son fret :

en juin prochain, Deutsche Bahn fera rouler des trains allemands sur la nouvelle ligne Paris-Strasbourg. Quant à la RATP, également concernée par la libéralisation, son souci est aujourd'hui de trouver des alliés pour damer le pion au privé. L'Etat est par ailleurs engagé dans la réduction de son patrimoine immobilier, évalué à 33 milliards d'euros : de nombreux immeubles ont été vendus depuis 2002, pour plus de 1,7 milliard d'euros, ainsi que du foncier appartenant à Réseau Ferré de France, pour près de 1 milliard d'euros. Nul doute que le mouvement se poursuivra.

G. D.

Santé : des performances enviables entachées d'inégalités persistantes

L'état de santé de la population apparaît globalement satisfaisant grâce, notamment, à une prise en charge généralisée. Mais il reste marqué par une mortalité prématurée élevée. Et la problématique des inégalités d'accès aux soins prend de l'importance.

L'image d'une France ayant le « meilleur système de santé du monde », en référence au classement de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) établi en 2000, a un peu vieilli. Pourtant, l'attachement au système de soins (l'OMS mesurait la satisfaction des citoyens) reste réel. Et les réformes qui sont intervenues depuis - montée en charge de la CMU, réforme de l'assurance-maladie, plan cancer, loi de santé publique de 2004, plan Hôpital 2007 - ont cherché à adapter ce système, afin de le rendre plus efficace, sans bouleverser son architecture.

Avec 10,6 % du PIB consacré aux dépenses de santé en 2005, la

France se classe en quatrième position après les Etats-Unis (15,3 %), la Suisse (11,6 %) et l'Allemagne (10,9 %). Ce taux a augmenté de 1,1 point en dix ans. Cet effort permet de continuer d'offrir un service de qualité, marqué par une couverture de base importante (78 % des dépenses) et par des couvertures complémentaires (assurance, mutuelles) quasi généralisées. Ces dernières prennent en charge 13 % des dépenses, les 9 % restants étant supportés par les ménages.

Les Français en bonne santé

Mais l'efficacité du système est relative. Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie souligne que le régime des affections de longue durée (prise en charge à 100 % des soins liés à la pathologie) explique à lui seul plus des trois quarts de la hausse des dépenses de remboursement, sans que la qualité des soins soit garantie pour ces malades chro-

niques. Le Conseil a aussi récemment pointé l'« opacité » des coûts des hôpitaux, même si la rémunération des établissements en fonction de leur activité réelle a commencé de changer la donne.

Autres points noirs : les gaspillages et prescriptions inutiles, contre lesquels lutte l'assurance-maladie. Si la surconsommation de médicaments reste évidente en comparaison de nos voisins, des progrès ont été réalisés (antibiotiques, anticholestérol) et, de-

puis deux ans, la résistance aux antibiotiques, très développée en France, est en recul.

Les performances sanitaires sont elles aussi contrastées. « L'état de santé des Français apparaît globalement bon », souligne un rapport récent de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). L'espérance de vie à la naissance (83,8 ans pour les femmes, 76,7 ans pour les hommes) est plus élevée que dans

les pays européens comparables et continue de progresser. Le taux de mortalité infantile (- 25 % en dix ans) est également l'un des moins élevés au monde.

De nouveaux divages

Autre point fort : les maladies cardiovasculaires entraînent nettement moins de décès, en proportion, que dans le reste de l'Europe. La consommation moyenne annuelle d'alcool a diminué de 9 % entre 1999 et 2004 et le tabagisme a connu un recul intéressant entre 2003 et 2005.

Le plan cancer a également permis de meilleures préventions et prises en charge, cette pathologie représentant le quart des décès. Par ailleurs, le nombre de tués sur les routes est désormais inférieur à 5.000 par an. Mais la France reste un des pays où la mortalité « prématurée » (avant 65 ans) est la plus élevée en raison de comportements à risque (tabac, alcool, sida, etc.) et d'une prévention insuffisante, comme

l'illustrent par exemple la montée de l'obésité ou l'exposition aux risques en milieu professionnel (cancers, troubles musculo-squelettiques).

En outre, de fortes inégalités persistent. Les années de vie gagnées le sont surtout par les catégories aisées. Les renoncements aux soins sont importants : 10 % des adultes déclarent renoncer à des traitements dentaires ou à l'achat de lunettes pour raisons financières. Et aux différences territoriales traditionnelles (le Sud est mieux pourvu que le Nord) s'ajoutent de nouveaux divages : les indicateurs de santé sont moins favorables dans les zones urbaines sensibles.

La mauvaise répartition des médecins (dont le nombre va diminuer), et de l'offre de soins, fait craindre l'apparition de déserts médicaux. La problématique de l'accès aux soins prend d'ailleurs de plus en plus d'importance dans le débat politique.

ETIENNE LEFFEBRE

LES POINTS FORTS

- Une couverture généralisée de la population grâce à la CMU et aux hôpitaux
- Une des espérances de vie à la naissance la plus élevée d'Europe
- Une consommation de tabac et d'alcool en baisse

À SURVEILLER

- L'obésité et la montée des risques professionnels
- Le coût et la qualité de la prise en charge des affections de longue durée
- L'apparition de « déserts » médicaux

IV. Le dynamisme des entreprises



22 milliards d'euros
C'est le montant dépensé en R&D par les entreprises (données 2004)

31,6 milliards d'euros
C'est l'estimation des dividendes versés cette année par les entreprises du CAC 40

233.000
C'est le nombre d'entreprises créées en France en 2006

Le peloton s'étire. En tête, de grandes entreprises françaises sont devenues des champions mondiaux dans l'énergie, l'environnement, la finance, le luxe ou l'aéronautique. Elles ont fait mieux que déployer leurs atouts parfois anciens : elles ont réorganisé en profondeur leurs processus de production, reconstruit leur système de décision et développé une agressivité à l'international qui leur faisait jusqu'à présent défaut, en ouvrant de nouveaux marchés ou en achetant des rivaux – quand elles ne deviennent pas elles-mêmes des cibles. Leurs ventes et plus encore leurs profits atteignent des niveaux records qui suscitent la convoitise et parfois l'incompréhension dans un pays qui n'est pas encore réconcilié avec l'entreprise. D'autres sont à la peine, comme dans l'automobile ou la distribution. Des géants publics doivent accepter une concurrence à laquelle ils ne sont pas habitués. Le problème fondamental, toutefois, est ailleurs. C'est la faiblesse du tissu de PME liée à des causes multiples (canaux de financement inadaptés, complexité administrative, problèmes de transmission...).

Les entreprises tiennent le choc mais les périls s'accumulent

Le tissu industriel conserve en grande partie sa densité, mais certains groupes restent sous la menace étrangère.

Les entreprises françaises font de la résistance. Malgré un environnement économique national qui n'est guère porteur – c'est le moins que l'on puisse dire, eu égard aux prélèvements obligatoires, à la lourdeur bureaucratique, aux 35 heures –, en dépit de quelques crises très médiatisées et des sombres prophéties des oiseaux de mauvais augure, le tissu industriel conserve en grande partie sa densité. De grands champions ont émergé depuis quelques années et, même s'ils sont en nombre insuffisant, ils apportent une contribution positive, tant en termes d'emploi que de commerce extérieur ou de recherche-développement. Nos traditionnels points forts demeurent. Ils s'appellent d'abord aéronautique-défense, où le tandem franco-allemand EADS, bien que secoué par une crise de gouvernement d'entreprise et les retards de l'A380, dispute le leadership mondial à l'américain Boeing. Le luxe, avec des groupes emblématiques comme LVMH, Gucci, L'Oréal, Hermès, domine sur les podiums. L'énergie s'est articulée autour de quelques grands pôles de dimension mondiale comme Total, EDF et Areva. Les biens intermédiaires s'enorgueillissent de quelques valeurs sûres (Saint-Gobain, Lafarge) tout comme les « utilities » (Suez, Veolia Environnement). Enfin, l'industrie agroalimentaire demeure, avec 8,7 milliards d'euros d'excédent commercial en 2006, un atout essentiel.

Dégradation Malgré tout, les positions des entreprises françaises se détériorent dans certains secteurs clés. C'est le cas notamment dans l'industrie automobile, où Renault et PSA perdent des parts de marché en Europe. Et l'an dernier, pour la première fois depuis une décennie, nos constructeurs ont vu leur production mondiale baisser, de 2,7 %, à 5 millions de véhicules. Dans l'industrie pharmaceutique, le groupe Sanofi-Aventis se retrouve bien seul dans la compétition internationale, alors même qu'il connaît un certain nombre de revers sur ses nouveaux produits et que la croissance du marché national ralentit sous l'effet des mesures prises pour endiguer le déficit de l'assurance-maladie. Autre symptôme de la montée des périls, la prise de contrôle d'entreprises françaises de premier plan par des groupes étrangers au cours des dernières années : Pechiney par Alcan, AGF par Allianz, le CCF par HSBC. Sans oublier le groupe européen à forte composante française Arcelor par Mittal Steel. Autant d'échecs à l'origine d'un ongsonge notamment à l'argent public englouti dans certaines de ces entreprises, Arcelor principalement. Au

jour d'hui, d'autres groupes restent sous la menace étrangère et l'absence de fonds de pension fait douter de la capacité à faire prévaloir le fameux « patriotisme économique ». Ces signes de détérioration viennent s'ajouter aux traditionnels points faibles identifiés depuis longtemps. Au premier rang desquels la high-tech. La France ne produit plus d'ordinateurs, ni d'appareils photo, de téléviseurs à écran plat, de baladeurs MP3 et, hormis Sagem, de téléphones mobiles. Un fiasco qui illustre Thomson, pourtant largement soutenu par les pouvoirs publics, et qui a, malgré tout, jeté l'éponge dans l'électronique grand public. Le second grand point noir tient à l'insuffisance de grosses PME, contrairement à ce que

l'on constate outre-Rhin. Et 4 % seulement des PME françaises exportent, contre 11 % en Allemagne. Une faiblesse liée souvent à des problèmes de transmission et de soutien inefficace du système bancaire. **Des facteurs d'espoir** Il serait injuste pour autant de sombrer dans un pessimisme excessif. Car des facteurs d'espoir se font jour. On constate d'abord que la création d'entreprises a rarement été aussi dynamique. En 2006, elle a atteint 233.000. Et on a identifié 1,8 million de créateurs potentiels. Ensuite, la mise en place des pôles de compétitivité, certes tardive, devrait permettre de densifier le tissu industriel en associant universités et laboratoires de recherche aux entreprises. Enfin, la créativité française continue de se manifester dans de multiples secteurs comme les logiciels, les jeux vidéo ou l'Internet. De nos atouts, les étrangers semblent paradoxalement plus conscients que les Français eux-mêmes. En effet, la France a été, l'an dernier, la troisième destination mondiale des investissements étrangers avec 58 milliards d'euros. Ainsi l'Hexagone séduit-il plus à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Patrick Lamm

Les industriels français touchés de plein fouet par la hausse des prix de l'électricité

Débat. Le débat n'a d'abord concerné que les très gros industriels, ceux que l'on appelle les « électro-intensifs ». Il s'est progressivement étendu aux PME et PMI françaises. Depuis la libéralisation des marchés énergétiques (effective le 1^{er} juillet 2004 pour les clients non résidentiels), les entreprises qui ont fait le choix

d'abandonner les tarifs réglementés de l'électricité, pour basculer dans l'univers concurrentiel ont vu exploser leurs factures. Un sujet de préoccupation majeur pour les pouvoirs publics, car susceptible d'entraîner des délocalisations et potentiellement destructeur d'emplois. Avec le soutien de nombreux parlementaires, un

nouveau dispositif tarifaire a été mis en place fin 2006. Il permet aux entreprises qui le souhaitent de bénéficier d'un tarif transitoire (d'une durée de deux ans), garantissant un prix de l'électricité plafonné, supérieur de 25 % au maximum aux tarifs administrés, alors que les prix de marché les dépassent aujourd'hui de 40 %.

Le profil très international des entreprises du CAC 40

| Sociétés | Position internationale | Chiffre d'affaires 2006 | | Effectifs |
|-----------------|------------------------------|--|----------------|-----------|
| | | En milliards d'euros (Part à l'internationale) | % à l'étranger | |
| Accor | N°2 européen | 7,6 (65 %) | 84 % | |
| AGF | | 18,6 (38 %) | 50 % | |
| Air Liquide | N°2 mondial (gaz ind.) | 10,9 (80 %) | 70 % | |
| Alcatel-Lucent | N°2 mondial | 18,0 (nd) | nd | |
| Alstom | | 13,4 (nd) | nd | |
| AXA | N°2 européen | 78,8 (73 % (3)) | 67 % | |
| BNP Paribas | N°5 européen (capl.) | 27,9 (51 %) | 60 % | |
| Bouygues | N°2 (BTP) | 26,4 (30 %) | 44 % | |
| Capgemini | | 7,7 (75 %) | 68 % | |
| Carrefour | N°1 européen | 87,4 (52 %) | 59 % | |
| Credit Agricole | N°4 mondial (2) | 27,9 (52 %) | 30 % | |
| Danone | N°1 mondial (prod. italiens) | 14,1 (79 %) | 86 % | |
| Dexia | | 7,0 (90 %) | env. 90 % | |
| EADS | N°2 mondial | 39,4 (79 % (4)) | 62 % | |
| EDF | N°1 européen | 58,9 (54 %) | 33 % (1) | |
| Essilor | N°1 mondial | 2,7 (55 % (4)) | 89 % | |
| France Télécom | N°3 européen | 51,7 (47 % (4)) | 40 % | |
| Gaz de France | N°1 européen (distrib.) | 27,6 (40 %) | 36 % | |
| Lafarge | N°1 mondial | 17 (65 % (4)) | 89 % (1) | |
| Lagardère | | 14 (69 %) | 57 % (5) | |

| Sociétés | Position internationale | Chiffre d'affaires 2006 | | Effectifs |
|----------------------|-----------------------------|--|----------------|-----------|
| | | En milliards d'euros (Part à l'internationale) | % à l'étranger | |
| L'Oréal | N°1 mondial | 15,8 (55 % (4)) | 77 % | |
| LVMH | | 15,3 (85 %) | 59 % | |
| Michelin | N°2 mondial | 16,4 (90 %) | 75 % | |
| Arcelor Mittal | N°1 mondial | 70,5 (nd) | nd | |
| Pernod Ricard | N°2 mondial | 6,1 (89 %) | 83 % | |
| PSA Peugeot Citroën | N°2 européen | 56,6 (nd) | 42 % | |
| PPR | | 17,9 (55 %) | 49 % | |
| Renault | N°6 européen | 41,5 (66 %) | 62 % | |
| Saint-Gobain | | 41,6 (81 %) | 74 % | |
| Sanofi-Aventis | N°4 mondial | 28,4 (>90 %) | 71 % (1) | |
| Schneider Electric | | 13,7 (88 %) | 77 % | |
| Société Générale | | 22,4 (nd) | 51 % | |
| STMicroelectronics | N°5 mondial (semi-cond.) | 9,9 (70 % (1)) | 80 % | |
| Suez | N°4 européen | 44,3 (76 %) | > 75 % | |
| Thomson | N°1 mondial (tech. image) | 6,6 (nd) | > 65 % | |
| Total | N°4 mondial | 153,8 (75 %) | 57 % | |
| Vallourec | | 5,5 (91 %) | 65 % | |
| Veolia Environnement | N°1 mondial (assainis. eau) | 28,6 (53 %) | > 50 % | |
| Vinci | N°1 mondial | 26 (34 %) | 43 % | |
| Vivendi Universal | N°1 mondial (édit. musique) | 20 (nd) | 61 % | |



Tous droits réservés - Les Echos - 2007

Idé / Sources : sociétés (1) 2005 (2) en fonds propres (3) du chiffre d'affaires assurance (4) hors entreprises (5) pôle média (6) hors Europe

Le dynamisme des entreprises

Les grandes entreprises nationales affichent des résultats éclatants mais la France souffre encore de la faiblesse de ses PME, à la taille et aux performances insuffisantes.

La France peut être fière de ses champions. Malgré les difficultés d'industriels comme PSA, Renault ou EADS, les multinationales ont à nouveau dégagé l'an passé des bénéfices globalement éclatants grâce à une croissance mondiale toujours aussi vigoureuse. Total a même enregistré le plus gros profit (12,6 milliards d'euros) jamais réalisé par un groupe français. Beaucoup d'autres, comme BNP Paribas, Danone ou encore L'Oréal, ont aussi connu une année faste, en témoignant les 31 milliards d'euros distribués en dividendes par les entreprises de l'indice CAC 40, un record.

Ces arbres cachent cependant un forêt de PME aux résultats bien moins mirobolants. Comme le souligne un rapport du Conseil d'analyse économique (CAE), les performances des multinationales ne doivent pas occulter le pro-

Le pays manque de 10.000 grosses PME performantes

blème de la profitabilité moyenne des entreprises purement nationales », inférieure d'un tiers à celle observée en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis. Autrement dit, la croissance et l'emploi en France sont structurellement pénalisés par le manque de dynamisme des PME.

France Investissement sur les rails
Au cœur du problème : le faible nombre de PME ayant atteint une taille assez conséquente. Selon le CAE, « il manque l'équivalent de 10.000 entreprises de 300 salariés ». Beaucoup se heurtent à un « plafond de verre », autour de 50 à 75 salariés, au-delà duquel elles ne se développent plus ou sont rachetées par des groupes plus importants. Cet état de fait s'explique notamment par une offre trop éclatée et peu structurée de soutien aux PME, tant de nombreux dispositifs cohabitent encore en France. Un progrès notable a toutefois été effectué en 2005, avec la création d'Oseo, un établissement placé sous la tutelle du ministère de l'Economie et qui propose un large éventail d'actions de soutien au

développement des PME. La principale innovation réside toutefois dans la création de France Investissement, un dispositif de financement en fonds propres des PME dynamiques appelé de ses vœux par Jacques Chirac début 2006 et désormais sur les rails. Le président de la République espère « réorienter l'épargne vers la partie la plus productive et dynamique de notre économie » et plus de 3 milliards d'euros devraient être ainsi injectés dans les PME ces six prochaines années.

Label Gazelle pour les champions
Le gouvernement tente, dans le même temps, de favoriser l'éclosion de « champions de demain » à même de tirer la croissance et de redynamiser le paysage. L'an passé, le label Gazelle a été remis à 2.000 PME à très forte croissance et ouvrant dans les secteurs porteurs des nouvelles technologies et des services. Et, surtout, un statut d'« entreprises de croissance » vient d'être créé et leur accorde une batterie d'avantages visant à faire sauter les freins à leur développement. A commencer par le premier

d'entre eux, le frein financier. Pour soigner leur trésorerie et éviter que leur élan ne soit brisé, elle bénéficie d'un gel de l'impôt sur les sociétés, d'un décalage du paiement des cotisations des nouveaux salariés et d'une possibilité de remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche. Alors que le retard de la France en matière de propriété industrielle est incontestable, des mesures ont aussi été adoptées pour encourager l'innovation et le dépôt de brevets.

La France souhaite en outre, à l'instar de ce que font les Etats-Unis, réserver une partie des marchés publics aux PME françaises. Le pacte PME, lancé en 2005, encourage ainsi les grands acheteurs publics (DGA, CNES, CEA, ministère de l'Intérieur, SNCF...) à se passer plus vers les PME pour passer leurs commandes. Pour aller plus loin et inscrire dans le marbre le principe d'une telle préférence nationale, la France a toutefois besoin d'une autorisation de l'Union européenne. Les négociations avec cette dernière, après, sont toujours en cours.

DEREK PERROTTE

Les entreprises cherchent de nouveaux outils de management

La chasse au gaspi n'est pas terminée et des restructurations sectorielles sont attendues. Mais certains secteurs vont échapper aux plans sociaux et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de croissance.

Les entreprises françaises se transforment. « Le monde est allé si vite qu'elles n'ont eu d'autre alternative que de muscler leurs capacités d'adaptation et de transformation », relève André-Benoît de Jaegere, directeur associé chez Capgemini Consulting. Nombre de sociétés françaises, comme AXA, BNP Paribas ou SFR, se sont ruées sur les approches d'amélioration continue très en vogue dans les univers anglosaxons et adoptées par des Motorola, IBM, General Electric et autres 3M. Ce qui s'est traduit par une simplification de leurs procédures internes, l'adoption de démarches qualité orientées clients de type Six Sigma ou Lean, et une unification des lignes hiérarchiques. Même le secteur public (les ministères, la SNCF, l'ANPE) se laisse infiltrer par une culture du résultat et de la responsabilité.

« Les avancées demeurent inégales. Nombre d'entreprises présentent encore des relents de bureaucratie », remarque Jean-Michel Caye,

associé à BCG à Paris. Autrement dit, la chasse au gaspi n'est pas terminée et des restructurations sectorielles sont attendues. Mais, certains secteurs – la banque, les assurances –, du fait de l'impact démographique négatif, vont pouvoir échapper aux plans sociaux, moderniser leurs structures et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de croissance.

Enjeux sociétaux, enjeux business
Les entreprises ne se contentent pas de mettre en place des dispositifs de réduction de coûts et de fixer des objectifs en termes de productivité,

flexibilité et rentabilité, elles veulent aller plus loin encore. Elles commencent aussi à s'intéresser aux enjeux sociétaux (développement durable, égalité hommes-femmes, diversité) qu'elles transforment en enjeux business. Dans le même temps, en interne, elles se tournent vers des modes de travail plus « collaboratifs » via des groupes transverses. Ce mode de fonctionnement invite les salariés à prendre des initiatives individuelles, à fonctionner par projet ainsi qu'à s'aventurer sur un terrain qui n'est pas le leur. « Ces structures moins managériales en perturbation plus d'un », relève

Gilles Daquet, directeur du développement chez DDI. Surtout quand les salariés, en constante quête de sens, comprennent mal la stratégie de leur entreprise.

Car, phénomène persistant, beaucoup se sentent malheureux au travail. Les collaborateurs se plaignent d'un constant manque de reconnaissance, les managers dénoncent des employés peu coopératifs et pas assez motivés et, problème de « leadership », la capacité des dirigeants à exercer leur métier s'érode.

Pour Thomas Philippon, économiste et professeur assistant à l'université de New York, la faute incombait à un paysage professionnel partagé entre, « d'un côté, des syndicats figés dans une attitude de conflit, et de l'autre, un capitalisme majoritairement basé sur des hiérarchies rigides et un management autoritaire ». Ce qui, pour autant, ne fait pas disparaître l'amour du travail, valeur si débattue aujourd'hui. Pour preuve, une étude internationale (World Value Survey) menée dans plus de 80 pays classe la France 30^e sur le critère de l'importance accordée au travail par les citoyens, devant... les Etats-Unis, le Danemark et l'Angleterre.

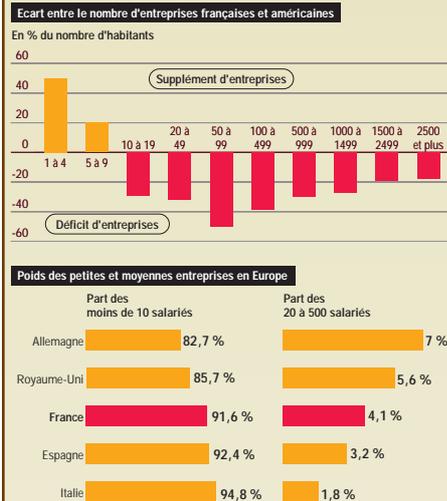
MURIEL JASOR

Des directions rajounies en voie d'internationalisation

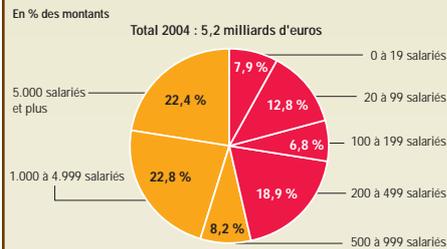
Encadrement. L'effet « papy boom » propulse une nouvelle génération aux postes de commandement : Christophe de Margerie (Total), Jean-Paul Agon (L'Oréal), Jean-Pascal Tricoire (Schneider Electric), etc. Mais l'encadrement législatif rend moins attractive la fonction de dirigeant, qui initie un début d'internationalisation – voire de féminisation. Bien souvent par la force des choses : l'Américaine Pat Russo dirige

Alcatel-Lucent, l'Espagnol José Luis Duran Carrefour, l'Espagnol Isidoro Miranda est directeur adjoint du groupe Lafarge, en charge de la division plâtre, et membre du Comité exécutif, l'Américain Norman Jordan, PDG de Labinal et le Belge Paul Delevie est directeur général délégué de Lanvin. Les conseils d'administration, s'internationalisent aussi. Par exemple, l'ex-commissaire européen Karel van Miert au conseil de Vivendi.

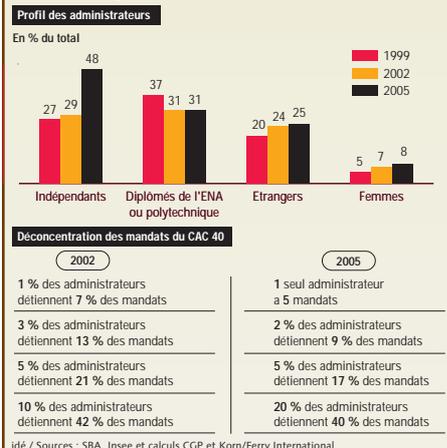
Le tissu d'entreprises



Financements reçus selon la taille de l'entreprise



La nouvelle gouvernance



Idé / Sources : SBA, Insee et calculs CGP et Kom/Ferry International

Une gouvernance renouée

L'affaire Enron, fin 2001, a ébranlé le capitalisme américain et a suscité des réactions législatives de part et d'autre de l'Atlantique.

Le dernier quinquennat a marqué des progrès en matière de gouvernement d'entreprise. Certes, tout n'a pas débuté en 2002. Le patronat, avec les comités Viénot puis Bouton, a fixé des règles de place à partir de 1995 pour un fonctionnement des conseils d'administration. Mais tout s'est accéléré après l'affaire Enron qui, fin 2001, a ébranlé le capitalisme américain et a suscité une série de réactions législatives de part et d'autre de l'Atlantique. La France n'a pas échappé au vote, en 2003, de la loi de sécurité financière. La réglementation exige une transparence sur les travaux du conseil, sa composition mais aussi les rémunérations, une évolution encouragée par la législation européenne. Ce cadre renforcé n'a pas écarté le risque de dérapage comme l'a montré le cas de l'ex-patron de Vinci, Antoine Zacharias, qui a poussé les organisations patronales à envoyer un message de modération. Parallèlement, un Institut français des administrateurs a été créé en 2003. Une initiative bienvenue alors que, au

Royaume-Uni, l'association des administrateurs fête... son centenaire.

Ces cinq dernières années, loi et autorégulation sont allées d'un même pas. Et les pratiques ont incontestablement progressé : les conseils d'administration des grandes entreprises comptent près d'un tiers d'administrateurs indépendants ; ils se sont ouverts aux personnalités étrangères, mais restent peu accueillants pour les femmes, dont la proportion au sein des groupes du CAC 40 plafonne à 8 % environ. Le renouvellement du vivier des administrateurs et les réflexions sur le pouvoir de contradiction du conseil doivent toutefois se poursuivre. Le débat sur la définition de l'administrateur indépendant reste par ailleurs ouvert.

Prise de conscience
Les travaux des conseils d'administration sont mieux organisés, notamment à travers la mise en place de comités spécialisés, qui n'ont pas d'existence juridique et donc pas de pouvoir de décision, mais qui préparent les délibérations du conseil sur des sujets spécifiques. Le comité d'audit s'est généralisé : il est présent dans les sociétés du CAC et dans neuf sociétés du SBF 120 sur 10. Sa composition s'est améliorée. Le comité de

rémunération et celui des nominations sont largement répandus.

Autre point d'amélioration : l'évaluation du conseil d'administration, inexistant il y a cinq ans, est pratiquée dans la grande majorité des groupes du CAC. Mais la France accuse toujours un retard dans ce domaine par rapport à ses voisins britanniques, mais aussi allemands, ces derniers ayant opéré un rattrapage express. L'évaluation individuelle des administrateurs et même l'évaluation formelle du principal dirigeant restent peu pratiquées.

L'assemblée générale n'est pas restée à l'écart du mouvement d'amélioration de la gouvernance. Renforcement du taux de participation aux assemblées, hausse du taux de contestation, vote négatif ou serré sur des résolutions symboliques, les actionnaires ont pris conscience de leur pouvoir et s'organisent. La loi de sécurité financière incite depuis trois ans les gérants d'OPCVM à voter et les oblige à définir une politique de vote. Parallèlement, les procédures de vote tendent à se simplifier. Le passage à un système de date d'enregistrement « record date », qui met fin au système de blocage des titres, devrait faciliter le vote des investisseurs étrangers. C. LE

L'avenir fragile de l'agriculture

Deuxième puissance agricole mondiale, la France risque de perdre son rang. Son avenir est lié au maintien de la préférence communautaire, de plus en plus contestée.

A la veille d'une nouvelle révision de la réforme de la politique agricole commune et d'une libéralisation accrue du commerce international, on peut s'interroger sur les chances qu'a l'agriculture française de tenir ses positions demain. Avec un chiffre d'affaires de 63 milliards d'euros en 2005, elle est la première en Europe, selon les derniers chiffres d'Eurostat. Elle contribue pour 20 % à la production de l'Union européenne à 25, suivie par l'Italie et l'Espagne à égalité avec une part de 13 % de l'ensemble. L'agriculture française concentre aujourd'hui 10 % des emplois du secteur dans l'Europe à 25. Si l'on s'en réfère au seul commerce extérieur, la France est la deuxième puissance exportatrice agricole dans le monde devant les Etats-Unis. Toutefois, pour impressionnants que soient ces chiffres, ils n'en cachent pas moins une réalité très hétérogène et de multiples fragilités.

La France compte encore un grand nombre de très petites fermes. Vingt pour cent d'entre elles exploi-

tent moins de 5 hectares, selon le ministère de l'Agriculture, alors que la moyenne est de 70 hectares. Avec 4 % des actifs, la population agricole tient désormais plus de la part de chagrin que de la colonne vertébrale d'un secteur puissant. Au déclin démographique vient s'ajouter le vieillissement des actifs agricoles. Près d'un tiers d'entre eux ont plus de 55 ans, tandis que les moins de trente ans ne comptent que pour 5 %, ce qui a fait dire à Louis Chauvel qu'après la fin des paysans on assiste à celle des enfants d'agriculteurs.

France agricole à deux vitesses
Sur les 550.000 exploitations, un cœur de 200.000 unités assurent 90 % de la production, « autour desquelles gravitent des exploitations qui permettent tout juste à leurs dirigeants de vivre », souligne Philippe Chalmin, directeur de la collection Cyclope. Toutes ces données augurent à brève échéance d'une France agricole à deux vitesses nettement plus marquée qu'elle ne le sont aujourd'hui.

Le visage de l'agriculture française demain sera largement façonné par l'issue des négociations à l'OMC et la réforme de la PAC de 2013, avec laquelle disparaîtront les derniers instruments de gestion des grandes pro-

ductions mis en place dans les années 1960. Mais les experts ne sont pas d'accord sur l'impact de ces échéances. Pour Jean-Christophe Kroll, économiste de l'Enesad à Dijon, « tout se jouera sur le maintien de la préférence communautaire. La France a bâti sa puissance agricole à l'abri des protections du marché européen ». Selon Philippe Chalmin, « la principale menace n'est pas le prochain accord à l'OMC », mais les discussions entre Européens sur la prochaine réforme de la PAC. « Avec le départ de Chirac, c'est le dernier rempart de l'agriculture qui saute. Les lendemains seront douloureux ».

Pour Hervé Guyomard, chef du département économie de l'Ira, le développement des biocarburants vont permettre à la France d'amortir le choc des prochaines échéances. Outre la création de nouveaux débouchés, ils sont « une formidable occasion de « légitimer les aides directes à l'agriculture ». Ils permettront de réduire la facture pétrolière et de diminuer la pollution de l'air, explique-t-il. En outre, ils tireront les prix agricoles vers le haut, ce qui permettra de créer des réserves en prévision des crises de production inévitables en agriculture... »

MARIE-JOSÉE COUGARD

Le dynamisme des entreprises

1 L'INDUSTRIE

Des géants industriels solides objets de multiples convoitises

Si la France continue de faire très bonne figure dans de nombreux secteurs industriels grâce à des groupes de taille mondiale, ces champions restent à la merci de prédateurs, de faux pas ou d'une concurrence renouvelée.

Danone, Bouygues, Areva, Total etc. la liste reste longue des champions hexagonaux solidement ancrés dans le paysage industriel mondial. Pour autant, aucune des positions de ces géants n'est définitivement acquise. Si les déboires actuels d'Airbus montrent qu'une position de leader et un solide carnet de commandes ne suffisent pas toujours à éviter les faux pas, ce sont surtout les menaces planant sur le capital de ces groupes qui inquiètent.

Dans l'agroalimentaire, Pemod Ricard a réussi un joli parcours en se propulsant, depuis 2000, du cinquième au deuxième rang mondial des vins et spiritueux grâce en particulier à l'acquisition du britannique Allied Domecq. Mais les dirigeants du groupe familial n'ont cessé, ces derniers mois, de renforcer les dispositifs destinés à protéger l'entreprise d'une éventuelle OPA, invitant même le groupe Bruxelles Lambert contrôlé par le financier belge Albert Frère et la famille

Desmarais, à entrer au capital. Les leçons de « l'affaire Danone », objet, durant l'été 2005, d'intenses rumeurs d'intérêt émanant de l'américain PepsiCo, ont porté. Mêmes craintes dans le BTP où Eiffage, par exemple, s'interroge sur les intentions de l'espagnol Sacyr Vallehermoso, qui a acquis 32 % de son capital en 2006. Les géants français de l'énergie semblent davantage à l'abri de telles convoitises. Pourtant, malgré ses 12 milliards d'euros de bénéfice net

en 2006 qui ont tant fait couler d'encre et sa capitalisation boursière de près de 120 milliards d'euros, Total n'en reste pas moins trois fois plus petit que l'américain ExxonMobil (408 milliards de dollars de capitalisation soit 311 milliards d'euros).

Transformation rapide

A EDF ou Areva, ce n'est pas leur capital, encore très majoritairement détenu par l'Etat, qui pose problème, mais plutôt la mutation

rapide de leur environnement concurrentiel. Le premier électrique du Vieux Continent devra subir dans les prochains mois l'ouverture totale du marché français à la concurrence et la probable montée en puissance de ses rivaux européens, renforcés par des fusions transfrontalières. Longtemps unique défenseur d'une industrie nucléaire qu'il refusait de voir déperir, le groupe piloté par Anne Lauvergeon se trouve aujourd'hui confronté, sur les

marchés mondiaux, aux ambitions accrues du japonais Toshiba, qui a repris Westinghouse, et de l'américain General Electric, alors que la flambée du pétrole a redonné de la vigueur à l'atome. Conscients de ces menaces, les pouvoirs publics multiplient les projets de mariage. Suez avec Gaz de France, voire Areva avec Bouygues. Mais de l'intention à la réalité, le chemin est parfois semé d'embûches...

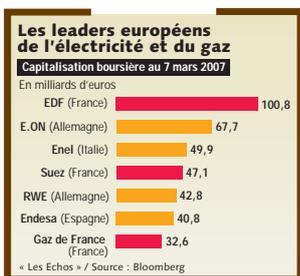
O. E.

Les champions français de l'énergie en pleine mutation

Avec des entreprises de taille mondiale dans le pétrole, le gaz, le nucléaire et l'électricité, la France paraît bien armée face aux défis énergétiques de demain. Mais ces derniers nécessiteront pour toutes des transformations en profondeur.

Aucun autre pays au monde ne réalise un tel tir groupé : avec des entreprises comme Total, EDF, Areva, GDF et Suez, la France dispose d'outils appréciables dans chacune des grandes filières de l'énergie. Au cours du long débat sur la privatisation de Gaz de France, l'argument a du reste été souvent brandi par les partisans de la fusion avec Suez. Dotée de champions de classe mondiale dans les domaines du pétrole, de l'électricité et du nucléaire, la France se devait de compléter le tableau en créant l'un des tout premiers groupes gaziers de la planète.

A l'heure des grands défis énergétiques, la « taille critique » est devenue un enjeu en soi et, sur ce terrain-là, les acteurs tricolores sont incontestablement parés avec un temps d'avance. Mais la dimension



et la puissance de feu d'une entreprise ne font pas tout. Chacun à sa façon, les champions français de l'énergie sont aujourd'hui confrontés à des défis d'un autre ordre : ceux d'un monde en pleine mutation, qu'ils poussent à repenser leur organisation, à explorer de nouveaux territoires, parfois même à changer de métier.

Des transformations déjà à l'œuvre chez EDF et GDF, où l'ou-

verture complète à la concurrence des marchés de l'énergie va conduire à une véritable révolution, mais aussi chez Total, où « l'après-pétrole » est devenu une obsession. Comme ses grands concurrents, le pétrolier français a intégré à la fois l'épuisement programmé des ressources d'hydrocarbures de la planète et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui plaident l'un et l'autre pour le développement d'alternatives aux combustibles fossiles.

Réveil de la filière atomique

Il faut donc s'attendre à voir Total investir dans de nouvelles sources d'énergie, telles que le photovoltaïque (d'énergie solaire) ou les « X-to Liquids » (XTL), ces carburants ou lubrifiants de synthèse produits à partir de gaz naturel, de charbon ou de biomasse... A plus

long terme, on sait que la compagnie tricolore n'exclut pas non plus de s'impliquer d'une façon ou d'une autre dans le nucléaire, perçu par son nouveau patron, Christophe de Margerie, comme une énergie « complémentaire ».

Cela tombe bien. Areva aura besoin de soutien, ces prochaines années, pour faire face au réveil de la filière atomique. A un horizon de dix ans, le premier fabricant mondial de réacteurs nucléaires sait qu'il aura du mal à honorer toutes les commandes qui se profilent à travers le monde. Des alliances seront sans doute nécessaires, comme celles qu'il a nouées aux Etats-Unis avec Constellation ou au Japon avec Mitsubishi. Mais le nucléaire n'est plus le seul horizon d'Areva. En misant aussi sur la filière éolienne (comme le prouve l'OPA lancée sur le fabricant allemand Rancepower), l'entreprise présidée par Anne Lauvergeon se veut l'un des principaux pourvoyeurs de « systèmes de production d'électricité sans CO₂ ».

P. P. O.

Le temps des changements pour l'industrie aéronautique et de défense

2007 sera une année charnière pour l'industrie aéronautique et de défense, prise dans les turbulences de l'euro fort et de la restructuration d'Airbus.

Avec un chiffre d'affaires de 28,1 milliards d'euros en 2005 et quelque 131.000 salariés, l'industrie aéronautique et spatiale française peut se targuer d'une deuxième place mondiale, derrière celle des Etats-Unis. Largement dominée par l'Etat et peu tournée vers l'international, elle est parvenue, depuis 1995, à doubler son activité, à travers un processus de privatisation et d'europanisation. Championne des exportations, qui représentent plus de 70 % de son activité, elle constitue le premier solde positif de la balance commerciale, avec 10,6 milliards en 2005 et ses perspectives sont particulièrement bonnes, avec un carnet de commandes de plus de plus de 51,7 milliards d'euros, dont 87 % pour l'aéronautique civile.

Délocalisations

Néanmoins, 2007 sera une année charnière pour ce secteur, pris dans les turbulences de l'euro fort et de la restructuration d'Airbus. La France risque en effet de payer le plus lourd tribut, avec 4.300 suppressions de postes prévues chez l'avionneur et ses sous-traitants, sur un total de 10.000.

Mais la restructuration du constructeur, qui veut réduire leur nombre de 3.000 aujourd'hui à environ 500 d'ici à 2010, et développer de 50 % la part des pays à bas coûts dans ses approvisionnements passera également par une redéfinition en profondeur des relations avec ses fournisseurs directs. Pour continuer à travailler avec Airbus, équipementiers et sous-traitants français devront accélérer les regroupements et les délocalisations. Pour participer aux futurs pro-

grammes, comme l'A350 ; ils devront également s'engager davantage en tant que partenaires à risques, voire même reprendre certains sites de l'avionneur, comme celui de Méaulieu.

Remise à plat

Les entreprises qui travaillent pour la Défense devront aussi faire face à l'échec de l'élection présidentielle. Plutôt déceuse, l'actuelle loi de programmation militaire 2003-2008 a redressé la situation, après les années d'austérité Jospin, et de nombreux programmes - avion de transport A400M ou de combat Rafale, drones, hélicoptères NH90 ou Tigre... pour les plus emblématiques - ont été lancés

L'agroalimentaire, une puissance exportatrice très dépendante des vins et spiritueux

Après deux années difficiles, la France a relancé la balance commerciale des échanges agroalimentaires. Mais son rang de premier exportateur dans le monde reste trop largement le fait des ventes de vins et spiritueux.

« Quand le bâtiment va tout va », a-on coutume de dire lorsqu'on parle de l'économie. On pourrait adapter la formule à l'industrie agroalimentaire en France et dire que « quand l'exportation des vins et spiritueux va, tout va ». Après deux années de baisse du solde commercial des échanges agroalimentaires en 2004 et 2005, l'excédent s'est fortement redressé en 2006 (+1,1 milliard d'euros), à 8,7 milliards d'euros en bonne partie grâce au redémarrage des ventes de vins (+10 %) et spiritueux (+15,6 %), selon les chiffres des douanes. « 2006 a été une année record pour nos exportations de vins et spiritueux grâce à des résultats bons, voire exceptionnels avec certains produits », dit la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux (FEVS). Record pour la Cham-



pagne et les vins mousseux en général, qui ont progressé de 14,7 % en valeur et de 12,5 % en volume. Record aussi pour les spiritueux et en particulier pour le cognac, en hausse de 11,4 % en valeur et de 6,6 % en volume. La reprise des exportations de vins tranquilles amorcée dans la seconde moitié de l'année 2005 s'est confirmée (+13,5 % en valeur et +4,1 % en volume), profitant à toutes les appellations d'origine

contrôlée (AOC), exceptions faites des beaux-jolis et des languedoc-roussillon. La vodka « made in France » a opérée une remarquable poussée avec une augmentation de 30,6 % des volumes et de 118,7 % en valeur sur le segment très haut de gamme.

Plusieurs faiblesses

Ces performances ne doivent cependant pas faire oublier la persistance de plusieurs faiblesses de l'industrie agroalimentaire, dont le gouvernement s'est inquiété à plusieurs reprises. Le chiffre le plus révélateur à cet égard est sans doute le niveau du solde agroalimentaire sans les vins et spiritueux, qui ne pèsent pas moins de 80 % à 90 % de l'ensemble, indique une étude économique des chambres d'agriculture. Autre chiffre inquiétant : si le solde des échanges agroalimentaires a fait un bond de 15 % en 2006 par rapport à

2005, il n'en est pas moins très inférieur au niveau atteint en 1997, où il flirtait avec la barre des 10 milliards d'euros. Depuis 2002, le montant des exportations est tombé en dessous des 40 milliards d'euros et les importations augmentent. « Si la France avait conservé ses parts de marché de 1995, les exportations seraient supérieures à leur niveau actuel de plus de 6 milliards d'euros », notait récemment Jean-René Buisson, président de l'Ania (Association nationale des industries agroalimentaires).

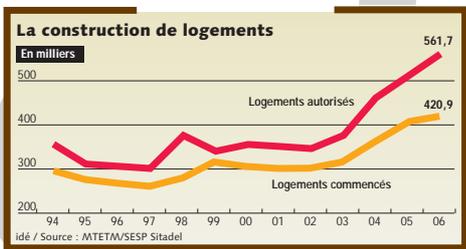
Les PME françaises du secteur témoignent certes d'un réel dynamisme, mais très peu osent se lancer dans l' aventure de l'exportation. Elles ne sont en fait que 2.000 sur un ensemble de 11.000. C'est encore plus vrai de l'exportation en dehors des frontières européennes, car 70 % des ventes à l'étranger se font sur le marché communautaire. Il est vrai que près des trois quarts des PME du secteur ont moins de 20 salariés et une surface financière qui bride leurs ambitions, notamment en matière de recherche et développement.

MARIE-JOSÉE COUGARD

Le secteur du BTP au meilleur de sa forme

Si le bâtiment est porté par le dynamisme de la construction des logements, le BTP profite de nouveaux modes de financement des infrastructures.

Croissance soutenue, profits généreux, embauches massives : de l'artisan aux majors du secteur, le BTP connaît depuis quelques années un véritable âge d'or en France. Dans le bâtiment, les entreprises sont portées par la reconduction, jusqu'à la fin 2010, de la TVA au taux réduit de 5,5 % sur les travaux d'amélioration,



obtenue en février 2006, et par le dynamisme de la construction des logements (436.000 sortis de terre l'année dernière, un niveau record depuis vingt-sept ans même s'il est insuffisant pour faire face à la demande) et des bureaux. Et dans le BTP, la décroissance continue des commandes d'Etat est plus que compensée par celles des collectivités locales et des entreprises, et par la mise en place - même si elle démarre doucement - de nouveaux modes de financement des infrastructures comme les partenariats public-privé.

Par ailleurs, l'Agence pour le financement des infrastructures de France (Aifit) a touché une dotation exceptionnelle de 4 milliards d'euros après la privatisation des autoroutes, qui lui assure des moyens jusqu'en 2008.

Machines à cash

Les leaders du BTP que sont Vinci, Bouygues et Eiffage tirent d'autant plus profit de cette situation qu'ils avaient inventé dans les années 1990 un modèle économique leur permettant de faire face à la crise qui sévissait alors et qui ne cesse, depuis, de pro-

ver sa pertinence : la croissance rentable basée sur une bonne maîtrise des chantiers et sur la diversification dans des métiers pérennes que sont l'électricité, le génie climatique, la maintenance et bien entendu les concessions (parkings, autoroutes...). Mais ces machines à cash font des envieux : Eiffage a ainsi vu l'espagnol Sacyr Vallehermoso rattraper l'an dernier 32 % de son capital. Et le holding Artensis de l'homme d'affaires François Pinault a acquis en début d'année 5,05 % du capital de Vinci, opéable.

C. B.

BRUNO TRÉVIDIC ET ALAIN RUJELLO

Le dynamisme des entreprises

1 L'INDUSTRIE

De la voiture au médicament, des leaders en situation délicate

Pour les champions français de l'automobile et de la pharmacie, aujourd'hui à la peine, l'enjeu est d'éviter le sort de Pechiney ou Arcelor.

L'automobile, voilà « notre grand secteur de compétitivité internationale », celui qui « a aidé la France à ne pas trop mal traverser la crise » née du choc pétrolier de 1974, écrivait en 1978 ChristianStoïffas, alors jeune ingénieur des Mines, dans sa somme sur l'industrie tricolore (1). Presque trente ans plus tard, le bilan se révèle plus nuancé. Dans ce secteur clef, la France tient toujours son rang, mais les deux constructeurs nationaux se trouvent en position délicate.

Une situation que connaissent également les laboratoires pharma-

ceutiques français, confrontés à un coup d'arrêt brutal à la croissance de leur marché.

Regagner le terrain perdu

Pour ces industriels, comme pour ceux d'autres secteurs comme la chimie, l'enjeu est donc de regagner le terrain perdu pour éviter de se retrouver en crise ou à la merci d'un prédateur. Peu d'entreprises ont envie de connaître le sort d'Arcelor et de Pechiney, ces anciennes gloires nationales passées sous contrôle étranger. Dans l'acier et l'aluminium, la France ne compte désormais plus en tant que telle.

Côté automobile, PSA Peugeot Citroën et Renault sont encore là et bien là. Ils figurent toujours parmi les dix premiers groupes mondiaux du secteur en nombre de véhicules produits - quoique plutôt aux dernières places du Top10 - et, surtout, ils gagnent de l'argent, contrairement aux trois leaders américains General Motors, Ford et Chrysler. Les deux français sont cependant fragilisés par des gammes vieillissantes et par l'échec commercial de certains de leurs modèles récents. La part de marché de PSA en Europe a reculé l'an dernier pour la quatrième année consécutive et

celle de Renault est au plus bas depuis au moins vingt ans. Si bien que, en 2006, les constructeurs français ont vu leur production mondiale reculer pour la première fois depuis plus d'une décennie. Elle a baissé de 2,7 %, à 5 millions de véhicules.

Un marasme qui se répercute sur toute la filière, des équipementiers de premier rang aux nombreux sous-traitants, confrontés d'autre part à la flambée des prix des matières premières, difficile à répercuter. Peu de nouveaux modèles sont attendus dans l'immédiat. « Les espoirs sont donc reportés sur 2008.

Les fournisseurs vont continuer à souffrir », notent les experts d'Euler Hermes.

Trouver les nouveaux produits qui feront mouche : telle est aussi l'obligation des laboratoires pharmaceutiques, le secteur qui, avec l'automobile, investit le plus en recherche. Dans cette industrie, la France a regroupé ses forces et ne compte plus qu'un acteur de premier plan, Sanofi-Aventis. En vingt ans, à force d'acquisitions, l'ancienne petite filiale d'Elf est devenue le numéro quatre mondial. Mais elle vient de connaître plusieurs revers concernant de nou-

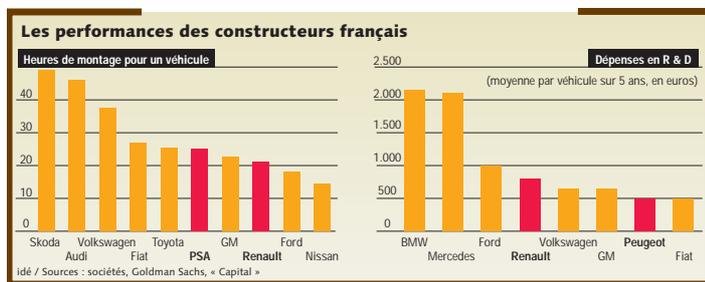
veaux produits et son avenir est devenu beaucoup plus incertain. A cela s'ajoute le coup d'arrêt donné à la croissance du marché français, dû aux mesures prises pour endiguer le déficit de l'assurance-maladie. Avec une consommation de médicaments qui grimpeait entre 5 % et 15 % par an, les laboratoires dégageaient presque tous des marges solides. A présent, ils doivent s'adapter à une période de vaches maigres, Sanofi comme les autres.

DENIS COSNARD
(1) « La Grande Menace industrielle », Calmann-Lévy, 1978.

L'automobile tricolore attend de redémarrer

Renault et PSA sont aujourd'hui en mauvaise posture. Pénalisés par un effet de cycle particulièrement défavorable, ils sont cependant loin d'être distancés techniquement.

L'automobile française n'est pas en crise, mais son moteur a calé très sérieusement. Hier envieux pour leur capacité à innover, à s'internationaliser et à prendre des parts de marché à Opel, Fiat ou Ford en Europe, Renault et PSA sont aujourd'hui tous deux en mauvaise posture, en attente d'un rebond stratégique. « PSA est un groupe très cohérent, son énergie et sa puissance sont un peu contenues actuellement par le fait qu'il n'a pas les volumes escomptés », analyse son nouveau président, Christian Streiff, qui souhaite « construire sur la base de ce qui a été fait » avant lui. Quant à Renault, l'absence de



nouveaux modèles, hormis la gamme à bas prix Logan, est particulièrement criante mais devrait commencer à s'atténuer au second semestre 2007.

Parmi les constructeurs généralistes, les deux groupes français,

pénalisés par un effet de cycle particulièrement défavorable, sont loin d'être distancés techniquement. L'un comme l'autre sont dans la très bonne moyenne en ce qui concerne le temps moyen nécessaire à l'assemblage d'un véhi-

cule, et leurs coûts salariaux par voiture restent très honnêtes comparés à leurs rivaux, surtout les allemands. Seul le tchèque Skoda, avantagé par des bas salaires locaux, tire son épingle du jeu. Quant aux dépenses de R&D par véhi-

cule, PSA a tendance à dépenser moins que ses voisins sur une période de cinq ans, à l'exception de l'italien Fiat, un signe de bonne gestion, selon Goldman Sachs. Cependant, la marge opérationnelle de sa branche automobile n'est pas loin de virer au rouge.

Double concurrence pour PSA

Contrairement à la période de l'arrivée de Jean-Martin Folz à la tête de PSA, où les leviers d'amélioration étaient limpides (amplifier les synergies et les effets de volume entre Peugeot et Citroën), l'équation que trouve Christian Streiff est plus complexe à mettre en œuvre, car la période des grandes économies industrielles sur les plates-formes et les achats est derrière lui. Maintenant, il s'agit d'ouvrir la squeeze du généraliste », selon son expression, pour remédier à la double concurrence

des marques « premium » comme Mercedes sur le haut de gamme et celle des labels d'entrée de gamme comme Skoda ou Hyundai qui lui disputent les segments plus populaires. Sa priorité sera de réalimenter le « plan produits » en concevant de nouveaux véhicules de niche, pour ne pas laisser le champ libre à ces multiples rivaux.

Quant à Renault, sa rentabilité a beaucoup souffert, et plusieurs de ses usines comme celles de Sandouville ou Valladolid (Espagne) tournent au ralenti. Refusant de supprimer des capacités, son PDG Carlos Ghosn a tout mis en œuvre pour déclencher une offensive produits à partir de la fin de 2007. Largement axé sur la qualité, ce plan risqué ne pourra marcher que si le losange parvient à faire « de la conquête », en dépassant les frontières de sa clientèle de fidèles.

DENIS FAINSBILLER

Traditionnel point fort, la pharmacie est en difficulté

Première productrice européenne de médicaments, l'industrie pharmaceutique française entre dans une période difficile. Chiffre d'affaires, emploi, dépenses de R&D : pour la première fois, tous les indicateurs sont au rouge.

L'industrie pharmaceutique française n'est plus à l'abri. Traditionnellement épargné par les crises, le secteur du médicament connaît un brutal ralentissement depuis l'an dernier. Soucieux de réduire le déficit de l'assurance-maladie, le gouvernement a multiplié les mesures qui défavorisent les laboratoires implantés en France. Promotion du médicament générique, taxes, baisses de prix et déremboursement de produits, incitation des médecins à moins prescrire, limitations de la visite médicale, tout s'est conjugué pour faire stagner le chiffre d'affaires du médicament l'an dernier.



Pour la première fois depuis que le secteur tient des statistiques, les ventes de produits remboursables ont pratiquement stagné en 2006 (+0,7 %), alors qu'elles progressaient de 6 % à 7 % par an depuis le

début des années 1990. De quoi fragiliser l'industrie pharmaceutique française ? C'est là tout le débat. Du côté du gouvernement, on insiste sur la nécessité de contenir les dépenses de médicaments. Les laboratoires, eux, tirent la sonnette

d'alarme. « La France est l'un des cinq grands pays qui comptent dans le domaine de la santé et du médicament », estime Christian Lajoux, président du Leem, le syndicat du secteur. Jusqu'en 2005, on avait trouvé un moyen de réguler le secteur qui

était accepté par les industriels. Depuis la réforme de 2004, les industriels ont subi une accumulation de prélèvements qui se traduit par une rupture historique dans leur activité. » Tous les indicateurs sont au rouge. Les revenus progressent uniquement grâce aux exportations, les dépenses de recherche-développement stagnent, l'emploi aussi, alors que la pharmacie avait créé plus de 17.000 postes au cours des dix dernières années.

Usines vendues

Les fermetures de centres de R&D sont encore rares - l'américain Pfizer vient d'annoncer celle de son site d'Amboise. La production de médicaments, elle, est en pleine restructuration. Les laboratoires étrangers implantés en France - Pfizer, AstraZeneca, Abbott - cèdent leurs usines, souvent surcapacitaires, à des sous-traitants. Ceux-ci espèrent

les rentabiliser en diversifiant leur clientèle. Hormis une usine de vaccins de GlaxoSmithKline dans le Nord, aucune ouverture de site n'est prévue. « Les laboratoires choisissent plutôt l'Irlande, l'Espagne, la Suisse ou la Hongrie », observe Christian Lajoux. Rien de catastrophique pour l'instant, car la France part de très haut : elle est le premier producteur européen de médicaments. Les sous-traitants s'engagent, généralement, à maintenir l'emploi pendant plusieurs années.

La « casse sociale » est une réalité, en revanche, chez les visiteurs médicaux. Pour la première fois, là encore, les laboratoires ont commencé à réduire leurs effectifs parmi ces commerciaux chargés de promouvoir les médicaments auprès des médecins. Sanofi-Aventis a annoncé 500 suppressions de postes à l'automne dernier.

VINCENT COLLEN

LE PACK

Les Echos

lesechos.fr
le web de l'économie

Toute l'économie des Echos :

Journal et Web, pas besoin de choisir

Le dynamisme des entreprises
2 LES SERVICES

Services : de nouveaux territoires à explorer et à conquérir

Du développement de niches à l'environnement et à l'aide à la personne, des créneaux prometteurs s'offrent au monde des services.

Alors que les limites de l'Internet n'ont pas encore été atteintes, offrant des opportunités toujours plus nombreuses à la « créativité française » qui s'épanouit déjà sur un certain nombre de créneaux comme la publicité, les logiciels ou les jeux vidéo, le monde des services voit s'ouvrir devant lui de nouveaux terrains de conquête liés à l'environnement et à l'aide à la personne, métiers qui ont entre autres l'avantage de ne pas être délocalisables.

Le secteur qui emploie en France déjà plus de 8 millions de personnes selon le Medef (qui, contrairement à l'INSEE, met dans le même panier services marchands et non marchands mais n'inclut pas le commerce) a connu une croissance de 2,2 % l'an dernier avec plusieurs dizaines de milliers de créations de postes à la clef.

Côté services aux entreprises (327 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour près de 3 millions d'employés dans 364.000 entre-

prises en 2003), l'émergence d'une économie verte s'annonce comme un débouché prometteur, dont certains domaines restent à défricher. Ce que regardent déjà avec appétit nombre de champions français présents dans le secteur de l'environnement comme Suez, Veolia et d'autres.

Un objectif jugé optimiste
Plusieurs pôles de compétitivité se sont créés autour de cette thématique. De nouveaux mé-

tiers apparaissent ainsi en matière d'efficacité énergétique, de gestion de la pollution (préventive et curative) et des ressources ainsi que dans l'accompagnement dans leur développement des éco-industries, dont le poids, qui progresserait au rythme spectaculaire de 5 % par an, était déjà estimé à 550 milliards d'euros au plan mondial en 2002, soit au même niveau que les industries aéronautiques et pharmaceutiques. Progressant à un rythme an-

nuel de 5,5 % par an, la demande en matière de services aux particuliers, qui a déjà mobilisé environ 1,5 million de salariés l'an dernier (99 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 305.000 entreprises en 2003), est plus facile à cerner.

Entre l'aide aux personnes âgées, l'aide scolaire, etc., c'est un vaste marché sur lequel le gouvernement, qui a tout fait pour simplifier son cadre réglementaire, mise beaucoup en matière de créations d'emplois.

Jugé optimiste par certains, son objectif est d'arriver à la création de 500.000 postes d'ici à 2009, alors que 130.000 ont été créés l'an dernier pour atteindre 1,5 million de salariés. Associations, banques, assureurs, sans parler de certaines firmes du secteur public comme La Poste se sont mis sur les rangs. Le nombre d'entreprises de services à la personne est passé de 600 au printemps 2005 à 2.000 un an plus tard.

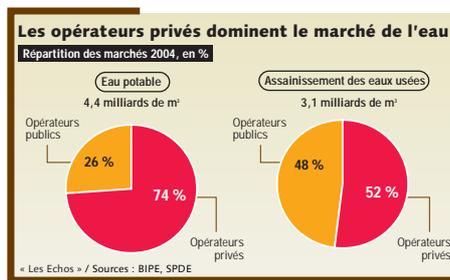
GILLES SENGES

Les entreprises d'environnement prédominantes au niveau mondial

La liste est longue : des concurrents directs comme Veolia Environnement, des financiers avec François Pinault, des industriels comme General Electric... L'impressionnante foule de repreneurs potentiels qui se pressent devant la porte de Suez Environnement est une bonne indication de la santé de nos champions nationaux de l'environnement.

Qui retrouve-t-on aux deux premières places du marché mondial de l'eau ? Veolia Environnement et Suez Environnement, avec quelque 10 milliards et 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2006. Mêmes positions fortes sur le marché des déchets, où nos deux champions nationaux occupent respectivement le deuxième et troisième rangs.

Ces deux groupes ont, en outre, profité de ces cinq dernières années pour remettre leurs comptes d'équerre. Totale-ment libéré de Vivendi en 2002, Veolia Environnement avait hérité de son ancienne maison mère une dette de 17 milliards d'euros. Le groupe s'est alors astreint à une cure d'austérité, lui permettant d'atteindre fin 2005 un taux de couverture de trois années d'Ebitda, contre 4,6 en 2000. Même régime draconien pour Suez Environnement.



ment, dont les pertes atteignent 700 millions en 2003, ce qui l'a poussé à se débarrasser de nombreux actifs internationaux (dont l'Argentine, qui lui aura coûté au total 1,7 milliard de dollars) pour se recentrer avec succès sur les pays développés.

Des perspectives attrayantes
Derrière ces deux mastodontes, l'industrie nationale peut en outre compter sur une multitude de challengers de qualité. Porté par la réglementation croissante et surtout la flambée du prix des matières premières, le groupe CFF Recycling s'est taillé la part du lion sur le marché du recyclage, avec un chiffre d'affaires de 2,26 milliards. Autre

exemple, les compétences de Séché Environnement, dont les revenus approchent les 400 millions, lui ont valu d'être choisi pour enlever les déchets toxiques après la catastrophe d'Abidjan.

La suite s'annonce également prometteuse pour les groupes tricolores. Dans le domaine de l'eau, les besoins sont énormes, de l'ordre de 60 à 80 milliards de dollars par an à l'échelle planétaire selon la Banque mondiale. Une manne dont devrait profiter Veolia comme Suez, en avance sur leurs challengers. Et pour cause : si les acteurs privés assurent environ 75 % de la distribution d'eau en France, le taux tombe à environ 9 % au

niveau mondial, ce qui réduit le nombre de concurrents pour assurer les demandes croissantes en Europe de l'Est ou en Chine notamment.

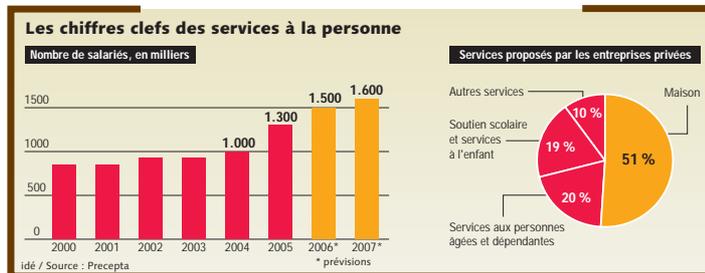
Dans la collecte, le traitement et le recyclage des déchets, les perspectives sont tout aussi attrayantes. D'abord en France, où seulement 13 % des 26 millions de tonnes d'ordures ménagères ont été recyclées en 2004, selon les statistiques de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Mais aussi en Europe, en pleine ébullition actuellement avec une vague de rachats à laquelle a pris part Veolia en acquérant Cleanaway UK en 2006 pour 859 millions.

R. HO.

Les services à la personne : un gisement à ne pas rater

Un marché estimé en Europe de l'Ouest entre 200 et 250 milliards d'euros, dont 70 milliards d'euros pour le seul marché du maintien à domicile.

Un plan gouvernemental lancé en février 2006 avec pour ambition la création d'au moins 500.000 emplois dans les services à la personne en France dans les trois ans ; une montée en puissance du chèque emploi universel (Cesu), avec quelque 7 millions de chèques émis en 2006 par près de 3.000 entreprises là où le gouvernement en attendait 6 millions ; une multiplication des enseignes émanant des mondes associatif, mutualiste mais aussi des grandes entreprises privées et publiques ; un marché estimé en Europe de l'Ouest entre 200 et 250 milliards d'euros, dont 70 milliards pour le seul marché du maintien à domicile. Le secteur des services à la personne fait figure de véritable Eldorado ! Il suffit pour s'en convaincre de le comparer avec le dispositif des titres restaurants, lancé dans les années 1960 et dont s'inspire le Cesu. Aujourd'hui, 2,5 millions de salariés dans plus de 100.000 entreprises utilisent quelque 536 millions de titres chaque année. « Nous vivons



une véritable révolution du monde des services », déclarait aux « Echos » Martin Vial, le directeur général d'Europ Assistance, qui a fait de la santé et des services à la famille un des axes de son plan stratégique Colombus.

Morcellement de l'offre
Jusqu'ici, le secteur reste toutefois très éclaté, 70 % des heures étant assurées par des travailleurs en direct, 29 % par le biais des associations et 1 % seulement par les entreprises, selon une étude du cabinet Precepta. Face à ce morcellement de l'offre, La Poste entend peser sur le secteur en s'appuyant sur

son réseau de 13.000 bureaux. Elle a lancé le 9 janvier une offre consistant à mettre en relation les particuliers, à la recherche de gardes d'enfants, d'heures de ménage... et les prestataires. En passant par La Poste, le client est assuré de ne pas payer sa prestation plus cher que s'il avait fait les démarches par lui-même, et est garanti d'obtenir une mise en relation dans les 48 heures de sa demande, sauf à être remboursé. Le groupe présidé par Jean-Paul Bailly espère ainsi capter 14 % des nouveaux clients de services à la personne d'ici à 2011. Son offre devrait être progressivement affinée avec, par exemple, des abon-

nements pour ceux des clients qui bénéficieraient de plusieurs services. De son côté, Accor a vu son activité services (tickets et cartes de restaurant, services à la personne) progresser en 2006 de 11,8 % à données comparables en Europe, grâce notamment à l'extension de la gamme de produits. Le boom des services à la personne ne fait que commencer. L'urbanisation croissante, l'éclatement de la vie familiale et des solidarités de proximité génèrent de nouveaux besoins dans la vie quotidienne, tout comme l'allongement de l'espérance de vie crée de nouvelles attentes liées à la dépendance.

A. BO. ET L. C.

La créativité française toujours en pointe

Si la France peine à garder ses usines, elle conserve un rôle mondial prépondérant dans nombre d'activités qui, de la publicité au luxe en passant par le logiciel, font appel à ses bataillons d'ingénieurs, de designers ou d'artistes.

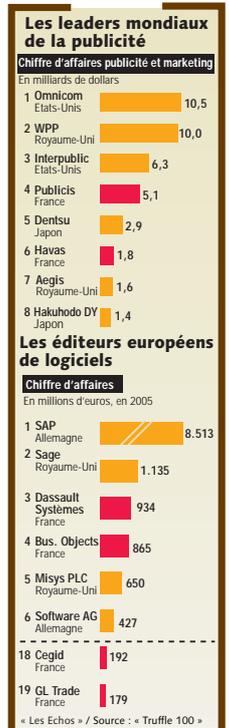
Le rayonnement français...
Dans de nombreux secteurs faisant appel à la créativité, les groupes hexagonaux ont acquis une part prépondérante sur l'échiquier mondial, très supérieure, en tout cas, à l'ampleur du simple marché national. Dans la publicité, par exemple, les investissements français ne représentent, bon an, mal an, qu'environ 3 % du total mondial, très loin derrière ceux des Etats-Unis (45 %).

Deux groupes hexagonaux ne s'en hissent pas moins dans le Top 6 mondial du secteur : Publicis, au 4^e rang (derrière les anglosaxons Omnicom, WPP et Interpublic), et Havas, au 6^e (derrière le japonais Dentsu). Qui plus est, les agences publicitaires françaises, et en particulier TBWA/Paris, se classent régulièrement dans le Top 5 du Gunn Report qui, chaque année, compile les résultats des prix créatifs les plus cotés décernés aux agences du monde entier.

Logiciels : des acteurs clés

Même dynamisme dans les logiciels de pointe où la France bénéficie d'un vivier d'ingénieurs très apprécié. Dans la CAO, par exemple, Dassault Systèmes s'est imposé comme le numéro 1 mondial du secteur. Business Objects apparaît aussi comme un des acteurs clés du marché des logiciels d'aide à la décision. Sur les 200 premières sociétés européennes du logiciel, 23 sont françaises, avec des acteurs comme GL Trade dans les transactions financières, Cegid dans la santé ou Cegid dans les progiciels de gestion intégrée (ERP). Pour autant, la France ne compte pas assez de grands éditeurs internationaux, puisqu'elle ne place aucun de ses champions parmi les 20 premiers mondiaux. La faute à une industrie très fragmentée en une multitude de structures de petite taille.

La vitalité française se vérifie aussi sur un marché plus jeune, celui du logiciel de jeu vidéo, dont la croissance mondiale devrait atteindre 15 % cette année. Ubisoft, avec un chiffre d'affaires multiplié par 12 en 10 ans et 750 millions d'euros prévus sur le prochain exercice, y fait désormais figure de « major », aux côtés des américains Electronic Arts, Activision ou THQ. Et son succès devrait se poursuivre car la société est très bien placée sur la nouvelle génération de consoles : au dernier trimestre 2006, elle se classait premier éditeur indépendant en Europe et aux



Etats-Unis sur la Wii de Nintendo et deuxième sur la Xbox 360 de Microsoft.

Des géants mondiaux du luxe
Sur ce même marché, un autre groupe français, Vivendi Universal Games, a réussi un retour en force spectaculaire avec son jeu de rôle en ligne « World of Warcraft » qui compte désormais plus de 8 millions d'abonnés dans le monde. Si bien que la filiale, dont Vivendi voulait se débarrasser voilà quatre ans, est aujourd'hui au cœur de la stratégie de développement du groupe. Grâce, il est vrai, à un jeu développé par un studio californien repris en 1998.

Cette créativité ne transparaît pas seulement dans les biens immatériels. Dans le luxe, les produits de nos géants hexagonaux, LVMH en tête contiennent d'irriguer le monde entier. Imaginés dans des studios de conception français, ils sont aussi, souvent, réalisés dans des ateliers hexagonaux par des ouvriers extrêmement qualifiés. Louis Vuitton, par exemple, possède une bonne douzaine d'usines en France pour fabriquer les sacs et accessoires que s'arrachent les Japonaises. Preuve que la France garde une parcelle de génie.

V. R., E. C. ET O. E.

Le dynamisme des entreprises
2 LES SERVICES

Des secteurs mal aimés ou mal aidés

Malgré leur intérêt stratégique, distribution, tourisme ou industries culturelles ne reçoivent pas l'appui et la considération qu'ils méritent.

La France, qui est la première destination touristique au monde avec plus de 78 millions de visiteurs internationaux l'an dernier et qui abrite plusieurs grands acteurs de la distribution dont le numéro deux mondial, n'a pour autant d'apparence pour aucun des deux secteurs où les entreprises ne sont pourtant pas délocalisables. Particulièrement sourcilieuse dès lors que certains sont soupçonnés d'attenter à son « exception culturelle » et soviétique, en la matière,

de son rayonnement dans le monde, elle ne se mobilise pas plus pour soutenir les industries du secteur, qu'elles relèvent de l'édition, du cinéma ou de la musique qui bien que pesant près de 11 milliards d'euros (chiffres 2004) dont 5 milliards pour l'édition traversent de grosses difficultés. Malgré tous les discours officiels, le tourisme n'est guère plus gâté. Le soutien financier accordé par les pouvoirs publics aux efforts de promotion de la destina-

tion France à l'étranger est ainsi moitié moindre que celui consacré par l'Espagne, son principal challenger. Grand pourvoyeur de devises (c'est le premier poste excédentaire de la balance des paiements avec quelque 9 milliards d'euros), le secteur, qui fait travailler plus de 2 millions de personnes directement et indirectement (dont 846.000 dans l'hôtellerie-restauration), est le troisième grand pourvoyeur d'emplois derrière les services aux entreprises et la construction. Af-

fichant un chiffre d'affaires de 34 milliards d'euros, il est encore trop souvent considéré comme une activité bonne pour les pays en voie de développement, caricature à peine nombre de professionnels. **Distributeurs montrés du doigt** L'image de la grande distribution (les cent premiers ont réalisé 233 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2005), dans laquelle l'alimentation pèse pour 75 % du total, n'est guère meilleure. Ses

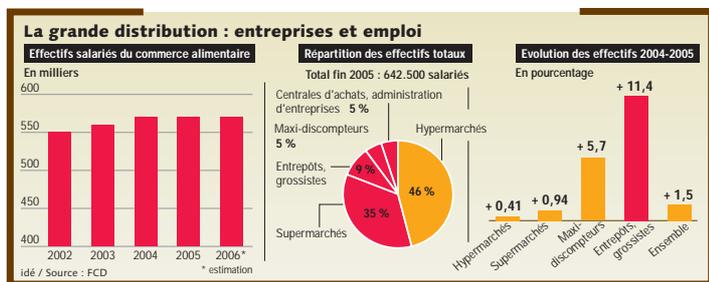
acteurs sont régulièrement montrés du doigt comme étant à l'origine de la baisse du pouvoir d'achat, quand ils ne participent pas aux difficultés du petit commerce et de leurs fournisseurs ou à l'exploitation de leur personnel. Sous prétexte de saturation du territoire, leurs possibilités d'expansion sont limitées et leur liberté en matière de fixation des prix régulièrement remise en cause par des réformes au long cours. Le secteur a dû attendre quarante ans et l'intervention de Bru-

xelles pour avoir accès à la publicité télévisée. Comptant de nombreux champions avec cinq représentants parmi les vingt-six premiers mondiaux (indépendants exclus) et quatre au rang des dix premiers européens selon des classements établis par Deloitte, la profession qui employait 642.600 personnes à fin 2005 a mis la pédale douce sur les embauches ces dernières années, là où ses grands concurrents européens, britanniques notamment, ont créé des emplois à tour de bras. c. s.

La grande distribution française cherche un second souffle

Les groupes français, qui perdent du terrain sur leurs concurrents internationaux, entendent relancer leurs ventes grâce à la publicité sur les grandes chaînes de télévision hertziennes.

Tout un symbole ! Carrefour, numéro deux mondial de la distribution, pesait au terme de son exercice 2006 3 fois moins en chiffre d'affaires que le géant américain Wal-Mart, à près de 87,4 milliards d'euros, contre 262 milliards, tandis que sa capitalisation boursière, actuellement de l'ordre de 35 milliards, est inférieure à celle du numéro un britannique, Tesco, à quelque 50 milliards, quand ce dernier a réalisé 62 milliards d'euros de chiffre d'affaires l'an dernier. Longtemps considérés comme les « champions du monde » de la grande distribution, les groupes français perdent régulièrement du terrain sur leurs concurrents tant en termes d'activité qu'en termes de valorisation. Protégés sur leur marché domestique depuis 1996 par la loi Raffarin, qui impose un véritable parcours du combattant à tout projet commercial de plus de 300 mètres carrés – au point que Bruxelles a enjoint la France de modifier ses règles d'urbanisme commercial – et par la loi Galland régissant les relations industrie-commerce jusqu'à la récente réforme Dutreil et assurant un confortable mate-



las de marges arrière, les distributeurs français se sont un peu reposés sur leurs lauriers. **Réforme du commerce attendue** Par ailleurs, tout en figurant parmi les entreprises préférées des Français, si l'on en croit certaines études, les enseignes d'hypermarchés et de supermarchés ont pâti de la mauvaise image renvoyée en 2004 par la campagne de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Economie, contre la vie chère, alimentée, disait alors le locataire de Bercy, par les industriels et les distributeurs de produits de grande consommation. Toutefois, en ayant accédé au début de 2007 aux écrans publicitaires des grandes chaînes de télévision hertziennes – leur

conférant ainsi en quelque sorte un statut de respectabilité – elles entendent relancer des ventes qui, après une « annus horribilis » en 2005 (avec une baisse pour la première fois depuis vingt ans), ont commencé à se redresser l'an dernier. D'autant que les grands distributeurs espèrent du futur gouvernement, issu de la prochaine élection présidentielle, qu'il mène à terme la réforme du commerce engagée par le ministre du Commerce, Renaud Dutreil. Mais un autre point d'interrogation subsiste, qui inquiète les dirigeants de ces groupes : celui concernant l'évolution des bas salaires et des charges sociales. Le secteur du commerce à prédominance alimentaire, qui employait

642.500 employés en 2005 (en hausse de 1,5 % par rapport à 2004 où il n'avait pas créé d'emplois), compte en effet 35 % de ses salariés au SMIC. Sans céder au syndrome du chiffrage, comme d'autres organisations professionnelles, la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) affirme que, si l'ambition du secteur est de continuer à créer de l'emploi, elle ne pourra s'accomplir qu'à deux conditions : une baisse du coût de la main-d'œuvre non qualifiée et la valorisation du travail à temps partiel, sachant que sa durée moyenne dans les grandes surfaces est de 30 heures, tandis que 67 % des salariés sont à temps complet. A. B.O.

Tourisme : la France tient encore son rang

L'Hexagone reste la première destination mondiale en nombre de visiteurs, mais les recettes ne sont pas à la hauteur de la fréquentation.

A l'instar du luxe ou du champagne, le tourisme reste une valeur sûre du fonds de commerce tricolore. Si la donne mondiale change avec l'émergence de nouvelles destinations, notamment la Chine, annoncée comme la première à l'horizon 2020 par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), la France fait encore bonne figure. Alors que les flux internationaux retrouvent de la vigueur, après avoir été affectés à partir du 11 septembre 2001 par une série d'événements exceptionnels, l'Hexagone a

nisme chargé de la promotion de la destination à l'étranger, dans le cadre de son plan marketing 2005-2010. Engagé en 2004, il témoigne d'une rupture dans la politique touristique. Dès son arrivée en 2002, le ministre délégué au Tourisme, Léon Bertrand, en effet, appelé à la mobilisation générale, pointant le décalage entre fréquentation et retombées tout comme le déséquilibre territorial et le fameux « 80/20 », 80 % des flux touristiques étant captés par l'Île-de-France, la Côte d'Azur faisant office de deuxième zone touristique phare. Le ministère met également en exergue la nécessité d'augmenter les efforts de promotion et de mieux les coordonner, mais aussi



Cinéma et édition : succès mitigé à l'étranger

Malgré quelques succès mondiaux retentissants, les films et les livres français sont surtout diffusés en Europe. Sans petit miracle du type « Amélie Poulain » ou « La Marche de l'empereur », le cinéma hexagonal retrouve à l'export un niveau qui lui est familier. L'an dernier, il a attiré 55,8 millions de spectateurs hors des frontières, totalisant 300 millions d'euros de recettes. Ce score fait certes de 2006 l'un des meilleurs millésimes de la dernière décennie puisque, depuis 1996, le nombre d'entrées moyen annuel réalisé par les longs-métrages « made in France » à l'étranger s'est établi à 44,7 millions. Pour autant, la performance reste relativement modeste.

Bien qu'ils aient décroché la plus faible part de marché en dix ans – à 45,8 % – les films américains ont attiré l'an dernier 86,3 millions de spectateurs dans l'Hexagone. Le reste de l'Europe est encore plus friand des productions hollywoodiennes qui ont représenté 57 % des entrées des 25 pays de l'Union européenne, en 2006. Les marchés du cinéma français sont éclatés. L'Europe est traditionnellement son premier débouché, l'Allemagne en tête suivie par l'Espagne ou l'Italie, selon les années. Le public japonais est plus volatil : de 4 millions en 2003, le nombre d'entrées réalisées dans l'empire du Soleil-Levant est tombé à 1,5 million l'an dernier. Les films français ont réalisé un quart de leurs entrées

internationales aux Etats-Unis. Les 14,4 millions de billets vendus sur ce marché font toutefois pâle figure face aux quelque 1,3 milliard d'entrées des salles américaines. Petite consolation, le cinéma français ne s'en sort pas si mal par rapport à ses rivaux étrangers. **Prime aux films d'auteur** Chaque année, sur l'abondante production française (environ 200 longs-métrages), un film – que souvent l'on n'attend pas – s'impose à l'étranger et tire les statistiques. Il y eut par le passé « Le Cinquième Élément » de Luc Besson, puis « Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain » de Jean-Pierre Jeunet. Globalement, la comédie populaire qui assure le succès dans

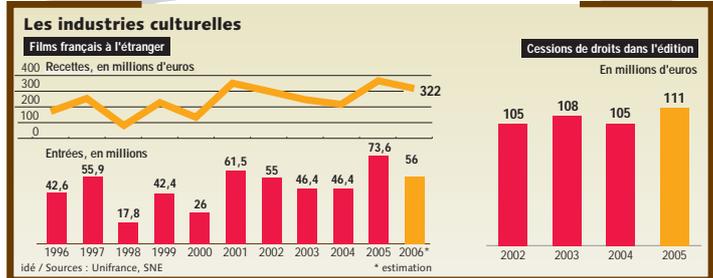
les salles de l'Hexagone n'est guère plébiscitée à l'international. Les films d'auteur, comme « Caché » de Michael Haneke, sont beaucoup plus prisés. Grâce à un documentaire animalier, « La Marche de l'empereur » de Luc Jacquet, le cinéma français est même parvenu à attirer plus de spectateurs à l'étranger que dans l'Hexagone en 2005. Côté édition, le bilan est tout aussi mitigé. Michel Houellebecq, Bernard Werber, Eric-Emmanuel Schmitt font partie de la poignée d'écrivains français traduits et achetés dans le monde entier. On doit aussi citer Christian Jacq, auteur emblématique des éditions XO, qui avec ses épopées égyptiennes règne sur le palmarès des meilleures ventes de livres français à l'international. Selon le Bief, le français serait la seconde langue la plus traduite dans le monde, après l'anglais. Comme pour le cinéma, les lecteurs européens se révèlent les plus réceptifs. La cote de nos auteurs dans les pays voisins serait même en hausse depuis plusieurs années. Plus inattendu, Bernard Werber est devenu une star en Corée avec « Les Fourmis ». Aux côtés de ces succès, l'édition française conserve toujours un regret. Ses écrivains peinent toujours autant à percer en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

conservé son premier rang en 2006, loin devant l'Espagne et les Etats-Unis, avec un total de 78 millions de visiteurs étrangers, en hausse de 2,7 % par rapport à 2005. **Efforts de promotion à faire** Mais cet indicateur de l'OMT, qui prend en compte les séjours avec au moins une nuitée sur place, est controversé. Ses détracteurs rappellent que la France est sujette à un fort transit avec ces Nord-Européens qui vont chercher le soleil plus au sud, et lui préfèrent celui du montant des recettes, plus symptomatique de l'activité touristique. En la matière, l'Hexagone n'a droit qu'à une médaille de bronze, distancé par les Etats-Unis et l'Espagne.

d'améliorer la qualité de l'offre de l'accueil – en premier lieu à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle – et de la formation. Ses pouvoirs publics se sont d'autant plus intéressés au secteur, hautement contributif à la balance des paiements, qu'il est aussi à fort potentiel en termes de création d'emplois. Si le diagnostic séduit, l'action gouvernementale a un goût d'inachevé, pour beaucoup de professionnels. L'effort budgétaire en matière de promotion reste très en deçà de celui de la concurrence. La dotation au budget de Maison de la France est ainsi de 33,8 millions d'euros pour 2007 (+17 % par rapport à 2006), soit deux fois moins que l'effort de l'Espagne, où les régions font aussi le forcing. De même, le plan qualifié, engagé ces dernières années, correspond au fond à la déclinaison d'un label administratif. Enfin, les pouvoirs publics n'ont pas été en mesure de promouvoir de nouvelles destinations.

Le bilan 2006 est toutefois honorable avec une croissance des recettes estimée à 2,5 %, à près de 35 milliards d'euros par rapport à 2005, chiffre en ligne avec l'objectif des 40 milliards en 2010 de Maison de la France, l'orga-

CHRISTOPHE PALIERRE



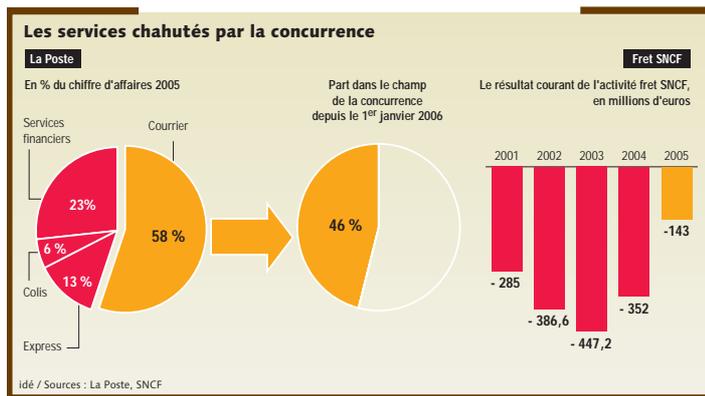
Les anciens monopoles confrontés à l'ouverture à la concurrence

La libéralisation du courrier et du transport de marchandises contraint La Poste et la SNCF à s'adapter. Avec beaucoup de difficultés pour la seconde, confrontée à la grande fragilité de sa division fret.

Pour certaines entreprises, comme La Poste ou la SNCF, la période à venir est lourde d'enjeux. Voulu par Bruxelles, la libéralisation progressive des services postaux et des transports a déjà bouleversé leur environnement. Depuis le 1^{er} janvier 2006, 46 % du chiffre d'affaires de La Poste, dont le courrier de moins de 50 grammes, sont en concurrence. De même, le marché du transport de marchandises a été totalement ouvert en France au 1^{er} avril 2006, en avance de neuf mois sur le calendrier européen. Les phases ultérieures sont déjà prévues, avec, à compter de 2009, la libéralisation totale des services postaux et, l'année suivante, l'ouverture à la concurrence du transport international de voyageurs.

L'ouverture des frontières intervient en outre au plus mauvais moment pour les opérateurs postaux et ferroviaires, confrontés à la décline en volume de certains de leurs marchés. Pour la première fois au premier semestre 2006, La Poste a ainsi enregistré un repli de 0,8 % du chiffre d'affaires de sa branche courrier sous l'effet d'une contraction de 1,7 % du volume du courrier distribué, non compensée par la hausse des tarifs. De son côté, la SNCF, comme certains de ses concurrents européens, est confrontée à une chute libre du fret ferroviaire, qui ne doit sa stabilité en Europe qu'au dynamisme de l'Allemagne et des pays de l'Est.

Face à ce mouvement de libéralisation, qui menace leur hégémonie



sur leur marché domestique, les deux entreprises n'ont eu de cesse ces dernières années de s'adapter, de créer de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée et de conquérir les territoires de leurs voisins européens. Ce qu'elles ont fait avec plus ou moins de bonheur.

La Poste segmente son offre

En cours, le plan de modernisation des plates-formes de traitement du courrier de La Poste est ainsi destiné à améliorer fortement la qualité de service, mesurée par le taux de distribution du courrier en J+1 (le lendemain de leur envoi). Le groupe s'est par ailleurs lancé dans l'élaboration d'une offre de produits couvrant l'intégralité de la chaîne de valeur du courrier, de l'amont (la préparation des envois) à l'aval (l'archivage), et a cherché à mieux segmenter son offre pour les PME.

Mais, en Europe, sa stratégie paraît encore timorée par rapport à celle d'autres opérateurs. L'allemand Deutsche Post investit bien davantage à l'étranger, avec par exemple l'acquisition en 2005 de la société d'édition française Koba et en 2006 l'achat du britannique Williams Lea, spécialiste des solutions courrier. Au point qu'elle réalise déjà un cinquième de son chiffre d'affaires courrier hors de ses frontières.

Dans l'apprentissage de la libéralisation, la SNCF paraît encore plus en retrait que La Poste. Plus récente, la concurrence dans le fret ferroviaire est d'autant plus difficile pour la compagnie nationale qu'elle provient de sociétés aux structures de coûts plus légères, capables de mettre en place des organisations de travail spécifiques pour chaque contrat gagné. La société nationale, dont la divi-

sion fret a de nouveau creusé ses pertes en 2006, ne désespère pourtant pas de résoudre ses rigidités. Sous la pression de la concurrence, elle espère obtenir des syndicats, au niveau local, une évolution des règles de travail permettant plus de polyvalence des cheminots et la spécialisation des moyens humains et matériels. L'enjeu pour elle est aussi d'obtenir un cadre social pour le secteur, qui ne crée pas trop de distorsion de concurrence avec sa réglementation particulièrement avantageuse pour les cheminots, par rapport au droit commun du travail. Au-delà, en revanche, la SNCF se prépare avec des armes plus solides à la libéralisation du transport international de voyageurs, comptant dans ce domaine sur ses compétences dans l'exploitation des lignes à grande vitesse.

LUCILE CHEVALLARD

CHEZ NOS VOISINS

Les services publics néerlandais jouent le jeu du marché

À l'opposé de leur « non » au projet de future Constitution européenne en 2005, les Néerlandais disent « oui » depuis des années à l'ouverture des services publics à la concurrence prônée par Bruxelles. Modèle du genre, le royaume batave a non seulement libéralisé son marché de l'énergie en avance, mais s'est dans aussi avéré précurseur dans l'ouverture du secteur postal à la concurrence.

Le marché néerlandais de l'énergie a été totalement libéralisé pour l'ensemble des consommateurs en juillet 2004, trois ans avant la date butoir fixée par la législation européenne. Les petits consommateurs peuvent actuellement, comme les clients moyens (depuis janvier 2001) et grands (depuis janvier 1999), choisir leur fournisseur d'électricité et de gaz. Le marché de l'électricité « verte » est de son côté ouvert à tous les consommateurs depuis juillet 2001.

Dans le secteur postal, tout est en place depuis avril 2006 pour répondre aux exigences de Bruxelles. Un projet de loi est en effet dans les cartons pour libéraliser complètement ce marché dès janvier 2008, un an avant l'échéance des instances européennes. Seule réserve de La Haye pour passer à l'acte : que Bruxelles mette fin aux distorsions de concurrence existant encore au Royaume-Uni où Royal Mail bénéficie d'une aide

d'Etat et en Allemagne où Deutsche Post est exempté de TVA contrairement à ses concurrents.

Sans état d'âme sur la sauvegarde de leurs services publics, les Pays-Bas ont même privatisé l'année dernière – sans que Bruxelles ne l'exige – un pan entier de leur système de santé, désormais ouvert à la concurrence des assureurs. À l'image du système américain, les assureurs-santé peuvent désormais obtenir de meilleurs tarifs de la part des praticiens et institutions de soins, ce qui leur permet de baisser les primes demandées à leurs assurés. Pour l'heure, la concurrence joue sur les traitements médicaux les moins risqués comme les séances de kiné, soit 10 % des soins de santé. Mais, à terme, l'objectif est de privatiser l'ensemble du système.

À l'inverse, les plus grands réticents concernent le secteur ferroviaire. Même si la gestion du réseau et l'activité de transport sont séparées depuis trois ans, l'infrastructure reste aux mains d'une seule entreprise néerlandaise, ProRail. Quant au transport des passagers, il est pour l'instant hors de question de remettre en cause le monopole aux mains de la SNCF locale, la NS, au moins jusqu'en 2015. Même aux Pays-Bas, la concurrence a ses limites.

DIDIER BURG,
NOTRE CORRESPONDANT
À AMSTERDAM



Nature
& Découvertes

Université de la Terre

Samedi 31 mars 2007 à l'UNESCO

sur le thème : **Energies du futur, futurs modes de vie**

Ouverte à tous, la troisième édition de l'Université de la Terre traitera, au cours de six grands débats, d'un enjeu majeur pour l'humanité : **l'énergie**.

Plus de 10.000 personnes confronteront leurs points de vue et essaieront, ensemble, de trouver des solutions autour d'industriels, de scientifiques et d'experts, parmi lesquels :

Yann Arthus-Bertrand
Jean-Yves Barrier
Jacques Barrot
Yves Cochet
Dominique Dron
Thierry Gaudin
Patrick Haas
Nathalie Kosciusko-Morizet
Roland Lehoucq
Corinne Lepage

Valérie Masson-Delmotte
Gérard Mermet
Gérard Mestrallet
François Moisan
Claude Nahon
Henri Prévot
Henri Proglio
Pierre Radanne
Joël de Rosnay
Patrick Viveret

Programme disponible sur
www.natureetdecouvertes.com et www.lesechos.fr/udt

Renseignements et réservations :

tél : 01 45 44 24 75 • fax : 01 45 48 81 38 • e-mail : universitedelaterre@chk.fr

Un laissez-passer sera demandé à l'entrée

Les Echos

Enjeux
Les Echos

Le dynamisme des entreprises
3 LA FINANCE

Une place financière bien armée face à la mondialisation

Deuxième place financière européenne, Paris s'appuie sur une industrie financière dynamique. Engagée dans un processus de mutation accélérée, une fiscalité pénalisante handicape sa compétitivité.

Une idée reçue veut que Paris ne soit qu'une place financière régionale vivant dans l'ombre de la City de Londres. Si les Britanniques sont parvenus à constituer un pôle de taille mondiale, les Français n'ont pas à rougir de leur industrie financière. L'association Paris Europlace, qui défend les intérêts du secteur, le répète à l'envi : la finance est le premier employeur d'Ile-de-France. Elle emploie directement pas moins de 270.000 personnes. C'est plus que l'automobile et l'agroalimentaire réunis. C'est surtout 6,5 % de l'emploi régional. Et bien plus si l'on y ajoute les emplois indirects (services juridiques, informatique, immobilier...).

Paris reste la première place continentale. Les investisseurs internationaux le savent bien, qui en ont fait la porte d'entrée privilégiée pour les opérations sur la dette en euro. A tel point que les entreprises y émettent prioritairement leurs obligations. Un tiers des émissions d'entreprises européennes sont ainsi réalisées à Paris, soit plus qu'à Londres. Au sein d'Euronext, la Bourse de Paris draine les deux tiers de l'activité avec une capitalisation boursière qui s'approche des 2.000 milliards d'euros, malgré une cote qui éprouve des difficultés à se renou-

veler. Et si l'industrie de la gestion s'est laissé distancer par le Luxembourg, elle conserve un très beau troisième rang mondial avec 1.350 milliards d'euros d'encours gérés.

Vitalité d'ensemble

Cette position s'appuie sur des entreprises particulièrement dynamiques, à commencer par les banques. Elles se portent très bien et ne s'en cachent pas. « *Quel est le pays qui peut se vanter de posséder, parmi ses banques, un champion de la banque de détail (le Crédit Agricole), l'une de des plus grosses capitalisations boursières européennes (BNP Paribas), et l'une des entreprises les plus performantes (la Société Générale), dont l'action est la plus rentable depuis six ans* », faisait mine de s'interroger récemment Daniel Bouton, PDG de cette dernière, dans les colonnes du journal « Le Monde ». D'autant qu'à ce podium, il faut ajouter d'autres établissements bancaires tout aussi performants et un certain nombre d'assureurs, dont le premier d'entre eux, AXA.

Cette vitalité d'ensemble se traduit d'abord dans les chiffres. Au titre de 2006, les trois grandes banques cotées, les seules à avoir publié leurs performances pour le moment, ont enregistré collecti-

vement plus de 17 milliards de profits. Un record. De même, AXA en a engrangé plus de 5 milliards. L'essentiel de ces bénéfices ne sont évidemment pas réalisés dans l'Hexagone. Loin s'en faut. Il n'empêche. Le dynamisme des grands acteurs financiers rejailit sur la place de Paris.

L'industrie bancaire, qui occupe 2,5 % de la population active, est en fait le premier employeur privé du pays. Son premier recruteur aussi. Chaque année, elle embauche plus de 20.000 personnes, dont un tiers de bacs + 4. Un effort sans équivalent dans l'économie française. Du fait de l'évolution de la pyramide des âges – des bataillons de « baby-boomers » vont bientôt partir à la retraite –, l'effort de recrutement va encore s'accroître.

Au total, plus de 28.000 personnes pourraient rejoindre le secteur dans l'Hexagone cette année.

Un sérieux défi

Ce dynamisme d'ensemble résulte de la mutation accélérée du secteur engagée depuis de nombreuses années. Sur le terrain de la dématérialisation des structures de la place à la fin des années 1980, l'industrie financière a pu prospérer. Elle s'est développée sur les créneaux les plus rentables de la gestion d'actifs et de la banque de marché. S'appuyant sur une école de mathématiques fondamentales innovante et une recherche financière éprouvée, les grandes banques ont constitué en particulier des lignes de métiers de tout premier ordre dans les produits

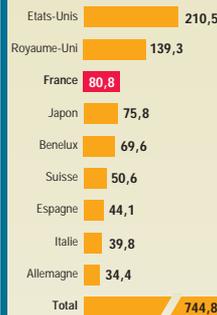
dérivés. La compétence des analystes quantitatifs français est à ce point reconnue aujourd'hui que les professionnels essaient un peu partout dans le monde. On les retrouve à Londres, à Wall Street... aussi bien dans les « hedge funds » que dans les banques d'investissement internationales.

Pour autant, la place de Paris est confrontée à un sérieux défi. La mondialisation des échanges et la déréglementation redistribuent les cartes. Pour ne pas se voir marginaliser, l'industrie financière française n'a pas d'autres choix que de continuer à grossir afin de conquérir des positions mondiales. Au risque de perdre son identité nationale. La décision d'Euronext de fusionner avec New York plutôt qu'avec Francfort s'inscrit dans cette perspective. Comme le choix des banques françaises de pousser les feux à l'international. La place est bien consciente de ces enjeux, qui a obtenu des pouvoirs publics la création d'un pôle de compétitivité dédiée à l'industrie financière. C'est un premier pas, mais la profession doit encore convaincre les politiques de réformer une fiscalité qui limite fortement son attractivité.

PHILIPPE GUILLAUME ET FRANÇOIS VIDAL

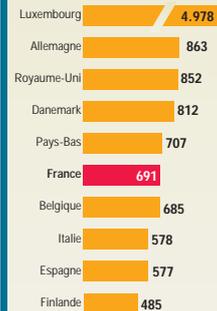
Le produit net bancaire des banques mondiales

Encours en milliards d'euros, en 2005



Effectifs employés

Par 100.000 habitants, en 2004



Idé / Sources : Bloomberg et banques

LES POINTS FORTS

- Paris occupe la première place de la zone euro
- Les banques françaises sont parmi les plus rentables en Europe
- Des lignes de métiers de tout premier ordre grâce à la recherche fondamentale

À SURVEILLER

- La fiscalité reste pénalisante, notamment avec la taxe sur les salaires
- Euronext pourrait perdre son identité à la suite du rachat par le Nysse
- Le renouvellement du tissu boursier est toujours difficile

AXA éclaireur d'un secteur de l'assurance en pleine forme

La crise de 2001-2003 a poussé l'assurance française à sortir de ses schémas traditionnels. On voit se fissurer les frontières traditionnelles entre assureurs, mutuelles et institutions de prévoyance (IP), régis par des codes distincts.

Avec le rachat en cours des AGF par Allianz, il n'y aura bientôt plus qu'un assureur français à figurer dans le Top 10 européen. Faut-il le déplorer ? AXA est le

seul assureur à allier rayonnement international et solides ambitions sur le marché domestique, gestion active de son bilan, approche industrielle du métier et volonté d'aller au plus près du client. D'autres lui emboîtent le pas, mais peu jouent à ce point dans la cour des grands. AXA incarne à lui seul l'ensemble des évolutions agitant le secteur depuis cinq ans. La crise de 2001-2003 – sans précédente, puisque tant les actifs que les

passifs des compagnies ont été touchés – a poussé l'assurance française à sortir de ses schémas traditionnels.

Le métier a évolué

D'abord, la façon de faire le métier a évolué. Ne pouvant plus compter sur leurs seuls profits financiers pour compenser un certain laxisme dans leur politique de souscription, les assureurs ont dû jouer la carte de la productivité. « *Entre 2001 et 2006,*

le chiffre d'affaires de l'assurance française est passé de 138 à 198 milliards d'euros et les placements de 893 à 1.411 milliards d'euros, et il y a toujours 200.000 personnes employées dans le secteur », relève Jean-Marc Boyer, délégué général de la FFSA. Et ce n'est sans doute pas terminé.

La tendance à l'externalisation (des placements à la gestion de sinistres, en passant par les fonctions support) gagne du terrain,

AXA France ayant même brisé un tabou en annonçant des délocalisations au Maroc. Sous la pression des banquiers, qui empiètent sur leurs territoires, les assureurs repensent leur modèle. « *Le marché français de l'assurance est encore organisé à l'ancienne, avec une confusion des activités de gestion et de distribution. Mais ce modèle a vocation à évoluer dans le futur* », note Bruno Rostain, président du directoire d'Aviva.

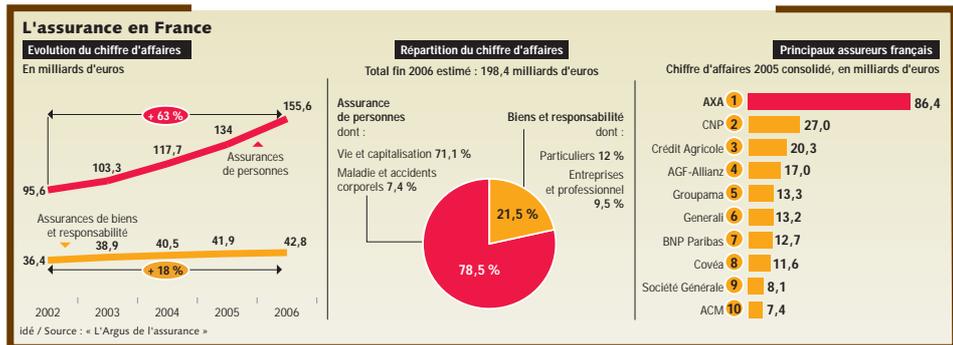
ment de MMA-MAAF et Azur-GMF. Mutuelles santé et institutions de prévoyance se rapprochent à vue d'œil.

Ambitions à l'international

Enfin, certains clivages s'estompent. L'assurance française reste caractérisée par une grande diversité. Mais on voit se fissurer les frontières traditionnelles entre assureurs, mutuelles et institutions de prévoyance (IP), régis par des codes distincts. Toutes partagent désormais la même fiscalité. Phénomène nouveau, les passerelles se multiplient entre organismes de statut différent. Des structures communes existaient, institutionnelles (Aeras, Unocam, Orias) ou commerciales (Quatrem, Arial...). Aujourd'hui, il est question de véritables rapprochements « transcode », à l'image de ce qui se prépare entre le groupe paritaire AG2 R et la mutuelle La Mondiale.

Décomplexés, les assureurs français montrent davantage d'ambitions à l'international. Reste à transformer l'essai, car en la matière – AXA excepté – les bancassureurs ont déjà une longueur d'avance.

GÉRALDINE VIAL ET GUILLAUME MAUJEAN



Les grands groupes exploitent à tout de la recherche

Les grands groupes financiers français ont montré un intérêt croissant pour financer des chaires de recherche. L'enjeu est d'être bien placés pour recruter les meilleurs diplômés et avoir accès rapidement aux avancées théoriques.

Nul n'est prophète en son pays. Lorsque Nicole El Karoui a fait la une du « Wall Street Journal » il y a un an, beaucoup de professionnels français de la finance ont découvert l'existence de cette mathématicienne férue de probabilités. Et pourtant, cette sexagénaire, professeur à l'École polytechnique et à l'université Paris-VI, est bien connue dans les

salles de marchés londoniennes. Son master forme des mathématiciens issus de grandes écoles scientifiques et des universités. Ce sont de futurs « quants » embauchés à prix d'or par les banques d'investissement. C'est-à-dire les analystes quantitatifs capables de modéliser les risques financiers, en particulier les options « exotiques » les plus complexes.

Les promotions d'environ 80 élèves sont recrutées à Londres, pour 60 à 70 %. A Paris, les débouchés sont moins nombreux que dans la City, malgré les fortes positions de la Société Générale et de BNP Paribas dans le domaine des produits dérivés, des outils qui permettent de parier sur

la baisse ou la hausse d'un actif. Les anciens donnent parfois l'impression de former une « mafia », car le diplôme est considéré comme un sésame pour les recruteurs. Et parce que ces cerveaux « made in France » et « working in London » sont un peu exotiques, eux aussi, quand ils parlent français.

Capitaliser sur ces points forts

En fait, la qualité de ce master doit beaucoup à la tradition mathématique française. Il n'est d'ailleurs pas la seule formation dans son domaine, loin de là, tout comme Nicole El Karoui n'est pas la seule chercheuse de renom. Selon les décomptes de Paris Europlace, il

existe 120 centres de recherche en mathématiques financières dans l'Hexagone qui se sent en pôle position en Europe. Il s'agit d'un atout de taille car les « quants » sont de plus en plus demandés dans des secteurs de plus en plus variés de la finance.

L'enjeu est de réussir à capitaliser sur ces points forts pour prendre part à la mondialisation en cours de la matière grise. D'autres universités, américaines (Stanford, MIT...), anglaises (Oxford, Cambridge...) ont développé des formations de haut niveau. Et d'autres places financières souhaitent tenir leur rang. Il faut faire face au risque de « pillage » des meilleurs cher-

cheurs et enseignants par Londres ou la Suisse. Cela vaut d'autant plus la peine que d'autres champs de la recherche financière sont prometteurs, comme l'allocation d'actifs. La France y est moins en pointe sur le plan mondial, alors qu'elle abrite une puissante industrie de gestion de capitaux, même si l'Edhec de Lille est réputée pour ses travaux sur les fonds d'arbitrage.

Des « quants » de Chine

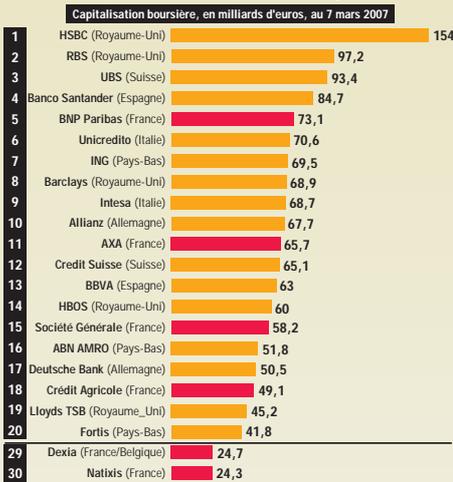
Une prise de conscience a émergé depuis deux ans, dans le cadre de Paris Europlace et du pôle de compétitivité en formation en son sein. Les grands groupes financiers français ont montré un inté-

rêt croissant pour financer des chaires de recherche. L'enjeu est d'être bien placés pour recruter les meilleurs diplômés et avoir accès rapidement aux avancées théoriques. Et de grandes institutions académiques se mettent à coopérer, pour augmenter leur visibilité. Des exemples ? L'École polytechnique et HEC ont regroupé des enseignements au sein de l'Insef. De même, l'X a créé un master de mathématique financière à l'université Fudan de Shanghai. Ce n'est pas rien quand on sait que beaucoup de « quants » embauchés par les banques aux Etats-Unis viennent de Chine.

SYLVIE RAMADIER

Où en est la finance française ?

Les institutions financières européennes



Les recrutements dans les banques françaises

| Banques | 2006 | | 2007 (prévision) | |
|--------------------------|---------------|---------------|-----------------------|----------------------|
| | Monde | dont France | Monde | dont France |
| Banques populaires (1) | 2.500 | 2.500 | 2.000-2.300 | 2.000-2.300 |
| BNP Paribas | 14.000 (2) | 4.700 | 15.000 | 4.000-5.000 |
| Caisse d'Épargne (3) | 4.000 | 3.850 | 4.000 | 3.850 |
| Crédit Agricole (4) | 9.500 | 6.500 | 11.200 | 7.500 |
| Groupe Crédit Mutuel-CIC | 2.900 | 2.900 | 3.000 | 3.000 |
| HSBC France (5) | na | 1.350 | na | 1.300 |
| Société Générale (6) | 14.671 | 5.350 | 20.000 | 6.400 |
| TOTAL | 14.571 | 27.150 | 55.200-55.500* | 28.050-29.350 |

* Recrutements bruts en CDI (1) Hors Natixis en 2006 et Natixis en 2007. (2) Hors Ukrisbank et Bank of the West (3) Hors Ixis en 2006 et Natixis en 2007 (4) Crédit Agricole SA (dont LCL) et les 41 caisses régionales (5) Y compris les banques régionales (6) Y compris Crédit du Nord

id / Sources : Bloomberg et banques

La Bourse française happée dans l'orbite des Etats-Unis

Depuis la création, en 2000, sous l'impulsion de la France, du premier embryon de Bourse européenne, le panorama a bien changé : l'idée européenne a été rattrapée par la mondialisation.

La Bourse de New York finalise actuellement le rachat d'Euronext pour donner naissance au premier marché boursier mondial. La Bourse paneuropéenne deviendra ainsi l'un des pôles opérationnels d'un vaste ensemble, dans l'immédiat transatlantique, mais ayant vocation à couvrir la totalité des fuseaux horaires. Depuis la création, en septembre 2000, sous l'impulsion de la France, du premier embryon de Bourse européenne, le panorama a donc fondamentalement changé.

A l'époque, le rapprochement de la Bourse de Paris, Amsterdam et Bruxelles, auxquelles se sont ensuite joints Lisbonne et les produits dérivés londoniens, se voulait une réponse aux velléités hégémoniques de Londres et de Francfort qui, depuis 1998, tentaient sans succès de fusionner. La réponse était manifestement pertinente : sept ans après sa création, la Bourse paneuropéenne constitue le cinquième marché mondial, avec une capitalisation totale de 2.300 milliards d'euros - derrière le Nyse, la Bourse de Tokyo, le Nasdaq et le London Stock Exchange - et environ 1.200 sociétés cotées.

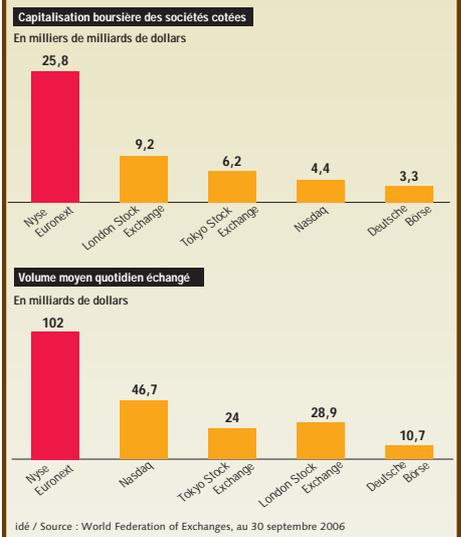
Architecte d'Euronext, le patron de la Bourse de Paris, Jean-François Théodore, l'avait conçu comme une fédération ouverte, conservant ses portes d'accès nationales et ayant l'ambition d'accueillir de nouveaux membres. Mais, en sept ans, le paysage bour-

sier s'est profondément transformé. L'idée européenne a été rattrapée par la mondialisation. Pour les grands acteurs de la planète boursière, le terrain de jeu est devenu mondial. Les intervenants réclament aujourd'hui l'accès le plus large possible au meilleur coût. Ce qui exige des opérateurs de marché la recherche incessante d'économies d'échelle.

Arrivée de nouveaux acteurs Le secteur est ainsi en pleine ébullition depuis plusieurs années. D'autant que, en autorisant la démutualisation et la cotation de leurs entreprises de marché, les gouvernements les ont banalisées au point d'en faire des sociétés comme les autres, soumises aux pressions de leurs grands actionnaires, en particulier les fonds d'investissement qui n'ont pas tardé à prendre la place des grandes institutions financières.

C'est sur ce terrain que Deutsche Börse est repartie à l'assaut du London Stock Exchange en décembre 2004, ouvrant la voie à une nouvelle vague de consolidation. La Bourse de Londres est parvenue à repousser les avances de ses nombreux prétendants, mais ce nouvel épisode s'est traduit par l'entrée en lice des opérateurs de marché américains. Ceux-ci, confrontés à la difficulté de nourrir leur cote en raison des contraintes imposées aux entreprises étrangères par la loi Sarbanes-Oxley et à la concurrence accrue des marchés dérivés, viennent chercher de nouveaux relais de croissance. Si le Nasdaq s'est cassé les dents sur la Bourse de Londres, le Nyse s'est révélé une alternative bienvenue pour Euronext qui ne parvenait pas à trouver un terrain d'entente

Nyse Euronext, premier marché mondial d'actions



avec la Bourse de Francfort. L'accord entre la place paneuropéenne et son homologue new-yorkaise n'allait pas de soi car il a fallu donner des réponses à tous ceux qui redoutaient, à juste titre, la mainmise de la réglementation américaine sur les entreprises cotées européennes.

Les esprits chagrins regretteront sans doute que l'ambition européenne en matière boursière ait été si rapidement mise sous le

bois. Mais cette fusion transatlantique doit aussi permettre à Euronext de pouvoir prétendre conserver un rôle actif dans un environnement rendu plus concurrentiel par l'arrivée prochaine de nouveaux acteurs, autorisée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre, de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers.

PHILIPPE GUILLAUME ET CAROLINE LECHANTRÉ

CDC : un rôle à redéfinir pour le dernier grand « zinzin » public

Grâce à la vente de ses 35 % dans le Groupe Caisse d'Épargne, l'établissement public, désormais dirigé par Augustin de Romanet, dispose de 6 milliards d'euros en cash à réinvestir sur 2007-2008. L'objectif est d'acquiescer des participations stratégiques dans des sociétés, cotées ou non, de tailles plus modestes que les mastodontes de l'indice CAC 40.

Le projet socialiste propose de s'appuyer sur elle pour « développer les participations publiques dans le capital de jeunes entreprises innovantes ». Nicolas Sarkozy prévoit de l'utiliser pour « prendre temporairement et de façon ciblée des participations dans des entreprises stratégiques afin de la passer une phase difficile ». Quelle que soit l'issue de l'élection présidentielle, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a encore de beaux jours devant elle. L'établissement n'est pas seulement devenu, avec la privatisation du secteur bancaire, l'un des derniers grands investisseurs de long terme à capitaux publics en France. Il s'est aussi imposé, en l'absence de fonds de pension à la française, comme le plus puissant investisseur institutionnel de l'Hexagone.

Déjà présente au capital de 250 entreprises cotées et premier ou deuxième actionnaire d'un tiers des sociétés du CAC 40, la Caisse imprime d'autant plus sa marque sur la sphère privée qu'elle a quitté l'habit du « sleeping partner » pour endosser celui d'actionnaire actif. Là où ses prédécesseurs s'interdisaient de prendre part aux arbitrages stratégiques, le directeur général de la Caisse récemment décédé, Francis Mayer, avait demandé aux représentants de l'établissement public de faire entendre leurs voix dans les conseils d'administration.

Réformes de fond

Des réformes de fond ont aussi été menées. Les activités concurrentielles de banque de financement et d'investissement, jusqu'alors logées dans CDC Ixis, ont été créées à l'Ecurieil en 2004. Plus récemment, les interventions du pôle capital-in-

vestissement ont été clarifiées : à CDC Entreprises, regroupant les missions d'intérêt général, les tickets en capital inférieurs à 15 millions d'euros ; à CDC Capital-Investissement, abritant les activités concurrentielles (LBO et « gros capital-développement »), les opérations de plus gros montants.

Rien qu'en 2006, l'établissement public et la section des fonds d'épargne, qui centralise les encours de l'épargne réglementée, ont investi près de 4 milliards d'euros sur les marchés actions. Au total, le portefeuille en actions cotées de la Caisse atteint ainsi 22 à 23 milliards d'euros, auxquels il convient d'ajouter 12 à 13 milliards au titre des fonds d'épargne. Soit quelque 35 milliards d'euros au total, ce qui représente... près de 3 % de la capitalisation boursière de la place de Paris. Sans parler, évidemment, du Fonds de réserve des retraites, dont la gestion a été confiée à la Caisse et qui vise une allocation stratégique de son portefeuille à 60 % en actions...

Participations stratégiques

L'établissement public est sur le point de renforcer encore son poids. Grâce à la récente cession de ses 35 % dans l'Ecurieil, il dispose en effet d'une manne de 6 milliards d'euros en cash, net d'impôts et dividendes, à réinvestir sur 2007-2008. L'essentiel n'ira pas aux entreprises du CAC 40. Les principales participations de l'établissement public, que ce soit dans Dexia (12 %) et Veolia Environnement (10 %) et surtout celles dans Accor (9 %) ou Eiffage (8,5 %), ne peuvent plus être accrues significativement. L'objectif serait plutôt d'acquiescer des participations stratégiques dans des sociétés, cotées ou non, de tailles plus modestes et à la recherche d'un actionnaire de référence, comme récemment pour Sché Environnement. Des participations que la Caisse, soit qu'elle dépasse le seuil des 20 %, soit qu'elle exerce une influence notable au tour de table, serait alors en mesure de consolider.

ALEXANDRE COUNIS

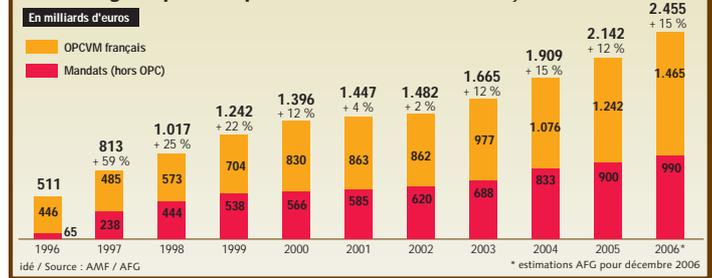
La gestion française va se plier, bon gré mal gré, à la directive MIF

La gestion collective française, qui vient de clore une année faste dans la lignée de 2005, va devoir se mettre en conformité avec la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF).

Avec une hausse de 14 % de ses actifs, à 2.440 milliards d'euros, la gestion collective a connu en 2006 sa quatrième année de croissance à deux chiffres. En dix ans, l'industrie de l'« asset management » en France a vu sa taille multipliée par près de 5. L'année passée, la croissance des organismes de placement en valeurs mobilières (OPCVM) a été de 17 %, à 1.450 milliards d'euros, grâce notamment à une collecte record de 106 milliards d'euros. La hausse a été particulièrement forte pour les OPCVM orientés sur les actions, qui ont affiché une progression de l'ordre de 25 %. Les mandats ont affiché une hausse moindre que leurs homologues des fonds, avec une hausse de leurs encours de 10 %, à 990 milliards d'euros.

L'année a plutôt bien débuté pour les sociétés de gestion avec un rythme de souscriptions assez soutenu pour les fonds monétaires, diversifiés ou alternatifs. Seuls soutenus pour les gestionnaires, la hausse de la Bourse, trop forte et trop rapide, et qui appelle selon eux une correction tôt ou tard, ainsi que le marché du crédit, jugé trop peu rémunérateur des risques encourus.

Les actifs gérés pour compte de tiers sur le marché français



C'est l'Europe, par le biais de la directive sur les marchés d'instruments financiers ou MIF qui va s'inviter une fois de plus dans le quotidien des sociétés, avec pour elles l'obligation de se conformer à ces exigences avant le 1^{er} novembre : classification des clients, attention portée à l'exécution de leurs ordres... Des exigences nombreuses, pas toujours très claires et qui auront un coût.

Un secteur rentable

L'Association française de la gestion financière (AFG) a d'ailleurs confié au cabinet PricewaterhouseCoopers la mission d'évaluer le prix de cette directive pour l'en-

semble des sociétés de gestion françaises. Le régulateur britannique en a déjà fait une première estimation pour l'ensemble de son secteur financier (émetteurs, banques...) : 1 milliard de livres.

Mobilisées pour le chantier de la directive MIF, les sociétés de gestion n'en oublient pas moins que 2007 est une année électorale, avec les risques de propositions plus ou moins bien inspirées que ce type d'événement peut susciter. Une crainte pour le monde de l'épargne salariale : un nouvel élargissement des cas où la participation peut être débloquée de manière anticipée. Un nouveau coup pour ce secteur de la gestion

collective qui pourrait y accélérer les regroupements.

Ces changements éventuels de l'environnement vont en tout cas se produire dans un secteur rentable, qui va compter un nouveau mastodonte, Natixis AM, lequel va prendre place à côté des autres grands réseaux, SG Asset Management, Crédit Agricole Asset Management, BNP Paribas Asset Management et renforcer ainsi le caractère oligopolistique du marché français. Un marché assez peu ouvert aux acteurs étrangers, notamment américains, qui paffent d'impatience pour avoir accès à ce volumineux bassin d'épargne.

N. A.-K.

Chaque jeudi, focus sur l'immobilier dans Les Echos

Les Echos. On comprend mieux le monde à travers l'économie.



Le dynamisme des entreprises

3 LA FINANCE

Le financement des PME, en plein bouleversement, fait toujours débat

L'accès au crédit des PME resterait difficile pour certaines sociétés et la question de leur sous-capitalisation serait toujours d'actualité. Les investisseurs financiers, banques en tête, ne répondraient toujours pas à leurs besoins.

En dépit des nombreux changements intervenus ces dernières années, sous l'impulsion du marché ou à l'initiative des pouvoirs publics, l'accès au crédit des PME resterait difficile pour certaines sociétés et la question de leur sous-capitalisation serait toujours d'actualité.

L'argent est pourtant là, disponible. À en croire les pouvoirs publics, l'industrie financière, banques en tête, le financement des PME n'est plus le talon d'Achille de l'économie française. La question lancinante de l'accès au crédit et aux fonds propres des entreprises, censé être bien plus compliqué dans l'Hexagone que chez nos voisins, ne serait donc plus d'actualité.

« Selon une étude de la Commission européenne, 60 % des PME françaises estiment qu'il est facile d'obtenir un crédit, contre une moyenne de 46 % dans l'Union », expliquait récemment Ariane Obolensky, directrice générale de la Fédération bancaire française. Mieux, fin février, la Banque de France indiquait que la surprime traditionnellement acquittée par les PME emprunteuses, clientèle jugée plus risquée par les banques que les grands groupes, tendait à se réduire. Quant à la récente suppression du taux de l'usure, elle n'a pas eu l'effet inflationniste redouté par les entreprises les plus fragiles, toujours selon la banque centrale. Même son de cloche sur le front

de l'apport en fonds propres. Depuis le début des années 2000, les mécanismes développés ou mis en place pour faire disparaître la pénurie de capitaux injectés dans les PME se sont multipliés.

Le marché a fait son œuvre

Le marché, d'abord, a fait son œuvre avec la création d'une filière d'accompagnement des entreprises, depuis leur création jusqu'au marché boursier. La montée en puissance de l'investissement dans le non-coté portée par l'explosion du capital-risque, la prise de participation dans des jeunes sociétés innovantes, au début des années 2000 puis plus récemment par celle du LBO, la reprise de sociétés matures

avec recours à l'endettement, ont en effet changé le paysage. En 2006, ce sont un millier d'entreprises de toutes tailles qui ont ainsi obtenu les moyens de financer leur croissance. De même, la création d'Alternext, le marché boursier dédié aux PME, a élargi la palette des solutions offertes.

Parallèlement, les pouvoirs publics ont multiplié les initiatives. Depuis la mise en place du programme PME de la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'à l'institution des FIP (fonds d'investissement de proximité) destinés aux PME locales, en passant par France Investissement, plusieurs projets ont pris forme avec des succès variables. Dernier en date, France

Investissement est sans doute le plus ambitieux. Ce programme gouvernemental de financement en fonds propres des PME et des jeunes pousses, abondé par les institutionnels, devrait permettre d'injecter 2 milliards d'euros en fonds propres.

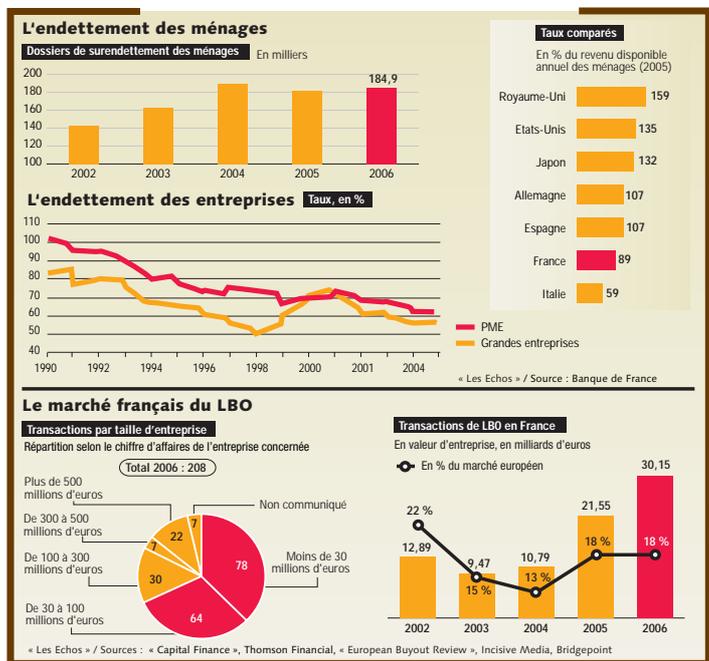
Certains secteurs seulesent

De quoi mettre du baume au cœur des entrepreneurs du pays. Et, pourtant, les pratiques anciennes semblent avoir la vie dure. « L'accès au financement arrive en troisième position des difficultés rencontrées par les PME », indique la CGPME. Au moment du lancement de France Investissement, le président de la République, lui-

même, stigmatisait les comportements des banques en la matière, estimant qu'il fallait remédier d'urgence aux « grandes faiblesses de notre système bancaire ».

En clair, les investisseurs financiers, banques en tête, ne répondraient toujours pas aux besoins des PME. De fait, certains secteurs ou certaines catégories d'entreprises, les plus petites quand elles n'opèrent pas dans des secteurs innovants, ont toujours du mal à se financer. Une chose est sûre, la problématique du surendettement, devenu un sujet central pour les particuliers ces dernières années, n'est pas près de concerner le gros des PME françaises.

FRANÇOIS VIDAL



Les PME peinent à récolter des fonds

L'accès au financement via les banques ou le marché boursier reste relativement difficile pour les PME. Une palette de solutions a pourtant été développée.

Les PME ont le sentiment d'avoir du mal à trouver des financements, que ce soit par le biais des banques ou de la Bourse. « L'accès au financement arrive en troisième position des difficultés rencontrées par les PME », indique ainsi la CGPME, malgré les chiffres mis en avant par les établissements financiers. Selon ces derniers, en effet, les encours de crédit aux PME sont en hausse de 16 %, à 410 milliards d'euros sur 2006. Depuis 2003, « il ne semble pas y avoir de ralentissement significatif du crédit : la diminution des encours des crédits court terme s'explique par le recul de la demande », corrobore une étude de la Direction du Trésor.

Les derniers chiffres de la Banque de France montrent en outre que la surprime payée par les PME pour leurs crédits a diminué depuis fin 2006. De fait, selon la dernière enquête d'Osé, la part de l'autofinancement a baissé de 3 points (44 %) au profit des crédits bancaires dans leur plan de financement (34 %). Pour Jean-Paul Betbéze, chef écono-

miste du Crédit Agricole, « ce n'est pas le rationnement de crédits qui est à l'origine des difficultés de développement des PME, mais leur rentabilité ».

Accès simplifié à la cote

La CGPME fait de ces chiffres une tout autre analyse : la hausse de 16 % des encours de crédit citée par les banques ne concernerait que les crédits supérieurs à 76.000 euros, selon la Confédération. Or, « 70 % des créateurs demandent des prêts compris entre 5.000 et 20.000 euros. Ce sont les financements de plus petits montants qui sont les plus complexes à trouver ». A cela s'ajoutent les craintes de l'impact du nouveau ratio de solvabilité des banques, Bâle 2, qui implique un système de notation des entreprises : « Les entreprises les moins bien notées seront susceptibles de voir leur accès au crédit limité ou du moins renchéri ».

Ces inquiétudes ne les font pas pour autant se tourner vers la Bourse. Le nombre de sociétés cotées reste relativement modeste. En regroupant le segment C d'Eurolist Paris (comprenant les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros) et Alternext Paris, 420 entreprises sont cotées, auxquelles il faut ajouter

les quelque 250 du marché libre.

Créé il y a presque deux ans, Alternext, présenté comme « le marché des PME », propose un accès simplifié à la cote, avec des obligations réduites. Ce marché organisé mais non réglementé ne compte encore que 83 sociétés (dont 78 à Paris), ayant levé environ 700 millions d'euros (en primaire et secondaire). Leur profil type ? Près de douze ans d'existence, un effectif moyen de 123 salariés, un chiffre d'affaires moyen de 21 millions d'euros et un résultat net de 0,6 million d'euros, selon une étude d'Allegria Finance. « Sans Alternext, certaines PME n'auraient sans doute pas trouvé des fonds », se félicite Martine Charbonnier, directrice exécutive de la cote et des émetteurs chez Euronext.

Les sociétés britanniques seraient plus enclines à trouver des capitaux via la Bourse, comme en témoigne le succès de l'AIM à Londres. Bien que les comparaisons entre Alternext et son modèle britannique – du fait des différences de fonctionnement – restent difficiles, force est de constater que l'AIM, lancé en 1995, regroupe aujourd'hui près de 1.650 entreprises.

ANNE DRIF ET MARINA ALCARAZ
AVEC LAURENT FLALLO

Les associations de consommateurs gagnent en influence

Les associations de consommateurs ont pleinement investi ces dernières années le terrain bancaire. Mais le dialogue avec les banques est parfois difficile et s'est déplacé dans l'arène politique.

Depuis plus de deux ans maintenant, les associations de consommateurs ont significativement remodelé les relations entre les banques et leurs clients. Plus grande transparence et modération tarifaire, gratuité de certains services tels que la fermeture de compte ou les retraits aux guichets, renforcement du droit au compte, telles sont les grandes batailles gagnées par les consommateurs depuis les fameuses négociations lancées à l'automne 2004 par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Economie et des Fi-

nances, au sein du Comité consultatif du secteur financier.

Encadrement des frais

Face à certaines de leurs revendications, les associations de consommateurs n'ont cependant pas réussi à faire plier les banques cet automne. Un clash a même eu lieu le 21 novembre, l'ensemble des associations quittant spectaculairement la table des négociations pour protester contre « l'inertie des banques et du gouvernement » et déplacer le débat vers l'arène politique. « Les associations de consommateurs demandent aux députés, aux sénateurs et aux candidats à l'élection présidentielle de se saisir du sujet et de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des consommateurs et le respect de leurs droits », indiquaient-elles.

Le député UMP Nathalie Kos-

duško-Morizet, qui s'était déjà emparée de la question des frais liés aux chèques sans provision, vient ainsi de greffer son amendement au projet de loi sur le droit opposable au logement, voté en urgence fin février, imposant de facto aux banques un encadrement des frais pour tous les paiements non provisionnés. Dans l'attente des décrets précisant les plafonnements, les banques court-circuitées n'ont pu que regretter ce nouveau recours à la loi. Elles avaient déjà dû s'y résigner l'an dernier pour l'accès à l'emprunt des personnes atteintes d'un risque aggravé.

L'environnement politique ne leur est pas favorable. Plusieurs candidats à l'élection présidentielle, Segolène Royal en tête, ont fait des banques l'une de leurs têtes de Turc. Et le surendettement qui se résorbe pas – le nombre de dossiers déposés en commission de surendettement a progressé de 1,4 % l'an dernier à 184.866, en 2006 – ne fait qu'attiser leur méfiance. Pour beaucoup, le crédit revolving est responsable du surendettement alors que les banques ne cessent de rappeler que ce sont les accidents de la vie (chômage, divorce, etc.), dans la grande majorité des cas, qui sont à l'origine des difficultés. Un dialogue de sourd qui n'est pas prêt de s'achever.

L. B.

Les LBO fleurissent sur le terrain des PME

Sur 208 « leveraged buy-out » en France l'an dernier, 68 % ont concerné des sociétés de moins de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Les difficultés de transmission d'entreprises familiales et de gestion patrimoniale sont un terrain fertile pour les fonds.

Taittinger et PagesJaunes hier, peut-être Vivendi ou Saint-Gobain demain... Si la taille des groupes ciblés par les fonds de « leveraged buy-out » (LBO) a tendance à devenir de plus en plus imposante, le capital-investissement prospère avant tout sur les petites et moyennes entreprises. Ainsi, l'an dernier, sur 208 LBO en France, 68 % ont visé des PME de moins de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, selon la lettre « Capital Finance » (Groupe « Les Echos »). Parmi elles, celles sous la barre des 30 millions d'euros de ventes ont représenté à elles seules 37 % des opérations.

Pour les fonds qui financent chaque année entre 600 et 800 PME (sans compter les jeunes pousses, au nombre de 300 à 400) en LBO ou par des prises de participation minoritaires, la France offre un terrain de chasse sans équivalent. Les difficultés de transmission d'entreprises familiales procurent en

effet, de longue date, leur première source d'opérations : 43 % des LBO l'an dernier. Et ce vivier se régénère sans cesse. Rien qu'en Ile-de-France, 210.000 entreprises, dont 92 % ont moins de 20 salariés, vont devoir trouver un reprenneur dans les quinze ans qui viennent, estime le Conseil économique et social régional.

Partenariat public-privé

Un autre phénomène récent est venu amplifier ce mouvement de fond : la volonté des dirigeants de quarante à cinquante ans de réaliser une partie de leur patrimoine, souvent entièrement placé dans leur entreprise, tout en restant à la tête de leur affaire. Là encore, les capital-investisseurs ont apporté une solution, reprenant, en majoritaires ou en minoritaires, une partie du capital aux côtés des chefs d'entreprise, qui peuvent, en outre, préparer une transmission à leurs cadres. Quasiment inexistant il y a trois ans, ce type d'opérations a représenté environ 15 % des LBO en 2006.

S'ils se sont engouffrés dans le déficit de financement des PME, les fonds sont cependant loin d'apporter toutes les solutions aux 16.000 PME qui manqueraient de fonds propres en France. Il reste une « faille systé-

mique » au niveau des PME de 100 à 200 salariés qui, de 2000 à 2004, ont reçu « moitié moins de financements » (en montants) que les autres entreprises plus petites ou plus grandes, souligne, en juillet dernier, un rapport du Conseil d'analyse économique. « Les LBO interviennent également sur des entreprises plus jeunes en France qu'ailleurs en Europe. Or ils concentrent plus souvent les efforts sur la restructuration et les synergies, et moins sur la croissance interne proprement dite », souligne Jean-Paul Betbéze, chef économiste du Crédit Agricole et l'un des auteurs du rapport.

De fait, la croissance du LBO a une tendance à étouffer le capital-investissement, c'est-à-dire l'apport de fonds propres minoritaires, qui ne représentent que 12 % des montants investis par les fonds au premier semestre de 2006. Pour y remédier, le gouvernement a mis en place en fin d'année dernière un dispositif original de partenariat public-privé, qui vise à injecter deux milliards d'euros en quatre ans dans le financement de la croissance de PME et de jeunes pousses. Une manne bienvenue, mais qui ne résoudra pas le problème majeur de ces dernières : celui de la rentabilité.

LAURENT FLALLO

LES POINTS FORTS

- Pouvoir d'influer sur l'agenda politique et gouvernemental.
- Compétence en matière bancaire.

À SURVEILLER

- Difficultés à obtenir des chiffres fiables auprès des établissements bancaires.
- Relais dans l'opinion publique pas toujours significatifs.

V. Les grands défis



Dynamiser la recherche et l'innovation

Quinze milliards d'euros supplémentaires sur cinq ans pour Nicolas Sarkozy. « Dix pour cent de plus par an » pour Ségolène Royal. Les deux principaux candidats à la présidentielle ont clairement pris position en faveur de la recherche et de l'innovation en annonçant des augmentations sensibles du budget de recherche. Tous les pays industrialisés ont lancé des plans ambitieux de R&D au cours des dernières années. En 2004, les Britanniques ont approuvé un programme sur dix ans piloté par le ministère de l'Industrie (DTI)

avec un objectif conquérant : « Faire de la Grande-Bretagne le pays le plus attractif du monde pour la science et l'innovation. » L'an passé, George Bush a proposé son initiative pour améliorer la compétitivité technologique des Etats-Unis (ACI) et Angela Merkel a fait de même en Allemagne. Le ministère de la Recherche (BMFB) a ajouté une rallonge de 6 milliards d'euros pour inciter les entreprises d'outre-Rhin à s'engager plus directement dans la R&D. Berlin estime en fait que les sociétés allemandes ont levé le pied sur la recherche et l'innova-

tion, alors que ce n'est pas vraiment le moment.

La Chine n'est pas en reste. Les dirigeants de l'empire du Milieu ont récemment annoncé la couleur : devenir la première puissance scientifique et technologique mondiale à l'horizon de 2020, devant les Etats-Unis et le Japon. Il n'y a pas que les grands pays qui se mobilisent pour cette cause. L'Irlande et Singapour ont réussi à attirer chez eux de grands acteurs de la recherche pharmaceutique comme l'américain Amgen ou le suisse Novartis.

La France est dans une position intermédiaire. L'an passé, la dépense nationale de recherche et développement du pays (DNRD) était proche de 38 milliards d'euros, contre 36,1 milliards d'euros en 2005 et 34,4 milliards d'euros en 2004 (total des investissements publics et privés). La France employait, en 2004, un peu plus de 200.000 chercheurs dans les établissements publics, les universités et

les entreprises. C'est moins bien que l'Allemagne (269.000 chercheurs), mais mieux que la Grande-Bretagne (158.000). Rapporté à la population active, l'Hexagone pos-

se Mais la singularité française se situe dans la répartition entre les dépenses publiques et les investissements privés. Les seconds sont tout juste majoritaires (53,5 % en

dans la R&D en 2010) prévoit d'ailleurs une répartition conforme au standard mondial : deux tiers des dépenses réalisées par les entreprises (2 % du PIB), contre un tiers assuré par les Etats (1 %).

En France, en 2006, les financements engagés par les administrations sont estimés à 17,77 milliards d'euros, contre 19,96 milliards pour les entreprises. Mais ce manque de performance du privé est avant tout la conséquence de la structure industrielle du pays : l'Hexagone possède peu d'entreprises dans les secteurs fortement consommateurs de science et de technologie : pharmacie, biotechnologies, électronique, technologies de l'information. Depuis quinze ans, tous les gouvernements butent sur ce casse-tête : comment renforcer l'efficacité du système français de recherche et d'innovation sans augmenter de façon déraisonnable les financements étatiques ?

A. P.

Sauver l'environnement

Avec l'adoption de la Charte de l'Environnement, la Constitution française garantit depuis deux ans à chacun le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. Elle lui impose en contrepartie le devoir de participer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. Si la traduction au quotidien pour les citoyens de cette réforme ne se fait pas en core sentir, la défense de l'environnement a gagné ses galons dans la campagne présidentielle.

Poussés par l'animateur Nicolas Hulot à prendre position sur une liste de propositions, les can-

didats, à l'exception de Jean-Marie Le Pen et de Philippe de Villiers, ont signé son « pacte écologique ». Ils ont même promis de placer la lutte contre le changement climatique au cœur de leur programme.

Dominique Voynet se fixe comme objectif de réhabiliter chaque année 500.000 logements pour limiter leur consommation énergétique. Ségolène Royal propose une taxe sur les superprofits des compagnies pétrolières afin de financer l'amélioration des réseaux de transports en commun. Nicolas Sarkozy prévoit de doubler en cinq ans le poids de la fiscalité écologique et

de compenser cette charge par une réduction des prélèvements sur le travail. Pour que l'investissement écologique soit plus intéressant que l'investissement polluant, le candidat entend créer des prêts à taux zéro, un crédit d'impôt écologique, et baisser parallèlement la TVA sur les produits propres.

Paradoxe : les sondages montrent que la moitié des Français sont aujourd'hui conscients de la nécessité de modifier nos modes de vie pour lutter contre le changement climatique, mais jamais les partis verts n'ont été aussi bas dans les intentions de vote.

Depuis 1990, date étonnante adoptée dans le cadre du protocole de Kyoto, la France a baissé ses émissions de seulement 1,8 % avec 554 millions de tonnes équivalent CO₂. Pour respecter l'idée que les pays occidentaux doivent faire des efforts les premiers car

ils polluent depuis le début de la révolution industrielle, l'objectif repris par le gouvernement est de diviser les émissions par quatre d'ici à 2050, ce qui suppose de

sept ans pour adopter sa loi sur l'eau. Mais la question de la réduction des quantités de pesticides et de la participation des agriculteurs au financement de la

d'euros. Et près de la moitié des nappes d'eau françaises sont classées de moyennes à médiocres !

La production de déchets industriels s'est en revanche stabilisée pour la première fois en France en 2004, selon les derniers chiffres disponibles. Et la quantité d'ordures ménagères par Français s'est réduite de 6 kilos depuis 2002, mais reste toujours élevée (353 kilos par an).

Le prochain ministre, ou vice-Premier ministre comme l'a réclamé Nicolas Hulot, chargé de l'environnement et du développement durable travaillera sous l'œil attentif de Bruxelles. Le bras de fer sur les quotas de CO₂, où la France a finalement dû accepter le quota fixé de 150 millions de tonnes pour le secteur industriel, montre que le commissaire à l'Environnement est bien décidé à faire respecter les directives européennes.

JULIE CHAUVEAU

Relancer la construction européenne

En grande partie responsable de la crise actuelle de l'Europe, la France dénie, qu'elle le veuille ou non, la clef de toute solution politique et institutionnelle. Depuis qu'elle a dit « non », avec les Pays-Bas, à la Constitution européenne, l'Union européenne se traîne. Faute d'un horizon dégagé, les Vingt-Sept se sont lancés dans une stratégie du « concret » : l'Europe de l'énergie, du développement durable et de la protection de l'environnement, l'Europe de la recherche et du développement, l'« Europe puissance » face

aux Etats-Unis et à la Chine, l'Europe de l'immigration maîtrisée : depuis deux ans, ces projets sont fièrement affichés à l'issue de chaque sommet européen.

Mais lorsqu'il s'agit d'entrer dans le vif du sujet et de les mettre en œuvre, les gouvernements se heurtent soit à des intérêts immédiats divergents, comme pour l'énergie, soit à un manque de moyens, comme pour la recherche, soit à un manque de vision commune, comme pour l'immigration ou la politique étrangère.

Car l'Europe à vingt-sept est difficile à construire. Même si l'ab-

sence de Constitution gêne le fonctionnement quotidien de l'Union plus qu'il ne la paralyse, il y règne un climat délétaire et désenchanté. La difficulté qu'éprouvent les diplomates allemands à rédiger, à l'occasion de l'anniversaire des cinquante ans du traité de Rome, un texte consensuel vantant les bienfaits passés, présents et à venir de l'Europe - premier pas vers une relance de la machine européenne ? - montre que plus rien désormais n'ira de soi. Même le bilan de cinquante ans d'Europe ne fait pas l'unanimité : le euro et l'espace Schengen sont remis en cause par Londres.

Les Vingt-Sept n'échapperont donc pas à une clarification du rôle qu'ils assignent à l'Union. Entre l'Europe du grand marché sans entraves, que souhaitent plus que jamais les Britanniques, et l'Europe intégrée jalouse de son modèle social chère à la France, le choix n'a toujours pas été fait. Cette

ambiguïté même est source d'incompréhension et de rejet de la part d'une opinion publique qui ne sait à quoi s'attendre.

La sortie de crise de l'Europe ne se fera pas d'un coup de baguette magique. Le rôle de la France sera décisif pour élaborer un nouveau traité, indispensable à la relance d'un projet commun.

Les dirigeants européens devront ensuite sortir de l'impasse institutionnelle qui pollue tout débat au sein de l'Union. Après les élections françaises, la présidence allemande de l'Union ou la suivante, celle du Portugal, tenteront de faire adopter, à l'unanimité, un

nouveau texte de traité. De ce point de vue, les propositions des deux principaux candidats n'offrent pas la même assurance. Si Nicolas Sar-

kozy veut aller vite en proposant la rédaction d'un traité « simplifié » comportant l'essentiel des réformes institutionnelles nécessaires au bon fonctionnement de l'Europe à vingt-sept et ratifié par le Parlement français, Ségolène Royal tient à soumettre le nouveau

texte à référendum. Ce n'est qu'une fois acquis le nouveau traité, soit, dans le meilleur des cas, au printemps 2009, que l'Europe pourra relancer utilement des politiques communes. Ou à vingt-sept, ou à quelques-uns si les politiques envisagées nécessitent un engagement, une harmonisation, des moyens financiers auxquels tous les pays membres ne sont pas prêts à souscrire.

Il pourrait s'agir d'une initiative économique autour de l'Euro-groupe, sur la base d'une harmonisation fiscale et budgétaire comme l'a suggéré le premier ministre belge, Guy Verhofstadt, sans grand succès jusqu'ici. Ou du lancement d'une véritable politique commune de l'énergie et de la recherche, comme le propose l'économiste Jean-Paul Fitoussi, et comme le suggèrent aussi, chacun à leur façon, les deux principaux candidats à l'élection présidentielle.

CATHERINE CHATIGNOUX

VI. Cinq prix Nobel d'économie jugent la France

« L'Europe doit rendre le travail plus stimulant »

Vous développez actuellement la thèse selon laquelle le manque de dynamisme économique en Europe est lié à un problème culturel. Que voulez-vous dire par là ? Chaque année, l'université du Michigan interroge, dans le monde entier, les gens en âge de travailler. Elle leur demande ce qu'ils attendent de leur vie professionnelle. Cherchent-ils à exercer un métier intéressant et épanouissant ? Aspireront-ils à exercer des responsabilités ? Veulent-ils un pouvoir de décision ? Un travail qui leur permette de prendre des initiatives ? Sur toutes ces questions, assez peu de Français et d'Italiens répondent par l'affirmative, quand les Américains et les Canadiens disent très majoritairement « oui ». Les Allemands et les Britanniques, eux, sont entre les deux. Les Européens ne croient plus au travail comme moyen d'épanouissement. Progressivement, ils ont cessé de

croire que le « business » était une bonne chose en soi, que le fait de gagner de l'argent était respectable. Aujourd'hui, la richesse est devenue un sujet tabou qui, curieusement, suscite même des sentiments d'hostilité.

D'où vient cette méfiance ?

De la montée de l'individualisme, du matérialisme et du communautarisme. Il faut dire aussi que de nombreuses restrictions légales pèsent, en Europe, sur la création et la gouvernance des entreprises, ce qui a pour effet de restreindre, voire d'empêcher l'innovation, en multipliant les obstacles administratifs. Ces restrictions génèrent des blocages qui viennent également de l'idée qu'aucun changement ne peut intervenir sans l'accord de nombreuses parties.

A vous entendre, l'économie européenne est condamnée !

Pas du tout ! Je suis américain, donc par définition optimiste : les choses peuvent changer ! Les pays d'Europe de l'Est le prouvent, quand une situation s'est détériorée, il n'y a pas de raison qu'elle ne puisse pas se redresser. Pour cela, il faut rendre le travail plus intéressant, plus stimulant, plus excitant. Je suggère aux gouvernements d'Europe continentale deux choses : réformer les institutions économiques comme le Code du travail et le droit des sociétés, et faire relire Cervantes dans les écoles ou des auteurs américains comme Thorstein Veblen et William James, deux penseurs du XIX^e siècle qui célébraient le travail et la créativité.



EDMUND PHELPS a reçu le prix Nobel en 2006 « pour son analyse des arbitrages intertemporels en politique macroéconomique ». A soixante-treize ans, il est professeur à l'université Columbia de New York et research fellow à l'OFCE.

Le pouvoir politique peut-il encore jouer un rôle ?

A eux seuls, les gouvernements ne peuvent pas conduire le changement. Mais ils peuvent améliorer les conditions de fonctionnement de l'économie et encourager l'esprit d'entreprise. En France, c'est peut-être le défi de l'ère post-Chirac qui s'ouvre bientôt...

Quel jugement portez-vous sur la situation économique en France ?

Si je reprends les indicateurs de l'université du Michigan, j'observe que les Français sont parmi les habitants des pays du G7 les moins motivés au travail. C'est incroyable ! Quand les jeunes quittent leur pays pour aller s'installer à Londres, Dublin ou dans la Silicon Valley, il y a lieu de s'inquiéter.

C'est par eux que le dynamisme économique peut redémarrer, avec eux que de nouvelles entreprises peuvent voir le jour.

La croissance française peut-elle bénéficier de la dynamique mondiale actuelle ?

La France connaît un ralentissement depuis vingt ans et depuis 2001, l'écart se creuse. Je pense que la solution est à trouver dans les forces du marché.

Vous posez en quelque sorte la question de notre modèle social... Quand un pays vieillit, la demande de protection en matière de santé et de retraite est légitime. Mais quand, en plus, l'espérance de vie progresse, cela fait bouler de neige. Les Français sont légitimement attachés à leurs droits sociaux mais il faut changer de modèle économique pour créer du dynamisme.

Préconisez-vous la rupture ou la réforme en douceur ?

Je n'ai pas de réponse à cette question. Mais cela m'évoque Microsoft qui cherche à améliorer l'image sur les écrans d'ordinateur : un système économique est comme une texture complexe. En changeant plusieurs paramètres à la fois, on peut faire des miracles.

PROPOS RECUEILLIS PAR GUILLAUME DELACROIX

« En termes de productivité, la France est très performante »

Avec les 35 heures, la France a-t-elle fait le bon choix ?

Je ne pense pas que le partage du travail soit une bonne idée. Les éventuelles créations de postes sont souvent contrebalancées par la hausse du coût du travail. De plus, dans les cas français, il me semble que les entreprises ont réagi en tentant d'annualiser le temps de travail. Globalement, le nombre d'heures de travail en moyenne n'a guère évolué. L'impact a donc été minime. Il eût mieux valu que le gouvernement agisse de façon positive en ayant par exemple une politique fiscale plus expansionniste. La France était déjà en rupture des conditions du traité de Maastricht. Pourquoi ne pas être allé plus loin, quitte à augmenter le déficit public ?

La France a-t-elle investi judicieusement pour améliorer sa productivité ?

En termes de productivité, la France est très performante. Elle pourrait faire encore mieux. L'ef-



ROBERT SOLOW a reçu le prix Nobel en 1987 « pour ses contributions à la théorie de la croissance ». A quatre-vingt-trois ans, il travaille au MIT à Boston et préside le comité scientifique du centre Cournot à Paris.

La concurrence est donc forte pour les ouvriers peu qualifiés dans les pays riches. Mais la France est sur ce front dans une meilleure position que les Etats-Unis, dans la mesure où le travail peu qualifié et faiblement rémunéré représente une part plus faible des actifs. En plus, la France qui est actuellement une économie moins exportatrice que l'économie allemande, que j'estime trop dépendante des marchés extérieurs, peut profiter de l'ouverture pour faire croître ses ventes à l'étranger.

Faut-il réformer la France par étapes ou préconisez-vous une thérapie de choc ?

D'une manière générale je ne crois pas aux réformes brutales. On a déjà tant de mal à prévoir les conséquences des petites réformes que vouloir agir de façon radicale me semble risqué. Je suis plutôt partisan des réformes progressives.

PROPOS RECUEILLIS PAR DAVID BARROUX

fort des industriels, surtout dans les secteurs traditionnels, repose surtout sur des gains de productivité résultant d'investissements lourds en capitaux. L'accent n'est pas assez mis sur les gains liés à l'innovation.

La France a-t-elle raison de craindre la mondialisation ?

On ne peut nier qu'il y a des dangers associés à la mondialisation. Mais, dans ce contexte, la France a sans doute plus à gagner qu'à perdre. L'une des principales conséquences de la mondialisation est l'arrivée sur le marché du travail des ouvriers chinois, indiens mais aussi philippins ou indonésiens touchant des salaires très bas.

« Le pays ne s'est pas suffisamment réformé »

En se plaçant dans une perspective de moyen-long terme, diriez-vous que l'économie française va bien ?

Non, sa forme n'est pas exceptionnelle. Bien sûr, la croissance économique française a été un peu supérieure à celle de l'Italie ou de l'Allemagne, encore que ce dernier pays se redresse bien depuis quelques mois. Mais en valeur absolue, le taux de croissance de la France n'est pas assez élevé. Le pays ne s'est pas suffisamment réformé. La remis en cause des 35 heures, l'introduction de contrats de travail plus souples, ou encore la réforme des retraites, vont dans la bonne direction. Mais ce n'est pas suffisant.

Qu'est-ce qui tire vers le bas l'économie hexagonale ?

Le marché du travail n'est pas assez flexible. Les entreprises devraient notamment avoir davantage de marge de manœuvre pour licencier les employés qui ne leur conviennent pas. Les charges qui pèsent sur le travail sont également trop



GARY BECKER a reçu le prix Nobel en 1992 « pour avoir étendu le domaine de l'analyse microéconomique à un large éventail de comportements humains ». A soixante-seize ans, il est professeur à l'université de Chicago.

lourdes. Par ailleurs, le salaire minimum, que certains candidats à la présidence veulent augmenter, est au contraire trop élevé. Aux Etats-Unis, ce dernier va être relevé, mais ce n'est pas grave, car il concerne une petite partie de la population active. Ce n'est pas le cas en France : beaucoup de jeunes et de personnes issues de l'immigration sont au SMIC. L'augmentation de ce dernier ne facilitera pas l'embauche de ces populations. Enfin, la politique économique française suit de nombreuses fausses pistes : le patriotisme économique, le recours aux subventions (à Airbus, notamment, mais je dis là même chose pour Boeing) en sont des exemples.

La France a-t-elle des atouts ?

Oui, son « capital humain ». Les Français et les Françaises sont créatifs et la France compte aussi d'excellents fonctionnaires. Je ne crois pas que les Français soient paresseux, comme on le dit parfois : il suffit de voir combien les expatriés à Londres ou aux Etats-Unis par exemple, réussissent dans des environnements plus favorables à l'épanouissement professionnel. Bien que le système universitaire français ne laisse guère s'épanouir les chercheurs, la France forme aussi d'excellents scientifiques. Les jeunes étudiants des grandes écoles que nous recevons ici dans notre université sont d'un niveau vraiment excellent. Le dynamisme démographique français, plus élevé que dans le reste de l'Europe de l'Ouest, est également une force. Il s'agit maintenant de créer les conditions qui permettront d'exploiter à plein ces atouts.

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS MADELAINE

« Vous avez tort de redouter la mondialisation »

D'après vous, quel est l'état de l'économie française sur le moyen-long terme ?

L'économie française est en bonne santé. Elle pourrait même être en aussi bonne santé que l'économie américaine si elle réduisait la forte pression fiscale. Dans tous les pays industriels développés, la croissance atteint environ 2%. Elle serait plus dynamique avec des impôts moins élevés et de moindres incitations à prendre sa retraite de façon anticipée. Si la France ramenait ses taux d'imposition au niveau américain, le produit des impôts serait du même ordre qu'aujourd'hui, car après une période de transition, la production serait 40% plus élevée ! Le bien-être des Français croîtrait lui aussi, mais moins vite. D'après mes travaux, publiés dans l'« American Economic Review » de mars 2002, la hausse ne serait que de 18%, car les Français travailleraient davantage. Ils auraient moins de temps de



EDWARD PRESCOTT a reçu le prix Nobel en 2004 pour ses « contributions à la dynamique macroéconomique », avec Fynn Kydland. A soixante-trois ans, il est économiste à la Réserve fédérale de Minneapolis et enseigne à l'université d'Etat de l'Arizona.

La France a-t-elle raison de redouter la mondialisation ?

Non. La France a totalement tort sur ce point. La dernière fois que les forces opposées à la mondialisation l'ont emporté, nous sommes eu droit à la crise des années 1930. Quand l'Europe de l'Ouest a rattrapé son écart de productivité avec les Etats-Unis pendant les années 1957-1985, ce ne fut pas une mauvaise période pour les Etats-Unis. L'impressionnante croissance du Japon au cours des années 1960 a été bonne pour les Etats-Unis comme pour l'Europe de l'Ouest. De la même manière, le rattrapage actuel de l'Asie est bon pour l'ensemble des pays avancés. A l'inverse, l'Amérique du Sud ne se mondialise pas et ne rattrape pas le niveau de développement des pays plus avancés.

PROPOS RECUEILLIS PAR D. B.

loisir, ce temps auquel ils attribuent une partie de leur bien-être.

Vaut-il mieux selon vous réformer la France brutalement ou avancer par étapes ?

Comme dans les années 1920, il faut à la fois un consensus sur le besoin de changer et un leader capable de mener des réformes financières. En 1926, la France s'est ainsi appuyée sur Poincaré. Dans les années qui viennent, un consensus devrait progressivement prendre forme et une réforme menée par un Poincaré, un Reagan ou une Thatcher pourra intervenir. L'économie française n'en sera alors que plus forte.

« Le besoin d'un leader populaire et persuasif »

L'économie française est-elle en bonne santé ?

Comme d'autres pays fondateurs de l'Union européenne, la France fait partie des pays européens au modèle le moins efficace. Elle n'a pas su s'adapter aux nouvelles réalités de l'économie mondiale. Politiquement, je me situe au centre de l'échiquier : j'ai conscience qu'une approche uniquement guidée par le « laisser-faire » est brutale et injuste, mais en même temps je reconnais qu'elle est plus efficace. D'autre part, je sais que la mondialisation est favorable à la croissance, mais accentue en même temps les inégalités. Compte tenu de ces dilemmes, il faut trouver le bon équilibre. Il me semble que les Français devraient aujourd'hui tolérer la remise en question de certains privilèges et accepter que leur société soit davantage inégalitaire. Aux Etats-Unis, le pouvoir des syndicats a été brisé parce que leur approche était autodestruc-



PAUL A. SAMUELSON a reçu le prix Nobel en 1970 pour avoir « activement contribué à élever le niveau de l'analyse en sciences économiques ». A quatre-vingt-deux ans, il a toujours son bureau au MIT.

trice : chacune de leurs victoires est en réalité également une défaite, car elle pousse à la délocalisation de l'industrie ou cette victoire a eu lieu. En France, les syndicats restent trop puissants. Or, dans le monde actuel, les capitaux et les connaissances circulent librement vers les systèmes les plus efficaces, même s'ils sont plus injustes et plus brutaux.

Compte tenu de la dérive des comptes publics en France, une crise de la dette comme celle qu'a connue l'Argentine pourrait-elle produire ?

Non, car la France fait partie de l'Union européenne, qui lui impose

des contraintes en matière de finances publiques. Et sa politique monétaire ne se décide pas en toute indépendance à Paris, mais à Francfort, à la Banque centrale européenne, qui commence à remplir son rôle plus intelligemment.

De quoi la France a-t-elle besoin ?

D'un leader populaire et persuasif capable de déplacer le curseur de l'équilibre de la société vers moins d'égalitarisme. La France a besoin de rencontrer son Ronald Reagan, ou plutôt son Tony Blair, qui est moins à droite du point de vue économique. Le Tony Blair des débuts, pas celui, discrédité, d'aujourd'hui ! Ce leader devrait réformer le pays pas à pas, et non pas de façon radicale. L'histoire du monde montre que la réforme graduelle est beaucoup plus efficace.

PROPOS RECUEILLIS PAR N. M. Photos : Fondation Nobel, Bloomberg.